



Livre

1996

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

## Albert Thomas au BIT 1920-1932 : de l'internationalisme à l'Europe

---

Guérin, Denis

### How to cite

GUÉRIN, Denis. Albert Thomas au BIT 1920-1932 : de l'internationalisme à l'Europe. Genève : Institut européen de l'Université de Genève, 1996. (Euryopa. Etudes)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:113900>

Denis Guérin

Albert Thomas  
au BIT, 1920-1932

De l'internationalisme à l'Europe

**eurypa**

Institut européen de l'Université de Genève

# Table des matières

## *Introduction*

### CHAPITRE PREMIER

#### *Passé d'un homme, genèse d'une institution*

Parcours personnel

Une organisation internationale en gestation

Naissance de l'OIT

### CHAPITRE II

#### *Le directeur*

Thomas s'impose

La longue marche des ratifications

De la reconnaissance à la paralysie

### CHAPITRE III

#### *Du travail au loisir*

Un réseau réformiste

Rationaliser

Vers la société de masse

### CHAPITRE IV

#### *Le choix européen*

Organisation internationale et construction européenne

Les Etats-Unis : point de référence obligé

Le promoteur inlassable d'actions concrètes

## *Conclusion*

## *Annexes*

A. Partie XIII du Traité de Versailles

B. Bilan des ratifications en 1932

C. La mort d'Albert Thomas

## *Remerciements*

## *Abréviations utilisées*

## *Sources et bibliographie*

## *Index des noms de personnes*

Le catalogue général  
des publications est disponible  
sur le site de de l'Institut européen:

**[www.unige.ch/ieug](http://www.unige.ch/ieug)**

Publications **eurypa**

*Institut européen de l'Université de Genève*  
2, rue Jean-Daniel Colladon ♦ CH-1204 Genève

télécopie/fax +41 22-705 78 52  
courriel/e-mail: **Marie-Helene.Houze@ieug.unige.ch**

*études* 2-1996  
ISSN 1421-6817

© Institut européen de l'Université de Genève  
Décembre 1996

## *Introduction*

“Dire l’histoire complète d’Albert Thomas et du BIT obligerait à passer en revue toute la politique et le développement social de la moitié des pays du monde, pendant plus de dix ans”<sup>1</sup> : cette phrase qu’un des plus proches collaborateurs d’Albert Thomas a placée au début d’un livre de souvenirs relatant son passage à l’institution genevoise, montre d’emblée les limites de ce travail. Procéder à un inventaire exhaustif de la mise en pratique et de l’influence des trente-trois conventions votées lors des conférences internationales du travail de l’ère Thomas n’est certes pas notre intention<sup>2</sup>. L’étude des douze années d’exercice du premier directeur du Bureau international du travail présente trop de lignes de fuites pour que l’on puisse prétendre toutes les embrasser. A l’image du tissu relationnel d’un personnage hors du commun, elles se situent à la confluence de l’histoire diplomatique, économique, sociale et même intellectuelle de la première partie de l’entre-deux-guerres.

Et l’homme et l’organisation ont, avant leur rencontre en 1919, leur propre histoire. Dans chacune d’elles, la guerre de 1914-18 occupe une place prépondérante. Fils de boulanger devenu fils de la République avec son entrée à l’Ecole normale supérieure, socialiste et patriote, Albert Thomas participe sans remords, quoique non sans dilemmes, au gouvernement d’Union sacrée. Trois années décisives auxquelles il n’aura de cesse, à partir de 1920, de se référer. Faut-il alors voir dans sa croisade pour la paix un moyen de se dédouaner de sa participation à la première grande boucherie du siècle<sup>3</sup> ? Ou bien a-t-il perçu son passage aux commandes de l’armement français comme un laboratoire grandeur nature lui permettant de mettre en place des méthodes d’organisation et de production pour l’après-guerre<sup>4</sup> ? Mettre ces seules explications en avant, ce serait oublier qu’Albert Thomas n’est pas un doctrinaire, mais un homme politique qui agit dans le cadre d’une situation historique donnée. La fin de la guerre signifie

---

<sup>1</sup> Edward J. PHELAN, *Albert Thomas et la création du BIT*, Paris, Grasset, 1936, p.10.

<sup>2</sup> Le BIT a lui-même effectué cette compilation dans un ouvrage paru à l’occasion de sa première décennie d’activité : *Dix ans d’OIT*, Genève, BIT, 1931.

<sup>3</sup> Argument dont se fait l’écho Bertus Willem SCHAPER, dans la seule biographie consacrée à ce jour au premier directeur du BIT : *Albert Thomas, trente ans de réformisme social* (Thèse de doctorat, Leyde, 1953), Assen, van Gorcum, 1959, 381 p. ; traduit du néerlandais. Réédition : Paris, Presses universitaires de France, 1960.

<sup>4</sup> C’est notamment l’interprétation que développe Martin FINE dans deux articles dont les données sont extraites de sa thèse : “Albert Thomas : a reformer’s vision of modernization (1914-32)”, *Journal of Contemporary History* 12 (July 1977), pp. 545-64 ; et “Guerre et réformisme en France, 1914-18”, dans *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme*, textes réunis par Lion Murard et Patrick Zylberman : *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978), pp. 305-24 (traduit de l’anglais par Paule Bolo).

pour lui l'entrée dans une ère nouvelle en matière de relations internationales, en matière économique et dans les rapports entre les classes.

Quant à l'Organisation internationale du travail, à laquelle le Bureau que dirige Albert Thomas fait office de secrétariat, elle est directement née de la fin des hostilités mais n'est pas le fruit de la seule guerre mondiale. Elle est fille de l'émergence de la question sociale à la fin du XIXe siècle et des premières conférences internationales, organisées une vingtaine d'années plus tôt. A ce titre, la figure centrale d'Arthur Fontaine, premier président du Conseil d'administration du BIT, fait le lien entre l'avant et l'après-guerre. Il sera donc nécessaire, dans un premier temps, d'évoquer ce double héritage, idéologique et personnel.

Albert Thomas au BIT, c'est ensuite la conduite, par un politique, d'un organisme élaboré par des fonctionnaires. L'ancien ministre du gouvernement Briand n'est même pas présent à Washington en novembre 1919 lors de la première Conférence internationale du travail. Il hérite d'un organisme entièrement nouveau dans le concert des nations, organisme qu'il ne connaît pas et qu'il va considérablement transformer. Alors que la Partie XIII du traité de Versailles, dont les quarante articles fondent et organisent l'OIT, a été élaborée par un groupe de fonctionnaires internationaux, il va lui donner une orientation qu'elle n'avait pas à l'origine. Telle est du reste l'interrogation centrale de cette étude : Thomas, qui prit peu à peu conscience des faiblesses et des impuissances de son organisation, a-t-il servi sa cause en lui imposant des objectifs qu'elle n'était pas capable de réaliser ?

Albert Thomas a-t-il atteint son objectif et fait de cette nouvelle institution un partenaire obligé des discussions internationales ? Sans esquiver totalement cette question, il paraît pertinent de ne pas raisonner seulement en termes d'échec ou de réussite. L'atmosphère qui a présidé à la création de l'OIT laissait un chemin étroit entre les revendications de syndicats parfois enclins à se tourner vers l'action révolutionnaire, et des gouvernements encore très sourcilieux envers toute atteinte à la souveraineté d'Etat. Au sein même du BIT, le directeur doit composer avec ce qu'il appelle lui-même "les vices de la vieille diplomatie"<sup>5</sup>. L'heure est à la publicité, à la transparence, à la communication. Albert Thomas l'a compris, qui ne fut pas un directeur de l'ombre. Il s'est tant identifié avec le BIT qu'il sera néanmoins opportun de se demander s'il n'a pas permis à son organisation de faire illusion pendant la durée de son mandat.

L'évocation serait trop partielle si elle ne prenait en compte que l'action qu'autorise le rôle de directeur. Au sortir de la guerre, Albert Thomas est convaincu que de profonds changements sont intervenus et sont à venir dans l'organisation du travail. En 1918-19, dans un bi-hebdomadaire qu'il crée en compagnie de son ami Charles Dulot, *L'Information ouvrière et sociale*, il signe plusieurs articles témoignant de son souci des nouvelles méthodes de rationalisation du travail. Avant même son arrivée à la tête du BIT, il entend donner au combat pour les huit heures une dimension bien plus grande que celle d'une revendication ouvrière comme une autre. Sur nombre de points, il se montre plus audacieux que ses amis syndicalistes, avec qui il partage néanmoins le principe premier de son action : l'amélioration de la condition ouvrière. Le contact avec les industriels français pendant la guerre lui a ouvert un champ de relations uni-

---

<sup>5</sup> Lettre à Léon Chavenon, directeur de *L'Information*, 11 décembre 1920, Archives du BIT (Genève), Fonds Cabinet Albert Thomas [désormais CAT] 7.235.

que dans son milieu socialiste. En privé, il se montre bien plus ambitieux que sa fonction publique ne le lui permet.

A travers son engouement pour l'industrie cinématographique naissante ou les nouveaux moyens de communication, on comprendra que l'émergence de la société de masse se trouve, jusqu'à sa mort précoce en 1932, au cœur de ses réflexions. A-t-il seulement eu le temps d'évaluer la modernité de ses positions? Ne s'est-il pas, au contraire, dispersé en consacrant du temps à des activités ou des réunions qui n'ont donné que peu de fruits? A travers ces questions, c'est l'unité de l'action et de la pensée d'Albert Thomas qu'il conviendra d'apprécier. Le concept de réformisme, sous la bannière duquel le range la plupart des historiens, suffit-il en effet à caractériser l'activité d'un homme qui jugeait stérile de revenir sans cesse, comme ses amis socialistes, au vieux débat réforme-révolution?

Un dernier aspect a retenu notre attention : l'œuvre d'intégration européenne d'Albert Thomas. Dans ce domaine également, aucune grande théorie n'a guidé son action. Mais une seule interrogation : comment faire en sorte que le continent européen ne soit pas le théâtre d'une nouvelle guerre mondiale? A la tête du BIT, il est l'un des hommes politiques français<sup>6</sup> qui connaissent le mieux les réalités internationales. Certes, l'organisation qu'il dirige a un champ d'action mondial. Mais les situations sociales de l'Inde ou de l'Afrique du Sud sont trop différentes de celles des pays européens pour prétendre agir sur elles de façon identique. *De facto*, l'action législative du BIT s'est concentrée sur le vieux continent.

Les Etats-Unis constituent le point de référence d'une réflexion qui accorde une importance décisive aux premières réalisations. La crise du début des années trente est pour Thomas l'occasion de mettre en branle les organismes de la SDN. En l'occurrence, il quitte sa fonction de directeur du BIT, ou plutôt l'utilise, pour promouvoir des solutions européennes à la crise. La construction européenne répond-elle, chez cet homme qui tient l'inertie en horreur, au désir inassouvi d'accéder enfin aux postes de décisions? Au contraire, le pragmatique cède-t-il la place, sur ce sujet, à un visionnaire idéaliste qui entend participer à une intégration européenne qu'il juge inévitable? C'est cette recherche obsessionnelle du concret, de l'action, du combat politique, alliée à l'intuition toujours présente de travailler pour les générations futures, qu'il s'agira d'approcher. A l'image d'une correspondance personnelle et professionnelle, source favorite de cette étude, broyée par les préoccupations quotidiennes, mais empreinte du souci constant de dégager le sens, indispensable, au nom duquel s'est construite toute une vie.

---

<sup>6</sup> Albert Thomas n'a jamais cessé de penser qu'il reviendrait jouer un rôle sur la scène politique française.

## CHAPITRE PREMIER

# *Passé d'un homme, genèse d'une institution*

Albert Thomas a quarante-et-un ans lorsqu'il est élu directeur du Bureau international du travail. Il a acquis, aux côtés de Jaurès puis pendant la guerre mondiale, une expérience parlementaire et de la vie politique internationale dont peu de membres des nouveaux organismes de Genève peuvent se targuer. Cette trajectoire personnelle qu'il est nécessaire d'évoquer s'ajoute, à partir de 1920, au passé d'une génération d'hommes que Thomas connaît pour la plupart, et dont les préoccupations sociales se sont déjà traduites par des conférences internationales. Si l'OIT apparaît comme une organisation radicalement neuve pour l'époque, c'est parce qu'elle s'appuie sur des tentatives avortées mais non stériles, dont les enseignements se sont ajoutés au choc de la guerre.

### Parcours personnel <sup>1</sup>

Albert Thomas est né le 16 juin 1878 à Champigny-sur-Marne. Dernier de cinq enfants, il n'a connu aucun de ses frères et sœurs, tous décédés avant sa naissance. Son père boulanger est imprégné de l'esprit quarante-huitard, de ses valeurs de paix et de travail. Originaire de Normandie, la mère jouit d'une grande autorité auprès de son fils et restera à ses côtés jusqu'à la fin de ses jours.

C'est au lycée Jules-Michelet qu'Albert Thomas prépare, à partir de 1895, le concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure. Il y fait la connaissance de Fernand Maurette, futur géographe qui, à sa demande, le rejoindra au BIT en 1924 pour diriger la Division des recherches. Mais ces années sont surtout celles de la rencontre avec son professeur de lettres, Paul Desjardins, avec qui il ne cessera de correspondre. Un passage d'une lettre écrite à son maître éclaire les pensées du jeune Thomas :

“Je crois que trop peu d'entre nous ont songé à l'accomplissement du devoir social et que ces préoccupations seules, et non les préoccupations du concours de l'Ecole, peuvent être entre nous un principe.”<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Pour une évocation plus détaillée des premières décennies de la vie d'Albert Thomas, voir l'ouvrage déjà cité de Bertus Willem SCHAPER, sur lequel cette partie biographique s'appuie (Introduction, note 3).

<sup>2</sup> Lettre à Paul Desjardins, 13 septembre 1897. Deux ans plus tard, il persiste : “Je ne veux pas songer à ce qu'on appelle ‘la vie politique’; c'est l'oeuvre d'éducation populaire

Il est pourtant l'unique candidat préparé au lycée Michelet à intégrer l'École normale en juillet 1898, au douzième rang. En août, grâce à une bourse obtenue du ministre de l'Instruction publique, Léon Bourgeois, il se rend à Moscou pour y prendre le Transsibérien jusqu'à son terminus d'alors, Krasnoïarsk. En septembre, il entame son année de service militaire, "si longue et si creuse", durant laquelle il suit de près l'Affaire Dreyfus. Fin 1899 commencent ses trois années à l'École, qui se concluent, en 1902, par une première place au concours de l'agrégation d'histoire, devant Lucien Febvre. Grâce à de nouvelles bourses de voyage, il passe notamment six mois en Allemagne où, par l'entremise de Lucien Herr, il entre en contact avec des milieux réformistes, et s'intéresse à la vie syndicaliste et coopérative.

Ces années de formation intellectuelle sont décisives. Par Paul Desjardins et l'Union pour la vérité <sup>3</sup>, Thomas fait la connaissance de Jaurès et d'Arthur Fontaine <sup>4</sup>. Introduit dans le salon prestigieux de Mme Ménard-Dorian <sup>5</sup>, dont le mari décédé possédait des aciéries, il semble qu'il y côtoie des industriels membres du Comité des forges. Son passage à l'École normale supérieure le place dans la lignée de devanciers qui composent ce qu'on appelle le socialisme normalien : François Simiand, Mario Roques, Edgard Milhaud, Paul Fauconnet, Maurice Halbwachs <sup>6</sup> et d'autres.

---

qui me tente". Lettre à Paul Desjardins, 8 octobre 1899, Papiers Albert Thomas, Archives nationales (Paris) [désormais AN 94 AP], carton 474.

<sup>3</sup> Petit cénacle créé par Paul Desjardins en compagnie d'Arthur Fontaine et du maréchal Lyautey. On y retrouve Charles Seignobos, Célestin Bouglé, Léon Brunschwig, Elie Halévy, André Siegfried... A partir du début des années vingt, Paul Desjardins lance les *Décades de Pontigny*. Albert Thomas est présent en 1922 puis en 1923, aux côtés d'hommes plus jeunes — Alfred Fabre-Luce, René Massigli ou encore Pierre Drieu La Rochelle. Alors qu'il est absent, Arthur Fontaine, déjà malade, lui signale en 1931 la présence de deux participants qu'il juge brillants, Vladimir Jankélévitch et Raymond Aron. En 1932, quelque temps avant sa mort, Albert Thomas est nommé par cooptation membre du Conseil d'administration de la Société de l'Abbaye de Pontigny, aux côtés de Léon Brunschwig, Max Lazard, Roger Martin du Gard, Jean Schlumberger ou André Siegfried. Lettres à Paul Desjardins, AN 94 AP 474. — Cf. *Paul Desjardins et les Décades de Pontigny : études, témoignages et documents inédits*, présentés par Anne Heurgon-Desjardins, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 416 p.

<sup>4</sup> Né en 1860, ce polytechnicien qui a choisi le Corps des mines est alors chef de section puis, dès 1899, directeur de l'Office du travail, institué par la loi du 20 juillet 1891. Cf. sa notice dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1914-39*, publié sous la dir. de Jean Maitron et Claude Pénnetier, Paris, Éditions ouvrières, t. XXVIII (1986), pp.101-02.

<sup>5</sup> De 1902 à 1904, il est précepteur du petit-fils de Mme Ménard-Dorian et arrière-petit-fils de Victor Hugo, Jean Hugo, peintre et dessinateur trop oublié.

<sup>6</sup> Collaborateur d'Albert Thomas au Ministère de l'armement, François Simiand refusa obstinément, malgré de nombreuses relances, de le rejoindre à Genève. Mario Roques, philologue de formation, dirigea l'antenne du BIT à Paris. Edgard Milhaud fut l'auteur de la grande enquête sur la production. Paul Fauconnet et Maurice Halbwachs entretenirent avec Albert Thomas une correspondance plus ou moins régulière, et furent les tenants d'un positivisme universitaire que Raymond Aron allait ébranler en 1938 lors de la soutenance de sa thèse, *Introduction à la philosophie de l'histoire*.

En avril 1904, Jaurès, pour qui il a rédigé le volume sur le Second Empire de *l'Histoire socialiste de la Révolution française*, le sollicite pour tenir la rubrique sur le mouvement syndical dans *L'Humanité*. Il y rencontre Aristide Briand, qui s'occupe des pages étrangères. Il devient également secrétaire général de la *Revue socialiste* qui fusionne rapidement, sous son impulsion, avec la *Revue syndicaliste*, dont il occupe en 1910 le poste de rédacteur en chef<sup>7</sup>. Ses premiers pas en politique se font également en 1904, lorsqu'il entre au Conseil municipal de Champigny, sa ville natale, dont il est élu maire en 1912. Auparavant, en 1910, à la faveur d'une élection législative partielle, il est devenu député de la Seine (arrondissement de Sceaux), titre qu'il conserve en 1914. A la Chambre, orateur remarqué, il est rapporteur en 1912-13 pour le budget des chemins de fer dont, à l'appui de l'outil statistique proposé par Edgard Milhaud dans ses *Annales de la Régie directe*, il prône la nationalisation. A la veille de la guerre, il est membre de la commission spéciale qui contrôle les dépenses militaires.

Août 1914 : Thomas est mobilisé comme lieutenant dans un régiment territorial. Mais dès le mois de septembre, il se voit confier la mission d'inspecter et d'organiser les usines pour la défense nationale. En mai 1915, dans le gouvernement Viviani, il est officiellement nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Artillerie et aux Equipements militaires, poste qu'il conserve quand Briand, jusqu'alors ministre de la Guerre, compose son premier cabinet en octobre de la même année. En décembre 1916 enfin, il prend le titre de ministre de l'Armement et des Fabrications de guerre, qu'il garde jusqu'à la fin du cabinet Ribot en septembre 1917. Son ralliement à l'Union sacrée, identique à celui d'un Jouhaux, a suscité des critiques en France comme à l'étranger. Citons, à titre d'exemple, la réponse qu'il adresse à ce sujet au leader socialiste italien Serrati :

“J'aurais pensé que la vie en commun dans une même organisation aurait permis aux camarades italiens de comprendre un peu le devoir qu'en ce moment remplissent les socialistes français plutôt que de répéter... que nous acceptons la collaboration avec la bourgeoisie. Nous avons simplement accepté de collaborer à la défense de notre pays et nous pensons, en agissant ainsi, servir mieux que d'autres la cause du prolétariat.”<sup>8</sup>

Depuis le siège de son ministère à l'Hôtel Claridge, avenue des Champs-Élysées, il organise et coordonne la production nécessaire à l'armée française. A cette fin, il entre en contact étroit et constant avec nombre d'industriels de premier plan dont Robert Pinot, secrétaire général du Comité des forges et futur représentant patronal au Conseil d'administration du BIT, Henri de Peyerimhoff, secrétaire général du Comité des houillères, Louis Renault, ou encore René P. Duchemin, qui devint président de la CGPF (Confédération générale de la production française)<sup>9</sup>. Selon Martin Fine, “placé comme il l'était au centre

<sup>7</sup> Sur cet épisode journalistique marqué par des difficultés financières, voir Madeleine REBERIOUX, “La Revue socialiste”, *Cahiers Georges Sorel* 5 (1987).

<sup>8</sup> Lettre de Thomas à Serrati, 22 février 1916, AN 94 AP 42 ; citée par Martin FINE, “Guerre et réformisme en France, 1914-18”, *Recherches* n° 32-33 (septembre 1978), p. 307.

<sup>9</sup> Sur cette période, se reporter à Alain HENNEBICQUE, “Albert Thomas et le régime des usines de guerre (1915-17)”, *1914-1918 : l'autre front*, sous la dir. de Patrick

d'un des principaux domaines d'interaction entre dirigeants industriels et syndicaux, [Thomas] pouvait appréhender très justement combien la guerre avait modifié les attitudes et les comportements des deux parties”<sup>10</sup>. Alain Hennebicque insiste, quant à lui, sur le dilemme de Thomas, attaché d'un côté à laisser s'exprimer l'esprit d'initiative et le goût du risque des industriels capitalistes, mais soucieux, de l'autre côté, de récupérer ces valeurs au profit de l'Etat<sup>11</sup>. Il estime également que Thomas n'a pas sacrifié l'impératif de production à la protection des travailleurs, qu'il visite fréquemment dans les usines et harangue dans des discours patriotiques. Ce reproche, Richard Kuisel le développe en comparant les méthodes du socialiste avec celles de son successeur, Louis Loucheur. “Alors que l'équipe de Thomas, sans expérience administrative ou industrielle, se souciait beaucoup de protéger les intérêts des travailleurs, estime-t-il, les dirigeants d'industries et techniciens qui entouraient Loucheur se concentrèrent sur l'amélioration de la production.”<sup>12</sup>

Le jeune ministre fut pourtant, pendant la guerre, sensibilisé et introduit aux techniques de *management* et aux méthodes de production anglo-saxonnes par deux hommes : Robert Pinot, qui se rendit fréquemment en Angleterre, et Max Lazard, économiste engagé au Service d'études économiques auprès de la présidence du Conseil, et mandaté pour l'achat d'armes aux Etats-Unis<sup>13</sup>. L'influence grandissante d'un homme comme Hugoniot, son chef de service industriel, que Thomas défendit au moment du scandale de l'arsenal de Roanne, semble également avérée<sup>14</sup>. Mais si, jusqu'à la fin de sa vie, Albert Thomas accorda une si grande importance aux questions d'organisation du travail et de rationalisation des moyens de production, c'est bien parce qu'il était convaincu que seuls de tels progrès étaient susceptibles de concilier les impératifs de production avec l'amélioration de la condition ouvrière.

La guerre fut pour lui synonyme d'accession au pouvoir. A moins de quarante ans, il se vit confier de lourdes responsabilités. Cette expérience contribua-t-elle à développer chez lui le goût de la direction et du commandement, ou ce dernier était-il déjà fortement ancré en lui ? Toujours est-il qu'il semble habité par cette idée : le pouvoir ne se refuse pas. Dans la lettre à Serrati apparaissait déjà — au-delà du souci omniprésent de revendiquer son appartenance à la famille socialiste — une certaine aversion pour la dérobade. En 1924, il ne cacha

Fridenson, Paris, Editions ouvrières, 1977 ; cf. également Martin FINE, “Guerre et réformisme”.

<sup>10</sup> Martin FINE, “Guerre et réformisme”, p. 315.

<sup>11</sup> Alain HENNEBICQUE, “Albert Thomas et le régime des usines de guerre”, pp. 126-30.

<sup>12</sup> Richard F. KUISEL, *Le capitalisme et l'Etat en France : modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 102.

<sup>13</sup> Martin FINE, “Guerre et réformisme en France”, pp. 308-09.

<sup>14</sup> Voir Alain HENNEBICQUE, “Albert Thomas et le régime des usines de guerre”, pp. 140-41, qui donne également quelques éléments biographiques sur Hugoniot. Dans une lettre à Léon Eyrolles, Thomas l'évoquait en ces termes, un an après sa mort : “On parle beaucoup depuis lors de production en série, de produits de masse, d'abaissement des prix de revient par le développement du machinisme et par l'organisation du travail dans l'usine. On parle de rationalisation. Ces mots étaient alors peu connus. Mais ni durant la guerre, ni même depuis, je n'ai rencontré homme qui fut plus imbu de ces idées.” Lettre du 25 septembre 1929, AN 94 AP 388.

pas son désaccord avec la doctrine de non-participation au gouvernement Herriot, au point d'attribuer aux socialistes la responsabilité principale de l'échec du Cartel des gauches<sup>15</sup>. Dans sa correspondance, il ne se montre réellement sévère qu'avec les dirigeants ou les hommes de pouvoir faisant preuve d'immobilisme. Dans une lettre adressée en 1926 à Erik Haguenin, non encore chef de cabinet à la présidence du Conseil<sup>16</sup>, il s'exprime ainsi :

“Je ne cesse de répéter ce que je disais déjà au temps de la guerre, dans les périodes d'impuissance et de paralysie du commandement militaire, ce que je dois redire ici [à Genève] pour les organisations internationales [...] : mieux vaut une décision erronée, mieux vaut un programme faux que l'attente et l'inertie. L'idée que tout finit par s'arranger, idée chère à Briand, est néfaste pour les peuples. Tout s'arrange mais tout s'arrange mal.”<sup>17</sup>

Cette conception est peu propice au regret. Que Thomas ait été marqué par la guerre mondiale, comme tous les hommes de sa génération, est un truisme. Que son entrée au BIT ait manifesté, notamment envers les socialistes, un remords pour sa participation à la Grande guerre, est une interprétation qui traduit mal son parcours. Peu de temps avant sa mort soudaine, il affirma dans une lettre à l'historien italien Guglielmo Ferrero que son départ pour Genève n'avait pas été une réponse à sa participation au gouvernement d'Union sacrée, mais bien sa continuation logique :

“Que nous le voulions ou non, nous avons fait la guerre aux allures déchaînées, et c'est de là qu'est née l'idée de paix définitive. Si je cherche à comprendre ma propre attitude de guerre, à tort ou à raison, j'ai été pour la guerre jusqu'au bout. J'ai défendu l'idée d'une paix juste contre nos minoritaires socialistes, même contre mon ami Sembat, à certaines heures. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je suis, au milieu de toutes les difficultés et de toutes les erreurs, pour l'acheminement vers ce stade de civilisation plus haute que doit être la paix durable.”<sup>18</sup>

Albert Thomas a de plus en plus de mal à faire accepter cette conception de “la guerre intégrale pour la paix démocratique”<sup>19</sup> par l'ensemble des socialistes. Sa position devient minoritaire. Au moment de l'armistice, la fracture s'agrandit

<sup>15</sup> Lettre à Paul Devinat, 5 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>16</sup> Thomas a connu son père, l'un des universitaires recrutés par le Quai d'Orsay pendant la guerre ; au sortir du conflit, il est devenu diplomate à Berlin.

<sup>17</sup> Albert Thomas ajoute, à quelques mois de la chute du gouvernement Herriot : “Le malheur est que dans la politique française, il n'y a plus aucune volonté, aucun idéalisme”. Lettre à Erik Haguenin, 17 avril 1926, AN 94 AP 381.

<sup>18</sup> Lettre à Guglielmo Ferrero, 8 janvier 1932, AN 94 AP 389. En 1921, dans un discours prononcé à la Salle de la Réformation à Genève, il assumait déjà : “La guerre est venue. De la politique de guerre, pour ma part, je ne regrette rien. Notre parti, nous tous, nous avons fait notre devoir. Et quelles que soient aujourd'hui les interprétations que l'on apporte sur la politique de guerre ou sur le socialisme de guerre, je garde conscience d'avoir défendu la justice, la liberté de notre pays et le droit du monde.” Extrait repris dans *Politique sociale internationale*, Genève, BIT, 1947, p.154.

<sup>19</sup> Expression employée dans une lettre à Charles Andler, du 9 octobre 1931, AN 94 AP 377.

autour du débat sur la révolution russe. Dans *L'Humanité* du 9 novembre 1918, il se montre catégorique, en intitulant son article “Démocratie ou bolchévisme” :

“J'avoue qu'en dépit de tous les amis qui m'apportent des documents favorables à la République des Soviets, en dépit de la tentative d'organisation spontanée qui fut faite par ces assemblées au début de la révolution pour remédier à l'anarchie tsariste [...], je ne puis me résoudre à admirer, ni même à accepter le bolchévisme. Qu'on le veuille ou non, il symbolise la révolte anarchique contre les règles démocratiques. Il symbolise le terrorisme d'un parti contre la représentation nationale. Il symbolise la révolte instinctive et brutale des foules contre la volonté d'organisation dans le cadre de la nation et avec le concours des classes intellectuelles [...]. Ou Wilson ou Lénine. Ou la démocratie née de la Révolution française, fortifiée par les luttes de tout un siècle, développée par la grande République des Etats-Unis, ou bien les formes primaires, incohérentes, brutales du fanatisme russe. Il faut choisir.”

La réponse de Léon Blum survient cinq jours plus tard. “Je choisis Jaurès”, répond le leader du parti, qui donne son acception du terme de révolution. Dès le lendemain, Thomas se fend d'une contre-réponse où il se dit lassé et inquiet de recommencer le vieux débat réforme-révolution<sup>20</sup>. “J'avais espéré —était-ce un rêve ?— qu'après la guerre, nous verrions plus directement les faits et nous aurions plus de sagacité d'esprit”, réplique-t-il<sup>21</sup>. Au-delà de cette passe d'armes verbale, retenons ces deux formules : il faut choisir, voir plus directement les faits. Autant que son aversion pour la méthode révolutionnaire, c'est cette double injonction intellectuelle qui sépare désormais Thomas de la majorité de son parti.

Celui-ci voit de plus d'un mauvais œil l'adhésion de son ancien ministre aux Quatorze Points de Wilson, dans le cadre des traités de paix. Son engagement en faveur des petites nations d'Europe centrale lui vaut même l'accusation de “social-nationalisme”<sup>22</sup>. Pour lui, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la construction d'un nouvel ordre européen autour de la SDN vont de pair. Il s'en expliquera notamment dans un discours prononcé à Sofia en 1930 :

“Mon rêve, c'est, dans les assemblées de la SDN, de voir tous les petits pays d'Europe, tous ceux qui ont été neutres ou qui ont été précipités dans la tourmente : l'ensemble des pays balkaniques, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Suisse, l'Irlande, avec l'indépendance et la liberté d'esprit qu'ils tiennent à montrer. On a balkanisé l'Europe, comme on a dit souvent. Il était, à mon sens, impossible de faire autrement, en raison des aspirations nationales. C'était la première condition de stabilité européenne, mais à la condition que ces pays, qui n'ont de garanties certaines

---

<sup>20</sup> En octobre 1907, il écrivait déjà dans la *Revue syndicaliste* : “Un contrat de travail passé entre vingt maçons et leur trois patrons dans une bourgade retirée de la France est plus révolutionnaire que dix motions de Stuttgart, de Christiania et d'ailleurs...”, Patrick FRIDENSON et Madeleine REBERIOUX, “Albert Thomas, pivot du réformisme français”, *Le Mouvement social* n° 87 (avril-juin 1974), pp. 85-97.

<sup>21</sup> *L'Humanité* du 15 novembre 1918.

<sup>22</sup> Polémique relatée dans le dossier AN 94 AP 362.

que dans la force de la SDN, s'associent, non seulement pour eux-mêmes, mais pour les grandes puissances, à la politique de sécurité et d'unité de la SDN.”<sup>23</sup>

Parallèlement à ces débats internes, fin 1917 et tout au long de l'année suivante, Albert Thomas ne laisse pas à l'abandon sa politique de concertation entre industriels et syndicats. Il préside notamment les réunions du Comité permanent pour l'étude et la prévention du chômage (CPEPC), institué par le Ministère du travail pour évoquer les perspectives économiques de l'après-guerre. Sont présents pour le compte de la CGT, Léon Jouhaux, Auguste Keufer et Alphonse Merrheim, qui retrouvent là les plus éminents représentants du milieu industriel, tels Robert Pinot, René P. Duchemin, Henri de Peyerimhoff ou Louis Renault. Si l'on ajoute qu'Arthur Fontaine, Max Lazard et Charles Dulot participent également à ces réunions, on aura compris que l'ancien ministre entretient les relations nouées pendant le conflit<sup>24</sup>. Le 7 mars 1918, il lance, en compagnie de Charles Dulot et de François Simiand, le premier numéro de *L'Information ouvrière et sociale*. Dans ce bi-hebdomadaire qui veut “informer le monde ouvrier [...], le monde patronal et aussi le grand public de tout ce qu'il doit savoir de la vie ouvrière, du mouvement ouvrier, de ses aspirations, de ses espérances, de ses conceptions”<sup>25</sup>, les colonnes sont ouvertes aux syndicalistes comme aux industriels. Une série d'articles, intitulés “Conversations patronales”, se fait l'écho des questions d'organisation du travail. Une autre série est consacrée au “problème de la technique”. Albert Thomas intitule son premier article “Problèmes graves”, daté du 7 mars 1918. Quelques extraits traduisent l'état d'esprit dans lequel se trouve l'ancien collaborateur de Jaurès à l'aube des années vingt:

“[...] En fait, la guerre n'a pas aboli les classes. Mais il est non moins certain [...] que l'effort industriel inauguré et poursuivi pendant la guerre et qui se poursuivra certainement en temps de paix, a créé entre les classes le sentiment sinon d'une solidarité morale, du moins d'une solidarité effective, quasi physique, dont il importe de tenir compte. La classe ouvrière et la classe patronale ressentent plus vivement qu'avant à quel point le sort de l'une dépend du sort de l'autre. [...]

Les patrons hier pour les militants ouvriers, c'étaient une entité, les rencontres étaient nulles, les oppositions étaient dures et violentes mais elles gardaient pour ainsi dire leur caractère anonyme et impersonnel. Aujourd'hui, les diverses classes sont face à face et se

---

<sup>23</sup> Discours prononcé à l'Alliance française de Sofia, 26 février 1930, CAT 2.30.2. La SDN, chance des petites nations : Thomas était persuadé de la réalité de cette maxime. En 1930, il demeure très critique à l'égard de la politique des Portugais qui, en matière de colonies, refusent toute ingérence et toute collaboration : “Le seul moyen qu'ils auraient de se défendre contre des ambitions dont ils ont une peur horrible, c'est à mon sens d'accomplir franchement les réformes que nous demandons (et qu'ils prétendent, d'ailleurs, avoir accomplies) et de consentir à tout l'effort d'information mutuelle. C'est bien simple : s'ils ne le font pas, ils seront mangés. Nous leur offrons la seule garantie possible”. Lettre à Camille Lejeune, 21 octobre 1930, AN 94 AP 383.

<sup>24</sup> Sur l'activité et le programme de ce comité ainsi que sur d'autres initiatives prises par Thomas pendant ces quelques mois, voir Martin FINE, “Guerre et réformisme”, pp. 318-23.

<sup>25</sup> Extrait de l'éditorial du premier numéro de *L'Information ouvrière et sociale*.

connaissent, elles se regardent les yeux dans les yeux, elles sont entrées en contact et en relation ; les oppositions ne sont peut-être pas atténuées mais elles sont plus réelles, mais elles peuvent être plus fécondes.”

Ces impressions et ces idées, Albert Thomas allait les éprouver non pas en France, comme il le pensait certainement au moment où il écrivit ces lignes, mais à Genève, dans la nouvelle Organisation internationale du travail.

## Une organisation internationale en gestation

“Nous déclarons que la limitation de la journée de travail est la condition préalable sans laquelle tous les efforts en vue de l’émancipation doivent échouer [...]. Nous proposons huit heures pour limite légale de la journée de travail.”<sup>26</sup> La création de l’Organisation internationale du travail est une nouvelle étape et non le point de départ du traitement de la question ouvrière : cinquante ans plus tôt, l’Association internationale des travailleurs naissante formulait déjà une revendication qui fut le grand combat de Thomas au BIT. Mais l’institution née en 1919 plonge ses racines moins dans les manifestations de l’Internationale ouvrière que dans les congrès à vocation sociale de l’extrême fin du XIXe et du début XXe siècle, qui furent le fruit d’initiatives diplomatiques et surtout privées<sup>27</sup>.

La conférence de Berlin “concernant le règlement du travail aux établissements industriels et dans les mines”, convoquée en 1890 par Guillaume II, fut marquante en ce qu’elle mit en évidence, selon Anne Rasmussen, “l’impossibilité de fonder sur ce terrain un accord diplomatique. Les débats les plus vifs ne se tinrent pas sur la question du travail dans les mines mais sur les moyens d’exécution des dispositions adoptées”. L’approche fonctionnelle, à partir d’échanges administratifs de nature technique, était seule à même de ne pas porter atteinte aux souverainetés nationales. Sans volonté politique, aucune ébauche de législation internationale sur les questions ouvrières ne fut élaborée. A l’inverse, les congrès d’initiative privée, s’appuyant sur un tissu d’associations perméables aux théories de l’économie sociale, n’étaient pas exposés à l’écueil de la souveraineté d’Etat. La participation de nombreux parlementaires et l’inscription dans le cadre des Expositions universelles contribuaient toutefois à ne pas couper les liens avec les sphères gouvernementales. Les conférences internationales de statistique constituèrent une référence non seulement en raison de leur antériorité<sup>28</sup>, mais aussi de par

<sup>26</sup> Déclaration faite au Congrès international des travailleurs à Genève en 1866, Jean RIGAUDIAT, *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros, 1993, p. 27.

<sup>27</sup> Sur l’ensemble de cette période, voir Anne RASMUSSEN, “Le travail en Congrès : élaboration d’un milieu international”, pp. 119-34; Madeleine HERREN-ŒSCH, “La formation d’une politique internationale du travail avant la première guerre mondiale”, pp. 409-26, *Histoire de l’Office du travail*, sous la dir. de Jean Luciani, Paris, Syros, 1992; Eric LECERF, “Les conférences internationales pour la lutte contre le chômage au début du siècle”, *Mil neuf cent : revue d’histoire intellectuelle*, n° 7 (1989), pp. 99-125.

<sup>28</sup> Ils apparurent dès 1853, avant de péricliter. Voir à ce sujet Eric BRIAN, “Y a-t-il un objet Congrès ? Le cas du Congrès international de statistique, 1853-76”, *Mil neuf cent*, n° 7 (1989), pp. 9-22.

l'importance que revêtait l'approche savante. La statistique répondait en effet à la volonté naissante de "fonder scientifiquement l'intervention dans le domaine du social"<sup>29</sup>, et offrait une source de comparaison objective entre les situations nationales, indispensable à la dimension internationale de ces congrès.

A ce titre, la naissance en 1900 de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (AIPLT), lors du congrès du même nom, témoigne d'une évolution dans l'approche de la question sociale. Siégeant à Bâle, l'Office international du travail, organisme permanent rattaché à l'association créée notamment par Arthur Fontaine, Paul Cauwès et le juriste belge Ernest Mahaim, centralise les informations constitutives d'un droit international encore inexistant mais recherché. Pour ces hommes, le solidarisme d'un Léon Bourgeois, cette charité laïcisée qui pousse à venir en aide aux classes laborieuses, ne constitue plus une injonction suffisante. L'amélioration des conditions de vie des travailleurs n'est plus seulement un devoir moral, c'est désormais une nécessité structurale, économique. Avec cette attirance pour l'outil statistique s'affirme la conviction que seule la perception brute, scientifique, des réalités sociales des différents pays (essentiellement européens) peut contribuer à les rapprocher. Pour autant, les gouvernements, dont la demande en informations était en partie à l'origine de la création de l'AIPLT, se montrèrent dans un premier temps plus que réservés quant à la comparaison ou l'interprétation des résultats obtenus. Etienne Bauer, le directeur de l'Office de Bâle, se vit ainsi refuser son projet de créer une statistique sociale internationale<sup>30</sup>.

Preuve qu'avant la guerre l'influence du scientifique sur le politique ne donna pas les résultats escomptés, on sépara en deux conférences distinctes les discussions proprement techniques et les débats politiques, au sujet des premières conventions internationales à l'étude : l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie et l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes. Sans importance décisive, quoique la seconde fût un premier pas vers le contrôle des poisons industriels, ces conventions furent signées en 1906, après les débats techniques de 1905, par la plupart des pays européens<sup>31</sup>. Mais —scénario identique à celui de l'OIT vingt ans plus tard— les ratifications se firent attendre. En 1913 débuta à Berne le premier volet, technique, d'une nouvelle double conférence qui discuta deux projets de convention<sup>32</sup> ; la guerre empêcha de les soumettre aux représentants des Etats l'année suivante. Madeleine Herren-Æsch insiste sur le fait que les assemblées et l'action de l'AIPLT soutenaient autant les législations sociales nationales qu'elles ne contribuaient à la construction d'un espace international<sup>33</sup>.

---

<sup>29</sup> Anne RASMUSSEN, "Le travail en Congrès : élaboration d'un milieu international", p. 130.

<sup>30</sup> Madeleine HERREN-ÆSCH, "La formation d'une politique internationale", p. 417.

<sup>31</sup> Allemagne, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Portugal, Suède, Autriche-Hongrie, Belgique, Espagne et Grande-Bretagne pour la première ; les sept premiers pays cités pour la seconde.

<sup>32</sup> Sur l'interdiction du travail de nuit des jeunes ouvriers de l'industrie et la fixation de la journée de travail pour les femmes et les jeunes ouvriers de l'industrie.

<sup>33</sup> Madeleine HERREN-ÆSCH, "La formation d'une politique internationale", pp. 418-19. En 1923, Albert Thomas en appelait encore aux capacités de pression de

Arthur Fontaine, à la tête de la section française de l'AIPLT<sup>34</sup> et à l'Office du travail<sup>35</sup>, joua un rôle prépondérant. Pendant les années quatre-vingt-dix, il avait introduit l'approche scientifique du social à l'Office du travail, où il était entré comme chef de la section statistique. En 1894, il avait créé le *Bulletin de l'Office du travail* et mis sur pied la statistique des accidents du travail, selon un mode de collecte d'informations (questionnaires et envois d'enquêteurs) qui sera repris par le BIT. Dès 1891, il a parcouru l'Angleterre, la Suisse et la France pour comparer les prix de revient des fils de coton. Après son arrivée au poste de directeur en 1899, Fontaine, qui n'a pas quarante ans, développe les contacts avec les offices étrangers. En 1904, il est l'artisan du traité franco-italien contenant le principe de l'égalité du traitement des travailleurs nationaux et étrangers sur la base de la réciprocité. On peut légitimement avancer que, bien que non socialiste lui-même, il a considérablement influencé la jeune garde normalienne, dont Christophe Prochasson a décrit la "culture socialiste nouvelle, fondée sur l'analyse scientifique de la société, c'est-à-dire souvent sur une connaissance chiffrée de celle-ci en rupture avec l'illusion lyrique du socialisme français de la fin du siècle"<sup>36</sup>. Familier des salons littéraires<sup>37</sup>, Fontaine fréquente régulièrement Lucien Herr, dont on connaît l'importance décisive dans l'orientation socialiste de nombreux normaliens à la fin du XIXe siècle. A ses côtés, François Simiand est par ailleurs le bibliothécaire de l'Office du travail. Quant à Thomas, il est à partir de 1901 en contact constant avec un homme dont l'engagement et le parcours ne sont pas sans présenter quelques similitudes avec les siens. Leur relative jeunesse au moment où ils accèdent à des postes importants, leur souci de "lier le progrès et la justice aux nécessités de l'économie politique et aux nécessités de la marche courante des entreprises industrielles"<sup>38</sup>, leur attachement à la nation, corollaire d'une adhésion à l'idée européenne, autant d'éléments qu'on retrouve chez le fonctionnaire et chez le politique, que près de vingt années séparent.

La guerre, loin d'arrêter ce processus d'internationalisation de la question sociale, contribua à son accélération *via* le rapprochement des syndicats ou-

---

l'AIPLT pour obtenir la ratification des conventions votées lors des Conférences internationales du travail.

<sup>34</sup> Dont sont également membres les parlementaires Louis Barthou, Justin Godart et Alexandre Millerand, ou encore le syndicaliste Auguste Keufer, président de la puissante Fédération des typographes et grand ami de Samuel Gompers.

<sup>35</sup> Sur l'action d'Arthur Fontaine à l'Office du travail, voir Isabelle LESPINET, "Rôle et fonctionnement de l'Office du travail", *Histoire de l'Office du travail*, pp. 219-34; ainsi que Jean-André TURNERIE, *Le Ministère du travail, origines et premiers développements*, Paris, Cujas, 1971, pp. 208-13.

<sup>36</sup> Christophe PROCHASSON, "Jaurès et les intellectuels du socialisme normalien", *Bulletin des études jauréssiennes*, n° 102-103 (juillet-décembre 1986), p. 17.

<sup>37</sup> Arthur Fontaine était, selon l'expression de Thomas, "un homme complet, mathématicien, littérateur, artiste, grand administrateur..." (lettre à Emile Guillaumin du 14 septembre 1931, AN 94 AP 381). Il est l'ami de Claude Debussy, Ernest Chausson, Paul Valéry et Paul Claudel. A la fin des années vingt, ce goût pour l'art lui permettra d'acheter un appartement grâce à la vente de quelques tableaux de Matisse acquis à un prix dérisoire au début du siècle.

<sup>38</sup> Extrait du discours prononcé au banquet de l'Hôtel de l'Esplanade le 10 octobre 1927, AN 94 AP 379.

vriers. L'impulsion première vint des Etats-Unis. En novembre 1914, le congrès de l'American Federation of Labor (AFL) qui se tient à Philadelphie, est l'occasion pour son président, Samuel Gompers, qui croit certainement que la guerre sera courte, de proposer la réunion d'un congrès ouvrier international dans les mêmes lieux et en même temps que la conférence pour la paix. Ce programme de l'AFL, la CGT de Jouhaux le met à l'étude en juillet 1916 lors de la conférence de Leeds qui réunit les centrales syndicales des pays alliés. Ces dernières se montrent réticentes, quoique soit émise l'idée d'une organisation internationale permanente du travail, succédant à l'Office de Bâle. Le Néerlandais Jan Oudegeest, au nom de la Fédération syndicale internationale qu'il dirige, est chargé de communiquer le contenu des débats aux syndicats des pays neutres et à ceux des puissances centrales. Le congrès de Berne, en septembre 1917, regroupe les centrales des pays alliés et neutres : la proposition de Gompers est encore rejetée, au profit de la participation de représentants ouvriers aux délégations nationales. Mais l'entrée en guerre des Etats-Unis, combinée au rejet de la révolution bolchévique dans les milieux réformistes, renforce l'influence du syndicaliste américain. Une délégation de l'AFL est présente à la Conférence interalliée ouvrière et socialiste de Londres, en septembre 1918, où est affirmé le soutien aux gouvernements jusqu'à la défaite des Empires centraux <sup>39</sup>. Samuel Gompers alla jusqu'à dire que "tant que l'armée allemande combattrait, toute proposition de paix pour une conférence ouvrière internationale serait considérée comme une manœuvre allemande destinée à briser le moral des alliés" <sup>40</sup>.

Lors de cette conférence, les délégués ouvriers et socialistes votèrent une résolution qui reprenait son idée initiale de réunion ouvrière internationale au moment de la conférence pour la paix <sup>41</sup>. Mais la victoire de Gompers ne fut pas complète. Le refus de Clemenceau d'accueillir les délégués des pays ennemis à Paris obligea les dirigeants syndicalistes à choisir Berne, où la réunion se tint effectivement les 5 et 6 février 1919. Gompers dénonça l'influence des socialistes dans la tenue de cette réunion, dont il n'approuvait pas qu'elle ait lieu avant la signature du traité de paix <sup>42</sup>. En l'absence du président de l'AFL (mais en présence de Jouhaux), la Conférence de Berne publia une Charte internationale du travail qui prévoyait, entre autres revendications, l'instauration d'un parlement ouvrier international ayant force législative.

Malgré l'antisocialisme viscéral de Gompers, Thomas se montra attentif au discours et à l'action du leader syndical américain. Dans une lettre qu'il lui adresse le 7 septembre 1918, le néo-minoritaire de la SFIO affirme sa volonté identique d'inclure les intérêts ouvriers dans le nouveau concert des nations :

---

<sup>39</sup> Sur cet épisode et sur le rôle de Samuel Gompers dans l'adhésion de la CGT aux thèses de Wilson, voir Martin FINE, "Syndicalisme et réformisme : Samuel Gompers et le mouvement ouvrier français (1918-19)", *Le Mouvement social*, n° 68 (juillet-septembre 1969), pp. 3-33.

<sup>40</sup> Martin FINE, "Syndicalisme et réformisme", p. 6.

<sup>41</sup> Chargée de l'application de cette décision, une commission avait été créée, qui comprenait Samuel Gompers lui-même, Albert Thomas, Arthur Henderson et Emile Vandervelde.

<sup>42</sup> Martin FINE, "Syndicalisme et réformisme", p. 18.

“Comme vous, comme le président Wilson, je suis convaincu que la guerre présente est une guerre d’émancipation populaire et que, par là même, c’est la classe des travailleurs qui en tirera la plus grande sécurité et le plus grand profit.

Comme vous, je suis convaincu que le peuple des travailleurs aura, dans la Cité libérée, toute l’autorité, tout le crédit dont doivent jouir ceux qui produisent.

Comme vous, je suis convaincu qu’à la table de la paix il faudra qu’une place soit réservée aux représentants du travail. Je sais qu’il y a entre nous bien des nuances [...]. Je suis convaincu, pour ma part, que ceux qui veulent sincèrement servir la démocratie et la classe ouvrière ne peuvent manquer de se rencontrer, et surtout lorsqu’un ennemi comme celui que nous combattons menace les libertés du monde.”<sup>43</sup>

La mise en place de l’OIT, non dénuée d’arrière-pensées politiques, devait répondre à cette attente.

## Naissance de l’OIT

Le 25 janvier 1919, la conférence de paix décida de nommer une commission de quinze membres chargée d’étudier la législation internationale du travail. Samuel Gompers, rapidement élu président, dirige les travaux de ce petit comité qui regroupe également, pour la France, Arthur Fontaine et Léon Jouhaux, suppléants respectifs de Colliard et Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, et ministre de la Reconstruction industrielle. Sont également membres : les Belges Mahaim et Vandervelde, les Britanniques Butler et Delevigne, les Italiens Cabrini et Di Palma Castiglione, le Polonais Sokal ou encore le Tchèque Benes. Tous, sauf ce dernier, seront membres du Conseil d’administration (Fontaine, Jouhaux, Mahaim, Delevigne, Sokal) ou hauts fonctionnaires du BIT (Butler, Cabrini, Di Palma Castiglione), ou encore représentants aux Conférences internationales du travail (Vandervelde). “Cette continuité entre les artisans de la conception et ceux de l’administration constitue certainement l’un des aspects originaux de l’histoire du BIT”, estime Victor-Yves Ghébalí<sup>44</sup>.

Le difficile équilibre entre le pouvoir législatif à attribuer au nouvel organisme et le respect des souverainetés nationales constitua l’un des sujets majeurs des discussions, qui s’étalèrent sur deux mois à partir du 1er février. La création d’un véritable parlement international du travail n’était pas envisageable pour les gouvernements. Mais les congrès de l’Association internationale pour la lutte contre le chômage, sans pouvoir aucun sur les législations nationales, offraient un exemple inacceptable pour les travailleurs. Selon Léon Jouhaux, le risque était de voir perdurer la situation d’hier “avec un simple mécanisme en plus”.<sup>45</sup> Comme le remarque Michel Virally, “les conditions de la vie internationale ne

<sup>43</sup> Lettre reproduite par Martin FINE, “Syndicalisme et réformisme”, p. 33.

<sup>44</sup> Victor-Yves GHEBALI, *L’Organisation internationale du travail*, Genève, Georg, 1987, p. 30.

<sup>45</sup> Bernard GEORGES et Denise TINTANT, *Léon Jouhaux, cinquante ans de syndicalisme*, t. I : *Des origines à 1921*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 350.

permettant pas d'agir par voie d'autorité, il fallait inventer des procédures législatives ou paralégislatives inédites et suffisamment souples pour provoquer la plus large adhésion possible de la part des Etats ”<sup>46</sup>. De fait, il fut admis que les propositions émanant du BIT et soumises au vote des représentants nationaux lors des Conférences internationales du travail (CIT) annuelles, prendraient les formes de conventions ou de simples recommandations. Selon l'article 405 du traité, les membres avaient obligation de soumettre aux autorités compétentes, “dans un délai d'un an à partir de la clôture de la session de la conférence”, les conventions ayant obtenu les deux tiers des voix lors de la CIT. La commission renonçait donc à toute ingérence directe dans les législations nationales mais, point capital souvent négligé, imposait un débat parlementaire aux Etats. Ce compromis traduisait l'état d'esprit d'hommes conscients que leur époque n'était pas prête à sacrifier les souverainetés nationales, mais soucieux d'en appeler aux opinions publiques pour diffuser les nouveaux principes de la SDN. Cette disposition représentait un pas en arrière au regard du projet britannique initial, qui prévoyait la ratification automatique des conventions votées, sauf avis contraire du corps législatif national. Mais elle contribua certainement à donner une légitimité à l'OIT aux yeux des classes dirigeantes. Ce nouvel organisme, avec ses ambitions réalistes, n'était-il pas plus à même de devenir un partenaire respecté dans les relations internationales qu'un éventuel parlement supranational, dont on peut penser qu'il serait vite tombé en désuétude ?<sup>47</sup>

L'autre source majeure de conflit entre les membres fut la question de la représentativité nationale lors des Conférences internationales du travail. Là encore s'établit un compromis : la proportion 2-1-1 (deux représentants gouvernementaux, un patronal et un ouvrier) fut entérinée pour les conférences, conformément au vœu des Anglais, alors que le système 1-1-1 était choisi pour les comités chargés d'étudier les questions précises émanant du Conseil d'administration du BIT. Léon Jouhaux, soutenu par Samuel Gompers, s'éleva en vain contre ce partage, estimant qu'il était en contradiction avec la conception égalitaire française de la représentation<sup>48</sup>. L'article 390 stipulait néanmoins que chaque délégué votait individuellement. Mais plus que sur une éventuelle défaite du camp ouvrier, il convient d'insister sur cette intronisation officielle et internationale du tripartisme<sup>49</sup>, sorte de défi à la lutte des classes, qui fit de l'OIT un lieu de rencontres salué par tous ses participants.

---

<sup>46</sup> Michel VIRALLY, “La valeur juridique des recommandations des organisations internationales”, *Annuaire français de droit international* 2 (1956), p. 79.

<sup>47</sup> Thomas lui-même était réaliste quant à la capacité des organismes genevois à imposer une certaine supranationalité : “Je ne suis pas épouvanté par l'idée que la SDN doive être un super-Etat, bien au contraire. Mais je ne conçois pas qu'elle puisse jouer son rôle en devenant, au sens propre du terme, un Etat. En tout cas, dans les années où nous sommes, c'est une conception qui serait inadmissible pour la plupart des Etats qui la composent”. Lettre à Maurice Schwob, 30 avril 1923, AN 94 AP 393.

<sup>48</sup> Martin FINE, “Syndicalisme et réformisme”, p. 19.

<sup>49</sup> Selon Victor-Yves GHEBALI, *L'OIT*, p. 30, le tripartisme est une idée empruntée par la délégation anglaise à un rapport publié en 1916 par l'écrivain socialiste Léonard Woolf pour le compte de la Fabian Society.

Dans son préambule, cette nouvelle Charte du travail exposait le programme que l'organisation permanente ainsi fondée <sup>50</sup> était chargée de réaliser. Outre l'énumération des domaines dans lesquels l'OIT se devait d'intervenir pour améliorer la condition des travailleurs, elle mettait en exergue la solidarité des membres de la SDN concernant la législation du travail. Prenant argument de l'interconnexion des économies nationales, les rédacteurs avançaient que l'application inégale des lois sociales constituait une source de concurrence économique déloyale <sup>51</sup>. En affirmant d'autre part que la justice sociale était la base de la paix universelle, ils prouvaient, selon Manuela Tortora, que l'OIT n'était pas un organisme de la SDN comme les autres, mais participait directement de la sécurité collective, et ce bien que l'OIT dépendît financièrement de la SDN <sup>52</sup>. Ce dernier trait, ajouté aux autres, a conduit Martin Fine à qualifier le fruit des débats de la commission de "chef-d'œuvre d'ambiguïté" <sup>53</sup>. Ce préambule et les quarante articles suivants, qui constituaient la Partie XIII du traité de paix avec l'Allemagne, furent acceptés par la conférence de paix le 11 avril 1919.

Prévue par le traité de paix, la première Conférence internationale du travail eut lieu du 29 octobre au 29 novembre 1919 à Washington. En juillet, soit un mois à peine après la signature du traité de Versailles, le congrès international d'Amsterdam avait reconstitué la Fédération syndicale internationale (FSI). Gompers et les délégués britanniques avaient défendu la Partie XIII, mais n'avaient pu empêcher le vote d'une résolution affirmant l'insatisfaction du monde ouvrier au sujet de la nouvelle Charte du travail. Les Principes généraux énoncés en son terme <sup>54</sup> étaient jugés insuffisants par rapport aux revendications formulées à Berne. Pourtant, le congrès acceptait de participer à la conférence de Washington <sup>55</sup>. Du côté patronal, la convocation fut à l'origine de la constitution d'une organisation internationale des employeurs. L'idée était née avant la guerre dans l'esprit des Belges Jules Carlier et Jules Lecocq, mais aussi de Gino Olivetti, secrétaire de la Confindustria italienne, qui avait invité des

---

<sup>50</sup> L'OIT était composée d'une Conférence générale des représentants de ses membres, et d'un Bureau international du travail placé sous l'égide du Conseil d'administration.

<sup>51</sup> Voir Annexes, A., pp. 103-05.

<sup>52</sup> Manuela TORTORA, *Institution spécialisée et organisation mondiale : étude des relations de l'OIT avec la SDN et l'ONU* (thèse de science politique, Genève), Bruxelles, Bruylant, 1980, p. 30. L'avis de ratification des conventions internationales par les pays était en outre adressé au secrétaire général de la SDN, et non au directeur du BIT.

<sup>53</sup> Martin FINE, "Syndicalisme et réformisme", p. 20. Dans la préface qu'il donna au livre de Georges Scelle, Thomas préféra parler d'un ensemble de "compromis ou de transactions : compromis entre l'idée de super-Etat et l'idée d'une association d'Etats toujours souverains ; compromis entre le traité-loi et le traité-contrat ; compromis entre la représentation des Etats comme tels et la représentation des individus et des groupes qui composent la communauté internationale ; compromis entre les mouvements internationaux et les obligations nationales." *L'OIT et le BIT*, Paris, 1930, p. 11.

<sup>54</sup> En guise de premier principe, cette phrase attribuée à Jouhaux : "[...] le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce". Voir Annexes, A., p. 105.

<sup>55</sup> Martin FINE, "Syndicalisme et réformisme", p. 30.

personnalités patronales à des entretiens sur les questions sociales <sup>56</sup>. En octobre 1919, les deux industriels belges furent nommés président et secrétaire du groupe patronal. Mais il fallut attendre novembre 1920 pour que soit constituée officiellement l'Organisation internationale des employeurs industriels (OIEI), qui regroupait les représentants de dix-sept pays, dont la grande majorité du continent européen, mais aussi l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Japon.

La participation de l'Allemagne et de l'Autriche à cette première session fut l'objet de nombreuses tractations. Si le traité de Versailles précisait que tout membre de la SDN était membre de l'OIT, la réciproque n'était pas automatiquement admise. Les affiliés de la FSI avaient du reste subordonné leur participation à celle des branches des anciens Empires centraux. Samuel Gompers écrivit lui-même dans ce but à William B. Wilson qui, en tant que ministre du Travail du pays hôte, était chargé de délivrer les invitations. Lancées avec retard, elles ne permirent pas aux délégations allemandes et autrichiennes de participer effectivement à la conférence de Washington. L'Allemagne et l'Autriche faisaient néanmoins partie de l'OIT. Ce ne fut pas le cas des Etats-Unis qui, en attendant de la ratification du traité de Versailles par le Sénat, se contentèrent d'accueillir les participants sans se mêler à eux. Cette défection fut un coup dur porté au retentissement de la première manifestation du nouvel ordre international. Elle n'empêcha toutefois pas le vote des six premières conventions internationales du travail. Celles-ci portaient sur la durée journalière et hebdomadaire du travail, les statistiques du chômage, la protection de la maternité, le travail de nuit des femmes, l'âge minimum et le travail de nuit des enfants <sup>57</sup>. La convention interdisant l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes, votée en 1906, fut reprise et étendue aux pays qui ne l'avaient pas signée. Au total, trente-et-un Etats signataires du Pacte de la SDN et treize pays invités participèrent à cette première conférence <sup>58</sup>.

La première session du Conseil d'administration suivit immédiatement la conférence. Les membres, choisis au départ parmi les sept plus importants pays industriels <sup>59</sup>, représentent non leur propre nation mais les groupes auxquels ils appartiennent. Parmi les délégués français, Arthur Fontaine, mandaté par le gouvernement, fait partie du groupe gouvernemental, tandis que Léon Jouhaux représente les intérêts ouvriers et que Louis Guérin, directeur du Comptoir de l'industrie linière de France, appartient au groupe patronal. A leurs côtés se trouvent, entre autres, le Britannique Delevigne, le Belge Mahaim et le Polonais Sokal pour le compte du groupe gouvernemental, le Belge Carlier et le Tchèque Hodac pour les patrons, le Néerlandais Oudegeest pour les syndicats. Sont en outre présents les Britanniques Harold Butler et Edward Phelan, respectivement

---

<sup>56</sup> Pierre WALINE, *Un patron au BIT*, Paris, Edition France-Empire, 1976, p. 27.

<sup>57</sup> Pour un tableau complet de ces conventions, voir Annexes, B., pp. 106-07.

<sup>58</sup> En décembre 1920, l'Albanie, la Bulgarie, Costa-Rica, la Finlande, le Luxembourg et l'Autriche adhèrent à la SDN et donc à l'OIT. En 1921, les trois Etats baltes font leur entrée. Avec l'Allemagne qui, jusqu'en 1926, est membre de l'OIT sans l'être de la SDN, ce sont cinquante-quatre pays qui participent à la Conférence internationale du travail en 1921. Mais le nombre des délégations baissa pour atteindre le chiffre de trente-neuf en 1926. En 1930, la Conférence internationale du travail réunissait à nouveau plus de cinquante Etats.

<sup>59</sup> La Charte prévoyait huit pays mais les Etats-Unis n'avait pas été remplacés après leur retrait.

secrétaire et secrétaire adjoint du Comité d'organisation de la conférence de Washington, nommé par la commission du traité de Versailles. Tous ces hommes doivent procéder à l'élection du président du Conseil d'administration et du directeur du BIT. Contrairement aux Anglais qui se contenteraient volontiers d'un vote provisoire, le clan français est décidé à agir pour le long terme. Il est vrai que, malgré le tripartisme de rigueur, les rivalités d'ordre national perdurent. Et les Français ont cet avantage sur les autres délégations qu'ils se sont concertés sur un nom, celui d'Albert Thomas. Un premier vote, puis un second seront nécessaires pour élire le Français, qui devance de deux voix la candidature d'Harold Butler, nommé directeur adjoint.

Quels ont été, selon l'expression de Patrizia Dogliani, les "grands électeurs" du premier directeur du Bureau international du travail ? <sup>60</sup> Absent de Washington, Albert Thomas doit sa nomination à un faisceau de pressions. Schaper attribue un rôle prépondérant à Jean Monnet, secrétaire général adjoint de la SDN, et cite une lettre de témoignage que ce dernier lui a écrite : "Il est exact que j'ai vivement conseillé à Albert Thomas de devenir le premier directeur du BIT et que je me suis employé à faire aboutir sa candidature à la Conférence de Washington en novembre 1919. En effet, on se trouvait alors en présence de plusieurs candidatures administratives : j'ai pensé que pour assurer le succès de ce premier essai d'organisation internationale, il fallait faire appel plutôt à un homme dynamique connaissant bien la classe ouvrière. Albert Thomas me semblait être par sa personnalité et son expérience le mieux qualifié pour ce poste" <sup>61</sup>. La nomination d'Eric Drummond à la tête de la Société des Nations a certainement contribué à faire avancer la candidature de Thomas parmi les industriels français. Pierre Waline a raconté comment Robert Pinot avait obtenu leur soutien (en partie contre la promesse que l'ancien ministre de l'Armement renonce à sa députation) <sup>62</sup>. Il semble de plus que l'ensemble des industriels français aient vu dans cette nomination le moyen de sortir du carcan socialiste

---

<sup>60</sup> Patrizia DOGLIANI, "Progetto per un'Internazionale 'acclassista', i socialisti nell'Organizzazione internazionale del lavoro negli anni venti", dans *Esperienze e problemi del movimento socialista fra le due guerre mondiali*, Milan, Franco Angeli, 1987, p. 53 (*Quaderni* della Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, n° 34).

<sup>61</sup> Bertus Willem SCHAPER, *Albert Thomas*, p. 214.

<sup>62</sup> Pierre WALINE, "Albert Thomas et Robert Pinot", *Un grand citoyen du monde, Albert Thomas vivant*, Genève, Société des amis d'Albert Thomas, 1957, pp. 144-45. Thomas ne renonça néanmoins qu'en 1921, "avec regret", au mandat de député du Tarn qu'il avait conquis en novembre 1919, échappant à la vague Bleu horizon. Il s'en explique dans une lettre écrite à Robert Pinot le 14 octobre 1921 : "[...] Je ne pouvais admettre que ma démission fût présentée dans le Parti socialiste comme une condamnation de la politique de défense nationale à laquelle je suis fier d'avoir, pour une petite part, attaché mon nom... En dehors de tout esprit de parti, j'ai une conception très sévère de l'honnêteté politique, de l'attachement aux idées. Je vous prie instamment de croire que c'est cela seul qui m'a empêché de sortir d'une situation dont je ne veux sortir qu'avec honneur pour mes idées et pour moi-même." Au-delà de cette démission, et de la blessure qu'elle occasionne (Longuet le qualifia d'"homme le plus impopulaire de France"), il convenait pour Thomas d'évaluer l'avenir de ses idées dans le parti : "Il s'agit de savoir si, oui ou non, la politique que j'ai défendue a sa place dans l'unité reconstituée ou si, puisqu'on a perdu l'extrême gauche, il ne faut plus d'extrême droite." Lettre à Suzanne Gibault, 14 février 1921, AN 94 AP 380.

un homme qu'ils estimaient, tout en lui permettant d'acquérir une expérience internationale importante dans l'optique d'un rôle national futur <sup>63</sup>. Quant à Jouhaux, l'élection de Thomas lui donnait l'assurance que "l'organisme nouveau [était] placé en dehors du protocole administratif" <sup>64</sup>. Si Albert Thomas l'a emporté, c'est parce qu'une certaine unanimité entre les groupes patronal et ouvrier s'était faite autour de son nom. Le vote du Conseil d'administration a entériné, plus que la préférence du Français sur le Britannique, celle, décisive pour l'avenir du BIT, du politique sur le fonctionnaire.

Thomas lui-même, au moment où il apprend la réussite de ces tractations, ne s'y trompe pas. A Albert Nachbaur, directeur du *Journal de Pékin*, il écrit :

"[...] Les ouvriers et les patrons en posant ma candidature et en la faisant triompher à Washington contre les fonctionnaires représentants de gouvernements, ont posé le problème de telle manière que sa haute portée politique ne peut échapper à personne." <sup>65</sup>

En cette fin d'année 1919, il ne prend peut-être pas immédiatement la mesure de cette nomination, persuadé qu'il est que son action d'après-guerre aura un cadre national <sup>66</sup>. Il poursuit :

"Bien que les principes de la fonction [de directeur] ne soient pas encore nettement définis, c'est une besogne énorme que je vais avoir à accomplir et qui, pendant la période où la participation ministérielle est pour ainsi dire une impossibilité, me permettra d'avoir un peu de ce travail positif dont par nature j'ai besoin."

Les premières semaines de l'année 1920, passées en compagnie de Butler et Phelan à revoir l'organisation du BIT, sont peut-être l'occasion d'une prise de conscience plus grande. Il est désormais "convaincu que, du succès de l'Organisation internationale du travail, dépend l'avenir du prolétariat" <sup>67</sup>. "Ou Wilson ou Lénine", lançait-il en novembre 1918 : plus d'un an après, sa conviction profonde que la révolution bolchévique est une impasse s'est encore renforcée. L'OIT, comme il l'écrit à Samuel Gompers, se doit de montrer que l'amélioration de la condition ouvrière ne passe pas par le Grand Soir :

"Loin de représenter un moyen de développer et de promouvoir un socialisme international, ou, pour parler franchement, le bolchévisme, l'OIT, en établissant une législation de travail progressiste et saine, en multipliant les relations entre patrons et ouvriers, et en

<sup>63</sup> Lettre de Robert Pinot à Albert Thomas, 5 octobre 1921, AN 94 AP 477.

<sup>64</sup> Procès-verbal du Conseil d'administration du BIT, 27 novembre 1919.

<sup>65</sup> Lettre à Albert Nachbaur, 6 décembre 1919, AN 94 AP 384.

<sup>66</sup> Le poste de directeur du BIT offre en effet à Thomas le moyen, comme il l'écrit à un ami, de se relancer politiquement : "[...] J'ai quelque dégoût de la politique. Le dégoût vient de ce qu'on ne peut faire une œuvre sans avoir le souci de l'opinion, de l'influence exercée, des moyens de parvenir sinon à la satisfaction de l'ambition personnelle, du moins à la réalisation de l'idée qu'on a conçue. Mais il faut passer outre à tout cela. Il faut marcher. Je suis encore jeune, mais tu imagines facilement tout ce que j'ai accumulé d'amertume dans mon cœur. Je souhaite que la grande œuvre que j'ai entreprise ici et dont je veux de jour en jour élargir l'esprit, me donne finalement quelques compensations." Lettre du 29 novembre 1921, AN 94 AP 387.

<sup>67</sup> Lettre à M. Leclerc, 5 février 1920, AN 94 AP 470

invitant les gouvernements à créer de meilleures conditions de travail, tend, au contraire, à barrer la route à tout mouvement de désordre et à toute propagande bolchévique.”<sup>68</sup>

La conception de l'OIT qu'entendent défendre Thomas, Fontaine ou Jouhaux n'est, malgré l'argument bolchévique et les événements de Hongrie, pas répandue dans les milieux dirigeants. Pour celles-ci, la nouvelle organisation n'est bien souvent qu'une réponse tactique ou polie, c'est selon, à la classe ouvrière, en retour de sa participation à l'effort de guerre<sup>69</sup>. Pour ceux-là, il s'agit de faire des questions du travail un élément constitutif des relations internationales. C'est ce hiatus originel que s'efforcera de combler Albert Thomas.

---

<sup>68</sup> Lettre à Samuel Gompers du 1er mars 1920, citée par Martin FINE, “Syndicalisme et réformisme”, p. 31.

<sup>69</sup> Manuela TORTORA, *Institution spécialisée*, p. 29.

## CHAPITRE II

### *Le directeur*

En 1920, Albert Thomas découvre plus encore qu'il ne commence à diriger le Bureau international du travail. Sa première tâche consiste à imposer ses vues au sein d'une organisation dont la constitution combine rigidité et ambiguïté. Si, par des voyages continuels et des manœuvres proches de la pure diplomatie, il fait de l'obtention de ratifications sa priorité, il prend également conscience du fait que l'Organisation internationale du travail ne peut se contenter d'agir dans le cadre qui lui est attribué. Cette réflexion se heurte à une interrogation encore plus amère : Albert Thomas n'a-t-il pas voulu donner à son institution une importance qu'elle n'était pas capable d'assumer ?

#### Thomas s'impose

“Le Traité de paix ne comprend aucune indication sur le fonctionnement financier et budgétaire, sur les droits respectifs du Conseil d'administration et du directeur. [...] Si j'étais libre de fixer les salaires et de décider complètement, il y a la moitié au moins des règles actuellement appliquées qui n'auraient pas été établies par moi. Elles existent cependant et je dois les suivre.”

Ce jugement <sup>1</sup> est sans concession. Porté au bout d'un an d'exercice, il montre combien Thomas dut imposer sa conception de l'OIT non seulement à l'extérieur, mais à l'intérieur même de l'institution. Le 26 janvier 1920, il est présent à la deuxième session du Conseil d'administration qui se tient à Paris. La semaine précédente, il a travaillé jour et nuit en compagnie de Butler et de Phelan pour se mettre au courant et surtout modifier les rouages de l'organisation <sup>2</sup>. Ce premier contact lui permet surtout de se voir confirmé au poste de directeur, attribué jusqu'alors à titre provisoire. Il passe à Londres, dans un bâtiment qui donne sur Hyde Park, les premiers mois de l'année, non mécontent de s'extraire de l'atmosphère parisienne. Il a quatre mois pour préparer la prochaine Conférence internationale du travail, consacrée à la condition des marins, et six semaines pour peaufiner le nouveau plan d'organisation qu'il a soumis aux membres du Conseil d'administration.

Albert Thomas ne s'est en effet pas satisfait du mode de fonctionnement interne établi par ses deux proches collaborateurs, connaisseurs du *Civil Service* britannique. Edward Phelan a montré dans son livre de souvenirs comment lui-même et Harold Butler avaient prévu la mise en place d'un *Registry* (service de courrier), à partir duquel les dossiers seraient aiguillés vers les différents services

---

<sup>1</sup> Lettre à Gaston Fauquet, chef du Service de coopération du BIT, 10 mai 1922, AN 94 AP 389.

<sup>2</sup> Edward J. PHELAN, *Albert Thomas et la création du BIT*, p. 45.

<sup>3</sup>. Thomas, quant à lui, n'imagine pas autre chose qu'un puissant cabinet centralisateur. Il y rattache un service des relations extérieures, chargé de la correspondance quotidienne avec les antennes du BIT à l'étranger, un service des enquêtes générales, ainsi qu'un service des relations avec la presse. En un mot, rien de ce qui sort de l'organisation ne lui est totalement inconnu <sup>4</sup>. Si l'on y ajoute l'activité du secrétariat particulier qu'il a tenu à conserver en raison d'une importante correspondance parallèle, on comprend l'extrême lassitude qui devient la sienne au fil des ans <sup>5</sup>.

Plus généralement, le BIT doit répondre à la double mission inscrite dans sa constitution : préparer les conférences et suivre l'application des conventions d'une part ; centraliser et distribuer les renseignements concernant les conditions de travail et de la vie ouvrière d'autre part. Pour ce, Thomas prévoit trois divisions. La Division diplomatique, dirigée par Phelan, s'occupe du premier aspect alors que la Division scientifique ou Division des études et des recherches <sup>6</sup>, coordonnée par l'Américain Royal Meeker puis par Fernand Maurette, est chargée du second. La Division dite politique, enfin, se doit d'être en constant contact avec les organisations ouvrières et patronales. Thomas témoigne ici de son souci de diffuser et populariser l'action du BIT <sup>7</sup>. Certains membres du Conseil d'administration estimèrent que derrière la Division politique se cachait une tentative de propagande qui pouvait prêter à polémique. Elle fut donc refusée dans un premier temps, avant de réapparaître à partir de 1922 sous la forme, jugée plus neutre, d'une Division des relations et des renseignements, dirigée par l'Italien Di Palma Castiglione.

Preuve de l'emprise qu'il veut avoir sur son organisme, Thomas crée une petite quinzaine de services techniques, directement rattachés à son cabinet. Les plus importants d'entre eux concernent l'émigration et le chômage <sup>8</sup>, l'hygiène

<sup>3</sup> Edward J. PHELAN, *Albert Thomas et la création du BIT*, pp. 95-104.

<sup>4</sup> Peu avant la conférence de Gênes de 1922, Thomas se montre très clair dans une note adressée à son chef de cabinet Fleury : "Je vous ai déjà indiqué que je voulais que rien ne sorte de la maison sans que j'aie été averti, et que j'interdis complètement toute communication aux divers échelons de la hiérarchie." Note pour Georges Fleury, 7 mars 1922, CAT 6.B.1.1.

<sup>5</sup> Lettre à son ami Charles Andler écrite en 1927 : "Je pense toujours à arranger autrement ma vie, mais je subis le 'travail à la chaîne' plus qu'un ouvrier de Renault ou de tel autre autre rationalisateur" (AN 94 AP 377). Lettre du 16 août 1928 à Léon Chavenon, directeur de *L'Information* (AN 94 AP 470) : "Je me sens un peu désemparé dans l'organisation même de ma vie intellectuelle. Je suis pris, je suis complètement absorbé par les nécessités administratives quotidiennes."

<sup>6</sup> Elle comprend cinq sections : Renseignements (recueil d'informations), Législation du travail (compilation des textes de lois), Statistiques, Publications, Bibliothèque.

<sup>7</sup> Rapport du Directeur, 1921, p. 15.

<sup>8</sup> Une résolution votée à Washington lia les deux problèmes. La répartition des populations était une préoccupation majeure pour Thomas : "Je crois que la mauvaise répartition de la population est à l'origine des conflits. Régler les migrations, c'est contribuer d'une manière effective à la paix". Lettre à Edouard van Nierop, ambassadeur des Pays-Bas, 1er février 1926 (AN 94 AP 384). Le BIT chercha à harmoniser le traitement des travailleurs étrangers. Il fut également, à partir du 1er janvier 1925, en charge de l'action du Haut commissariat aux réfugiés. A l'origine de cette décision : la volonté du haut commissaire, l'explorateur norvégien Fridtjof Nansen, de dépolitiser son action. Les débats eurent lieu en juin 1924 au sein du Conseil d'administration du BIT.

industrielle, les assurances sociales, la durée du travail ou encore les questions de mécanisation. A la tête de chacune de ces sections est placé un interlocuteur unique, en vertu de ce principe cher à Thomas : une œuvre, un homme. Mais alors que le directeur accorde une grande importance à ces services spécialisés, un rapport sur l'organisation interne, commandé en 1923 à Adrien Tixier, chef de la section des mutilés de guerre, décrit la dangereuse pente bureaucratique qu'est en train de prendre le BIT<sup>9</sup>. Sur les 250 fonctionnaires que compte l'institution en 1923 (ils seront 400 en 1930), moins du cinquième est affecté aux enquêtes techniques, le reste étant accaparé par la préparation des conférences ou le traitement du courrier<sup>10</sup>. Les différentes divisions apparaissent cloisonnées les unes par rapport aux autres, et font double usage sur de nombreux dossiers. Il y a plus inquiétant. Les études réalisées se révèlent souvent étriquées et dépourvues de hauteur de vues. En 1927 encore, Albert Thomas se montre plus que sévère envers son personnel dans une lettre écrite à son directeur adjoint, Harold Butler, alors en voyage aux Etats-Unis :

“[...] Ce qui m'afflige le plus, c'est de constater que dans une grande quantité de services et de sections, tout le travail est fait sans aucun goût, sans aucune passion. La pauvreté d'idées demeure lamentable. Je n'arrive pas à comprendre comment des garçons qui ont l'occasion de réfléchir sur leur activité et sur les résultats qu'ils ont obtenus, semblent se battre les flancs, pour finalement reproduire platement les choses que nous avons dites dans un précédent rapport. Il y a, de ci de là, de bonnes choses, mais elles sont rares.”<sup>11</sup>

Le jeune directeur s'est néanmoins entouré de personnes de valeur. Outre Phelan et Butler<sup>12</sup>, il peut compter sur Harold Grimshaw, ancien professeur d'histoire économique à la London School of Economics, qui devient au BIT le spécialiste du continent asiatique, avant de mourir prématurément en 1928. Le Belge Louis Varlez, qui fut des premières conférences de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, dirige le service de l'émigration et du chômage. Le Suisse William Martin, au service des études générales, et le Français Paul Devinat, transfuge de la SDN, chargé des relations avec les organisations patronales, font également partie de ses interlocuteurs privilégiés. Le chef de la Division scientifique, le statisticien américain Royal Meeker, a été dès avant la guerre engagé au Département du travail à Washington, et sa démission en 1923 pose un grave problème de succession à Thomas. Les noms qui lui viennent à l'esprit révèlent la grande filière dans laquelle il continue de puiser, celle de l'Ecole normale supérieure.

---

L'organisation dirigée par Thomas prit en charge environ un million et demi de réfugiés russes et plus de 300 000 Arméniens.

<sup>9</sup> Rapport sur l'organisation des services, AN 94 AP 386.

<sup>10</sup> Le BIT reçoit chaque semaine, dès les premières années, environ mille demandes de renseignements, communications de dossiers ou de documents administratifs.

<sup>11</sup> Lettre à Butler, 19 avril 1927, AN 94 AP 377.

<sup>12</sup> En partance pour l'Asie, Thomas écrit à son directeur adjoint : “Je vous laisse notre lourde maison avec la certitude qu'elle est entre de bonnes mains, et surtout, ce qui compte avant tout, entre des mains amies. Lorsque j'ai adressé quelques mots au personnel avant notre départ, j'ai tenu à attester pour ainsi dire publiquement, notre amitié, notre confiance mutuelle et sans réserve. Elle est, vous le savez comme moi, une des bases solides de l'avenir de cette organisation à laquelle, tout deux, nous nous sommes dévoués.” Lettre à Butler, 7 novembre 1928, AN 94 AP 377. Après la mort soudaine de Thomas, l'Anglais hérita tout naturellement du poste de directeur.

Fernand Maurette, son ami d'adolescence, est choisi après que Thomas eut cherché à s'attacher, notamment, les services de François Simiand, de Célestin Bouglé et de Georges Scelle, alors secrétaire adjoint du ministre du Travail Justin Godart. Edgard Milhaud est chef du service de la production jusqu'en 1924<sup>13</sup>. Thomas fait appel à d'autres normaliens pour le très important service des études industrielles. Marcel Berthelot réalise ainsi, pour le compte du BIT, plusieurs enquêtes sur les conditions de travail en Allemagne, dont un ouvrage écrit en collaboration avec Maurice Baumont, *L'Allemagne, lendemains de guerre et révolution*<sup>14</sup>. En 1927, il est nommé directeur au Commissariat des chemins de fer allemands : il devient alors pour Thomas un informateur de premier ordre, très lucide dès 1930 sur la montée du national-socialisme<sup>15</sup>. L'Allemagne, terrain favori d'enquêtes, permet encore à Joseph Chappey de se signaler, dès 1921, avec une étude sur les conditions de travail et les conventions collectives dans l'industrie des métaux de ce pays<sup>16</sup>. Chappey fut à Vienne, à partir de septembre 1928, sous-directeur de la Banque des pays de l'Europe centrale, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, où Thomas posséda ainsi une source précieuse d'informations.

Ces quelques collaborateurs sont d'autant plus choyés par le directeur qu'il n'est pas totalement libre de choisir son personnel. L'article 395 qui lui en laisse la responsabilité, lui impose également de tenir compte des représentations nationales<sup>17</sup>. Surtout, un budget annuel de l'ordre de huit millions de francs suisses, fixé par une commission dépendant de la SDN, et dont la répartition est jalousement surveillée par les membres du Conseil d'administration, lui impose une marge de manœuvre limitée<sup>18</sup>. Cette tendance, loin de se résorber, se confirme avec le temps. Une lettre destinée en 1924 au syndicaliste Dumoulin en témoigne :

“Nous sommes désormais encombrés de toutes sortes de règles administratives au sujet des concours, des avancements, etc... Mais ce serait à désespérer si on ne trouvait pas, dans un budget, le moyen de créer des exceptions. La vérité est que pour des tâches qui ne rentrent pas dans le cadre coutumier, pour des missions de caractère exceptionnel, il

---

<sup>13</sup> Ce titre doit lui permettre de réaliser la grande enquête sur la production.

<sup>14</sup> Maurice BAUMONT et Marcel BERTHELOT, *L'Allemagne, lendemain de guerre et de révolution*, Paris, Armand Colin, 1922, 292 p. ; préface d'Ernest Lavisse.

<sup>15</sup> Plusieurs lettres de Marcel Berthelot se montrent d'une étonnante anticipation, AN 94 AP 377.

<sup>16</sup> “Entre tant de productions qu'il y a dans la maison, écrit Thomas, j'ai été heureux de trouver encore une fois sous votre plume quelque chose de bien établi scientifiquement, avec un souci des définitions qui est encore trop rare chez nous, et surtout avec un choix des choses les plus vivantes et les plus suggestives dans le domaine que vous étudiez.” Lettre à Joseph Chappey, 2 septembre 1921, AN 94 AP 378

<sup>17</sup> En 1921, dix-neuf nationalités sont représentées dans le personnel. Elles seront trente-cinq en 1931.

<sup>18</sup> Nombreuses jusqu'en 1924, puis en 1928, les attaques contre l'existence du BIT se traduisent souvent par des conflits sur le terrain financier. Thomas enrage devant les accusations de dépenses abusives : “La vérité est que notre budget est lamentablement étriqué, qu'il supporte la conséquence de la rude lutte que je mène contre les patrons, et que la commission de contrôle elle-même a révélé ce qu'il y a d'inique dans la manière dont on nous traite et la manière dont on traite d'autres institutions internationales.” Lettre à Pierre Hamp, 4 mai 1927, AN 94 AP 381.

me sera toujours possible, par accord avec mon président Fontaine, de nous assurer des collaborateurs tels que vous.”<sup>19</sup>

Les relations du directeur avec son Conseil d'administration sont en effet décisives quant à la liberté d'action d'Albert Thomas. Selon les articles 393 et 394 de la Partie XIII, le Bureau international du travail et son directeur sont placés sous la direction d'un Conseil d'administration. C'est de lui, théoriquement, qu'Albert Thomas reçoit ses instructions. Or, c'est parce qu'il a su avoir sur lui une influence que la constitution ne lui accordait pas, que le premier directeur du BIT a pu se donner une réelle indépendance.

Les membres du Conseil sont au nombre de vingt-quatre, à raison de douze représentants gouvernementaux, six ouvriers et six patronaux. Ils sont choisis parmi les huit nations les plus industrielles selon les critères suivants : le nombre d'ouvriers, le rapport émigration-immigration, le PNB, la valeur des importations et des exportations. Les membres élus doivent donc être Allemands, Belges, Français, Britanniques, Italiens, Canadiens, Japonais et Indiens (ces derniers se substituent aux Suisses en 1921). A ce nombre, il faut ajouter les ressortissants de quatre pays censés représenter le reste de la planète. Vu l'absence des Etats-Unis, le déséquilibre favorisant les Européens est évident. Se réunissant quatre fois par an, les représentants fixent l'ordre du jour des Conférences internationales du travail, c'est-à-dire les propositions de conventions et de recommandations qui y seront examinées, ainsi que les projets d'enquêtes et d'études qu'ils souhaitent voir réalisés par le BIT. Devant l'étendue des sujets abordés, des commissions paritaires sont rapidement mises en place, qui doivent préparer et soulager les discussions du Conseil. Elles traitent des conditions du travail dans les houillères, des charges sociales, des migrations, des travailleurs intellectuels<sup>20</sup> ou des problèmes d'hygiène et de sécurité industrielles.

Au sein du Conseil, Thomas peut compter sur l'appui sans faille d'Arthur Fontaine et de Léon Jouhaux<sup>21</sup>, eux-mêmes très influents. Côté gouvernemental, Mgr Nolens, président du Parti catholique néerlandais et, depuis 1911, de la Confédération internationale pour les assurances sociales, est également ouvert à ses suggestions. Le Belge Ernest Mahaim, professeur de droit international et directeur de l'Institut de sociologie Solvay, fondateur de l'AIPLT, lui apporte son soutien sur les questions juridiques. De Michelis, commissaire italien à l'Emigration et président de l'Institut international

---

<sup>19</sup> Lettre à Georges Dumoulin, 9 janvier 1924, AN 94 AP 379. — Ancien mineur, battu aux élections de mai 1924, Dumoulin se sera engagé au BIT en tant que stagiaire, avant de retourner en 1932 au militantisme dans le Nord ; cf. sa trajectoire retracée par Colette Chambelland dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1914-1939*, t. 26 (1986), pp. 189-90.

<sup>20</sup> Cette commission consultative, où siègent également des experts (parmi eux, Albert Einstein et Marie Curie), fut la première à fixer, en 1928, ce que les statuts futurs des journalistes appelleront la clause de conscience.

<sup>21</sup> Albert Thomas tenait le leader de la CGT en la plus haute estime, comme il l'écrit à un ami, laissant au passage percevoir ses ambitions nationales : “ [Jouhaux] est un des amis les plus fidèles que j'ai rencontrés dans la vie publique. Je ne sais si l'heure viendra où nous pourrons, dans une vaste politique travailliste, grouper pour l'avenir du pays, pour sa prospérité intérieure, toutes les forces vivantes qu'il recèle encore. Je ne sais si nous pourrons réaliser dans un avenir prochain la grande politique de démocratie sociale qui a toujours été la nôtre, mais Jouhaux est un des hommes qui doivent être dans la petite équipe qui régénérera le pays.” Lettre à Etienne Merzet, 7 octobre 1926, AN 94 AP 391.

d'agriculture (IIA), demeure plus soucieux des intérêts italiens, tout comme sir Malcolm Delevigne l'est des intérêts de l'Empire britannique. Pour les patrons, les Italiens Olivetti ou Pirelli, le Belge Carlier sont sensibles aux attentes des ouvriers. Mais jusqu'à sa mort en 1926, Robert Pinot, vice-président du Comité des forges, se montrera très pointilleux sur le champ de compétence du BIT. Outre Jouhaux enfin, les ouvriers sont représentés, entre autres, par le Belge Mertens, secrétaire général de la Commission syndicale de Belgique, le Néerlandais Oudegeest, secrétaire de la FSI d'Amsterdam, et l'Allemand Müller.

Or les membres du Conseil doivent composer avec l'énergie d'un homme qui se refuse à être un simple administrateur. En imposant le principe du Rapport annuel du directeur, Thomas innove. Ce pensum de trois cents pages —il l'appelle lui-même ainsi— devient au fil des ans l'objet central des débats du Conseil d'administration et des Conférences internationales du travail. Il présente l'évolution des différentes commissions et comités comme celle de l'organisation interne du BIT. A partir de 1925, il inclut un résumé des rapports fournis par les Etats en vertu de l'article 408, qui les oblige à présenter les mesures prises pour mettre à exécution les conventions auxquelles ils ont adhéré. Mais il évoque aussi les rapports de l'organisation avec la Russie soviétique et les Etats-Unis, et avec les multiples associations nationales ou internationales à vocation sociale. Le cas échéant, il répond aux critiques qui lui ont été portées par courrier ou par voie de presse, au point que la discussion sur le Rapport du directeur devient le temps fort de chaque CIT.

Ses nombreux voyages sont aussi l'objet de vives réprobations <sup>22</sup>. Il est vrai que durant douze années, Albert Thomas passe en moyenne cinq à six mois à l'étranger. Ses proches collaborateurs ont d'ailleurs la consigne de ne pas le tenir pour absent lorsqu'il se trouve dans le triangle Londres-Rome-Berlin. C'est, selon lui, le prix à payer pour obtenir les ratifications de la part des gouvernements. Mais au-delà de cet objectif premier, Thomas a très rapidement pris conscience du caractère international de sa fonction. Il s'en explique dans une lettre à son ami Bocquet :

“Les voyages, évidemment, constituent une dispersion intellectuelle indéniable et peut-être dangereuse. C'est vrai. Mais on n'a pas encore trouvé d'autres moyens de faire un peu de vie internationale que la présence réelle et efficace. Tout ce qui se passe par correspondance est mort d'avance. Il n'y a pas, en revanche, d'inertie bureaucratique qui tienne contre la décision qu'on enlève par des voyages réitérés. [...]”

Je vous assure que, quand on compare l'influence actuelle de la SDN dont le chef ne se déplace pas, et l'influence du BIT dans les principales capitales européennes, on peut faire la comparaison de l'efficacité des deux méthodes.” <sup>23</sup>

Ce “juif errant de la politique sociale” <sup>24</sup> persuade même les membres du Conseil d'administration, déjà convaincus de rendre publique leurs séances à partir de 1926 <sup>25</sup>, de s'exiler le temps d'une session dans les différentes capitales

<sup>22</sup> Voir Sylvie MASSART, “Les voyages d'Albert Thomas, directeur du BIT” (mémoire de maîtrise, Paris I, 1993).

<sup>23</sup> Lettre à Jules Bocquet, 13 février 1922, AN 94 AP 377. “La présence réelle vaut dix années de correspondance”, écrit-il encore dans son Rapport du directeur de 1924, p. 363.

<sup>24</sup> Compte rendu des travaux de la Conférence internationale du travail, 1921, p. 237.

<sup>25</sup> Thomas est néanmoins conscient de la portée relative d'une telle mesure. Il l'écrit à M. Donau, directeur du bureau du BIT à Berlin, qui l'informe du peu d'écho obtenu par le BIT dans la presse allemande : “Je sais bien que tout cela n'est pas sensationnel, que tout

européennes. Berlin en octobre 1927, Varsovie en 1928, puis Paris, Bruxelles, Stockholm..., seront les hôtes de l'organisation genevoise. Thomas lui-même effectue trois grands voyages — en Amérique du Nord de décembre 1922 à janvier 1923, en Amérique du Sud pendant l'été 1925, et en Asie de novembre 1928 à février 1929<sup>26</sup>. Ces initiatives ne sont pas toujours saluées par les membres du Conseil d'administration. De retour des Etats-Unis, le directeur écrit à Camille Lejeune<sup>27</sup> le mot suivant :

“Je suis absorbé depuis quatre jours dans les histoires terribles de mon Conseil. Le Conseil ne m'a fait aucune critique au sujet du voyage. Les vieux bonnets à poils, les vieux patrons et quelques gouvernementaux m'ont considéré comme un naïf qui s'est laissé prendre aux belles paroles des Etats-Unis, etc...Voyant cependant qu'il était impossible de discréditer les résultats obtenus, on a pris le parti de les étouffer. La discussion au Conseil a été bouclée en quelques instants. Quelques remerciements, et ce fut tout.”<sup>28</sup>

Dans le cadre de ces nombreux déplacements, les bureaux du BIT à l'étranger constituent une assistance irremplaçable. Il faut pourtant batailler devant le Conseil d'administration, quand certains de ses membres s'élèvent contre un coût de fonctionnement jugé trop élevé. A Paris, Thomas dispose en Mario Roques, son ancien directeur de cabinet à l'Armement, d'une personne de confiance qui prépare ses venues quasi hebdomadaires dans la capitale française. Les autres bureaux permanents sont installés à Londres, Washington, Rome, Berlin, Tokyo et New Delhi. Quelques correspondants sans véritable structure sont disséminés à Bruxelles, Budapest, Varsovie... Dans l'optique de son voyage en Asie *via* Moscou, Thomas chercha à développer ses relations avec l'URSS au point qu'il songea à y implanter un tel correspondant<sup>29</sup>. Mais la démarche n'aboutit pas.

La mainmise sur l'organisation et les incessants périples devaient aider à la concrétisation de cette unique priorité : la ratification des conventions internationales du travail, “première condition de vie de l'OIT”<sup>30</sup>, selon

---

cela n'est pas de nature à exciter les journalistes. Mais que voulez-vous, notre Conseil d'administration, comme son nom l'indique, est un Conseil d'administration : il administre.” Lettre à Donau, 15 octobre 1927, AN 94 AP 379.

<sup>26</sup> Ses notes de voyage ont été regroupées dans *A la rencontre de l'Orient*, Genève, Société des amis d'Albert Thomas, 1957.

<sup>27</sup> Ancien chef de cabinet du ministre du Travail Viviani en 1909-10, il sera promoteur avec Thomas du *Franco-American Bulletin* (voir ci-dessous, Chapitre IV). — Thomas échoua de peu à obtenir ce qui lui eût peut-être permis de faire taire les critiques de son Conseil d'administration : la participation officielle des Etats-Unis à la Conférence internationale du travail. Après sa visite, la Chambre de commerce des Etats-Unis se montra désireuse d'envoyer une délégation officielle à la CIT de 1923. Mais la faible durée de celle-ci (une seule semaine) fit reporter le projet à 1924. Ce délai fut préjudiciable au BIT puisque les industriels américains revinrent sur leur décision, revirement qui entraîna automatiquement celui de l'American Federation of Labor.

<sup>28</sup> Lettre à Camille Lejeune, 4 février 1923, AN 94 AP 382.

<sup>29</sup> Lettre à Marius Viple, son chef de cabinet à partir de 1927, 6 juillet 1928, AN 94 AP 386.

<sup>30</sup> Lettre à Joseph Wauters, ministre du Travail belge, 24 décembre 1920, AN 94 AP 38.

l'expression de Thomas. Pragmatique, il n'hésita pas à sortir du cadre étroit de l'institution pour y parvenir.

### La longue marche des ratifications

Au terme de sa première décennie d'activité, l'OIT a enregistré plus de 400 ratifications des quelque trente conventions votées lors des Conférences internationales du travail. En comptabilisant l'ensemble des cinquante-cinq Etats membres de l'organisation, le chiffre représente environ 25% du total maximal de ratifications auxquelles peut, dans l'absolu, prétendre l'OIT<sup>31</sup>. L'action de l'Organisation internationale du travail ne doit certes pas être évaluée à l'aune de ce seul chiffre ; l'incidence des conventions internationales sur les lois nationales a souvent été mise en avant par le BIT. Mais la logique qui a présidé à la rédaction de la Partie XIII du traité de Versailles est telle que l'attention doit s'y arrêter. Il s'agissait en effet, en se fixant pour but la ratification simultanée de conventions sociales, de créer une véritable solidarité entre les Etats, et d'exclure ainsi la possibilité de revenir sur des lois sociales adoptées au sortir de la guerre. La dimension internationale était en quelque sorte perçue comme le garde-fou des réactions nationales, comme un verrou de sécurité, pour reprendre l'expression d'Ernest Mahaim.

Il fallut tout d'abord surmonter les difficultés juridiques que soulevait une innovation qui n'était pas sans heurter les pratiques législatives nationales. Le gouvernement français avait par exemple l'habitude de ne soumettre au Parlement que des conventions ayant préalablement fait l'objet d'un échange de signatures avec un autre Etat. Le 24 janvier 1921, Paris et Bruxelles signent ainsi un texte reproduisant les articles des projets de conventions adoptées en 1919 à la conférence de Washington, et déclarent ouvert un protocole auquel d'autres Etats pourraient souscrire. Pour le nouvel organisme de Genève, il s'agissait d'une porte ouverte à une complication inacceptable de la procédure de ratification. Le 17 mars 1924, la France fit savoir à la SDN qu'elle renonçait à cette procédure<sup>32</sup>. Derrière ces arguties juridiques, c'est bien l'existence même de l'OIT qui était mise en cause<sup>33</sup>. La France, qui par ailleurs n'accepta jamais la compétence de l'OIT en matière agricole, avait trouvé là un moyen de ne pas enregistrer les conventions de 1921 portant sur les conditions de travail des agriculteurs<sup>34</sup>.

<sup>31</sup> *Dix ans d'OIT*, Genève, BIT, 1931, p. 350.

<sup>32</sup> *Dix ans d'OIT*, pp. 336-37.

<sup>33</sup> Albert Thomas en est du moins convaincu et l'écrit à Arthur Fontaine : "Je sais que vous ne manquerez pas d'apporter toute votre ténacité et toute votre intelligence pour obtenir cette ratification. Mais je tiens à vous dire officiellement qu'ayant charge et responsabilité de ce travail de ratification dans différents pays, je suis décidé à intervenir personnellement auprès de M. le Président du Conseil, à lui dire ce que je pense de l'attitude de certains fonctionnaires qui, tout en étant à la tête d'une section dite de la Société des Nations, ne cherchent qu'à entraver et compromettre l'action des organismes internationaux ; et je saurai même, à l'occasion, me souvenir que je suis député, pour saisir l'opinion publique de ces manœuvres." Lettre à Fontaine, 21 août 1921, CAT 7.328

<sup>34</sup> Le groupe paysan à la Chambre des députés présenta l'instauration des huit heures de travail journalier dans les campagnes françaises comme la mort certaine de la compétitivité agricole du pays. En réalité, Thomas n'avait jamais songé à une telle extrémité et

Le faible rythme des ratifications (moins de 90 en 1923) n'était pas seulement dû à des problèmes juridiques. L'enthousiasme dans lequel avaient été votées les premières conventions en 1919 contrastait avec le peu d'empressement des Etats à les ratifier. Le Conseil d'administration décida en 1921 d'alléger l'ordre du jour des CIT pour ne pas créer un trop grand écart entre le nombre des conventions et celui des ratifications. De fait, aucune convention ne fut votée entre 1921 et 1925 — preuve des difficultés rencontrées pendant les premières années. L'idée d'espacer d'un an les Conférences internationales du travail fut également évoquée pour laisser un délai de digestion suffisant aux Etats. Mais Thomas préféra décaler les dites conférences de septembre à juin, ce qui, tout en traduisant un souci d'indépendance à l'égard de la SDN (dont les Assemblées précédaient alors les conférences de l'OIT), permettait de ne plus coïncider avec les rentrées parlementaires<sup>35</sup>. En 1924 fut mise à l'essai la procédure de double lecture : les projets de conventions feraient désormais l'objet d'un double débat d'une année sur l'autre. Dès 1926, l'expérience fut interrompue car elle débouchait sur une radicalisation des positions qui empêchait le vote des conventions.

Thomas comprit très rapidement que le salut ne viendrait pas d'aménagements constitutionnels mais plutôt, nous l'avons vu, d'incessants contacts avec les gouvernements. Ces rencontres tenaient d'ailleurs beaucoup de l'exercice diplomatique, comme il l'indique en 1925 à M. Donau, le nouveau responsable du bureau de Berlin :

“C'est notre devoir à tous de saisir toutes les occasions politiques pour tâcher d'insérer dans les préoccupations immédiates des parlementaires et des hommes d'Etat la ratification des conventions. Depuis quelque cinq ans, je ne me lasse pas de chercher, par tous les moyens, à marquer de nouveaux points. Vous savez que j'ai utilisé même jusqu'aux dictatures d'Espagne et d'Italie pour arracher des ratifications à des gouvernements qui avaient besoin de manifester au dehors qu'ils n'étaient pas des gouvernements réactionnaires. En France, j'utilise le plus que je puis à l'heure actuelle les petits conflits entre radicaux et socialistes pour obtenir du Sénat les ratifications nécessaires.”<sup>36</sup>

---

prenait ces attaques pour une preuve du conservatisme français en la matière. Le directeur plaida lui-même devant la Cour de La Haye, que le gouvernement français avait décidé de saisir. Le 12 août 1922, la Cour rendit un avis favorable au BIT. Lettre à Charles Tavenard, 17 janvier 1921, AN 94 AP 386.

<sup>35</sup> Lettre à Mgr Nolens, 28 mars 1921, AN 94 AP 384.

<sup>36</sup> Lettre à Donau, 9 décembre 1925, AN 94 AP 379. En mai 1928, Albert Thomas effectua en Italie un voyage qui suscita de vives critiques (dossier AN 94 AP 477). De retour à Genève, il témoigne de sa bonne foi dans une lettre écrite à son ami l'écrivain Emile Guillaumin : “J'ai fait en cette année 1928 exactement les mêmes déclarations qu'en 1924 lors de mon deuxième ou troisième voyage chez Mussolini. J'y ai tenu le même langage officiel. Certains journaux fascistes ont noté que c'était comme ils disaient “les mêmes fadaïses et les mêmes fourberies”. Je ne puis pas faire autrement cependant que de remercier l'Italie de me donner 13 à 14 ratifications alors que pendant sept ans, la France est restée au chiffre minimum de 7 et ne commence que péniblement à rattraper son retard. En 1924, quand Turati, quand Modigliani, quand Treves étaient encore en Italie, en sortant de [chez] Mussolini, j'allais les voir. Comme je suis allé voir cette fois quelques sénateurs de l'opposition ou les derniers socialistes qui, sans faire de politique vivent encore là-bas, ou encore les opposants discrets du *Lavoro* de Gênes. Je veux bien que cette fois la presse fasciste [...] a fait un bruit de tous les diables. Mais le plus surprenant en tout cas, c'est de voir nos amis socialistes emboîter le pas, me condamner au Comité

Il devait effectivement tenir compte de l'atmosphère politique du moment. Les chutes de gouvernement ou les changements de majorité pouvaient être synonymes, en raison même des relations personnelles qu'entretenait parfois le directeur du BIT avec les hommes au pouvoir <sup>37</sup>, d'avancée ou de stagnation dans le progrès des ratifications. Toutefois il ne fut que rarement victime d'un chantage comparable à celui du Ministère allemand du travail qui, en janvier 1932, lui annonça que l'Allemagne subordonnerait dorénavant toute nouvelle ratification au règlement de la question des dettes et des réparations <sup>38</sup>.

Sous l'influence de Mgr Nolens qui, dès 1921, remarquait que la concurrence sectorielle parfois très vive entre deux pays frontaliers empêchait l'un d'eux de ratifier seul une convention <sup>39</sup>, les membres du Conseil d'administration acceptèrent la pratique de la ratification conditionnelle. L'entrée en vigueur effective d'une convention était ainsi subordonnée à la ratification par un ou plusieurs pays déterminé(s). La France fit par exemple dépendre la mise en place des conventions sur le chômage et sur le travail de nuit des femmes et des enfants, de la ratification préalable de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et même des Etats-Unis, non membres de l'OIT <sup>40</sup>. Devant les dangers que présentait la généralisation d'une telle pratique, le BIT n'accepta plus les ratifications conditionnelles que... conditionnellement. En 1930, seules huit ratifications étaient dans ce cas.

La convention sur la durée du travail fut l'objet favori de ce type de procédure. En 1919, la convention des huit heures avait été votée à l'unanimité moins deux voix. Cinq ans plus tard, devant le problème que suscitait sa ratification par des pays, comme la France ou la Belgique, qui avaient adopté des lois nationales pourtant similaires, une rencontre privée réunit à Berne, les 8 et 9 septembre 1924, les ministres du Travail anglais, français, allemand et belge. Des voix s'élevèrent au sein du Conseil d'administration pour signaler que ce type de rencontre échappait au contrôle de l'organisation et pouvait conduire à une révision tacite des conventions. Présent à titre officieux, Albert Thomas salua quant à lui ce genre d'initiative. Pendant deux ans, il ne ménagea pas ses efforts

---

exécutif de la IIe Internationale, et me laisser insulter par les communistes, etc... Le résultat est vraiment admirable. J'ai beau me défendre et rappeler toute mon attitude, voici qu'internationalement on me traite comme une sorte de philo-fasciste [...]. Si vraiment quelques-uns de mes critiques avaient pu voir les réactions de l'Assemblée des organisateurs syndicaux quand je leur disais que je n'étais pas fasciste et que je n'avais pas l'intention de le devenir, ils auraient pu comprendre que j'étais moi-même à la limite de ce que je pouvais faire comme personnage officiel." Lettre à Emile Guillaumin, 26 juin 1928, AN 94 AP 381.

<sup>37</sup> Ce fut notamment le cas en Tchécoslovaquie où les destinées politiques de son ami Edvard Benes déterminaient grandement les relations du BIT avec ce pays. Benes fut par ailleurs président de la Conférence internationale du travail en 1925.

<sup>38</sup> Lettre à Mahaim, 30 janvier 1932, AN 94 AP 382. En mars 1924, Albert Thomas évoquait déjà, dans un article paru dans *La Revue de Paris* sur les "Problèmes sociaux solidaires des problèmes internationaux", la liaison que l'Allemagne faisait abusivement entre sa décision récente de suspendre les huit heures et le problème des réparations. "C'est un dumping d'un nouveau genre", écrit Thomas.

<sup>39</sup> Lettre à Mgr Nolens, 10 janvier 1921, AN 94 AP 384.

<sup>40</sup> *Dix ans d'OIT*, p. 345.

pour contribuer à un nouveau rapprochement <sup>41</sup>. Durant l'année 1925, il s'est notamment convaincu que les industriels britanniques sont décidés à user de la convention pour atténuer une concurrence qui résulte de conditions de travail inférieures sur le continent <sup>42</sup>. Sans demander l'avis de son Conseil d'administration, il presse les Britanniques de réunir une nouvelle conférence au sommet :

“Je cherche péniblement la route qui peut conduire à la ratification des conventions. J'ai subordonné notre action, depuis la Conférence internationale du travail, à la réunion de la conférence des ministres du Travail projetée par l'Angleterre. Je talonne l'Angleterre à l'heure actuelle pour que maintenant la conférence soit convoquée.” <sup>43</sup>

Du 15 au 19 mars 1926, les quatre ministres du Travail déjà présents à Berne, accompagnés de leur homologue italien, se retrouvent pour une rencontre, officielle cette fois, à Londres. Il s'agit d'étudier les objections soulevées par l'application de la convention. Au cœur des discussions, le cas des chemins de fer dont il est spécifié, dans le document qui clôt la rencontre, qu'ils sont soumis à la convention, mais que la fixation des heures supplémentaires pour les cheminots est laissée à l'appréciation des législations nationales <sup>44</sup>. Thomas est invité à titre consultatif : devant son Conseil d'administration, il reçoit les mêmes critiques qu'en 1924, mais persiste à penser que de telles rencontres, bien que sans lien constitutionnel avec l'OIT, doivent contribuer à une ratification prochaine <sup>45</sup>. De retour dans leurs pays respectifs, les ministres français, belges et allemands évaluent la possibilité d'actions parlementaires. Albert Thomas, très confiant, doit pourtant déchanter. Un an plus tard, il va jusqu'à jouer les intermédiaires entre le ministre britannique du Travail Arthur Steel-Maitland, qui lui demande de provoquer à nouveau une rencontre à quatre, avec ses homologues allemand (Brauns), belge (Wauters dont Thomas se déclare sûr) et français (Fallières) <sup>46</sup>. Mais ses démarches n'auront pas plus de succès.

La constitution prévoit une révision des conventions internationales au bout de dix ans, afin qu'il puisse être tenu compte de l'évolution des réalités socio-économiques <sup>47</sup>. C'est en grande partie pour ne pas abandonner son

---

<sup>41</sup> Albert THOMAS, “A propos des huit heures : pour faire le point”, *Revue internationale du travail* 14 (1926), pp. 161-82.

<sup>42</sup> Lettre à Donau, 9 décembre 1925, AN 94 AP 379. L'année 1925 fut néanmoins quelque peu décourageante : “Je viens d'avoir un Premier mai particulièrement ironique et paradoxal. Tandis que le monde ouvrier revendiquait solennellement dans de puérils meetings l'application de la journée de huit heures et la ratification de la convention, la Chambre des communes repoussait le *Bill* des huit heures, et par là même, renonçait à la ratification. C'est l'écroulement, au moins momentanément, de tout ce que j'ai péniblement échafaudé en France et en Allemagne. Je ne me décourage pas. Je suis certain de l'avenir mais, en vérité, que de peines pour faire comprendre la nécessité de solutions internationales.” Lettre à Devinat, 5 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>43</sup> Lettre au député Durafour, 16 novembre 1925, AN 94 AP 37

<sup>44</sup> Conclusions adoptées par la conférence des ministres du Travail tenue à Londres en mars 1926, annexe au procès verbal du Conseil d'administration, avril 1926.

<sup>45</sup> Procès verbal du Conseil d'administration, 31<sup>e</sup> session, avril 1926.

<sup>46</sup> Lettre à Erik Haguenin, 16 mai 1927, AN 94 AP 381.

<sup>47</sup> La coexistence de deux textes de conventions, après une révision, était susceptible de prêter à confusion. Mais les membres du Conseil d'administration, pour ne pas faire face à l'annulation d'une série de ratifications, préférèrent ce chevauchement juridique au retrait du premier texte. Georges SCELLE, *L'OIT et le BIT*, Paris, Marcel Rivière, 1930, p. 179-85.

organisation avant cette échéance importante que Thomas, élu comme tous les fonctionnaires du BIT pour un premier mandat de sept ans, demeura à Genève. En janvier 1928, il se montre fort déçu que le gouvernement britannique soit le premier à poser, lors d'une séance du Conseil d'administration, le problème de la révision de la convention des huit heures. Une fracture apparaît au sein même du BIT, au tournant des années trente, entre les partisans de l'assouplissement d'une convention jugée trop rigide, et la revendication syndicale d'une loi instaurant les quarante heures hebdomadaires. Le directeur français ne se fait pas d'illusions sur l'efficacité et la pertinence de la procédure mise en place par la Partie XIII. Il l'écrit en cette année 1929 à Jacques Secretan, membre de son cabinet :

“Le travail législatif a donné quelques résultats. Il n'a pas été médiocre, mais il a été entravé, à n'en pas douter, par une constitution du Bureau et une procédure des conventions internationales qui ne répondent pas aux conditions présentes de la vie internationale. Je pense, depuis presque dix ans — au moins depuis huit ans — que toutes ces histoires de ratifications ne peuvent pas donner grand-chose. D'une part, la forme de convention conclue pour le phosphore blanc ne peut pas convenir pour de grandes conventions couvrant une part importante de la vie industrielle. D'autre part, la forme de convention générale ne répond pas aux nécessités de conventions limitées à quelques Etats. Il faut pouvoir faire des conventions particulières. [...] L'examen de conscience des dix ans doit se poursuivre par un examen critique de cette procédure législative.”<sup>48</sup>

Force est de constater, pour Thomas, qu'au-delà des obstacles d'ordre technique ou économique qui empêchent les ratifications, c'est la nécessité même d'établir une législation internationale qui n'a pas été acceptée ou comprise. “La vie internationale n'est pas le fruit d'une génération spontanée, écrit-il dans son Rapport de 1929. Elle ne peut naître que par une action quotidienne, une volonté tenace, une conception claire du but à atteindre”<sup>49</sup>. Symbole de l'échec de cette tentative : en douze années, le premier directeur du BIT n'eut à traiter qu'une seule plainte visant à dénoncer la non-exécution d'une convention ratifiée par un gouvernement. En 1924, une organisation syndicale japonaise protesta officiellement contre le non-respect par le gouvernement de Tokyo de la convention sur le placement des marins<sup>50</sup>. En vertu des articles 409 et suivants, “une organisation professionnelle ouvrière ou patronale” ou “un membre de l'OIT pouvai[en]t déposer une plainte contre un [autre] membre qui n'assurerait pas d'une manière satisfaisante l'exécution d'une convention” ratifiée par lui.

Dans un discours prononcé en mars 1930 devant le Reichstag, Thomas pouvait ironiser. “J'attends encore l'Etat souverain qui déposera une plainte

---

<sup>48</sup> Lettre du 17 décembre 1929, citée par Jacques SECRETAN, “Albert Thomas vu par un attaché de son cabinet (1922-30)”, *Un grand citoyen du monde, Albert Thomas vivant*, p. 307.

<sup>49</sup> Rapport du directeur de 1929, p. 79. Il exprime la même idée avec une pointe de résignation supplémentaire dans une lettre à son ami Berthelot : “La mollesse des divers gouvernements qui n'ont pas un besoin immédiat de cette organisation, l'indifférence des opinions publiques, les oppositions de compétence des techniciens, tout cela compromet ce que l'on peut attendre de nos institutions.” Lettre à Marcel Berthelot, 27 mars 1931, AN 94 AP 377.

<sup>50</sup> Après examen par le Conseil d'administration et audition de représentants du gouvernement japonais, un accord fut trouvé. Cf. Rapport du directeur de 1925.

contre un autre Etat souverain et qui demandera l'enquête prévue"<sup>51</sup>. Au bout d'une décennie, il jugeait lui-même les résultats "bien décevants"<sup>52</sup>. Après les premières années de lutte pour assurer la survie de l'organisation, Thomas était conscient du fait que l'OIT courait le risque de ne pas être admise par les gouvernements :

"C'est par le conflit et la bataille que le Bureau s'imposera, comme toute idée neuve. Je puis dire que vers 1922 ou 1923, nous avons sauvé son existence contre ceux qui songeaient à sa suppression. Aujourd'hui [en 1927], c'est son fonctionnement même qu'il faut imposer aux Etats souverains, et cela est encore plus difficile."<sup>53</sup>

Albert Thomas était convaincu que les seuls cadres et procédures de l'OIT n'étaient pas suffisants pour donner à l'organisme l'assise qui lui était indispensable. Parallèlement à la poursuite inlassable de nouvelles ratifications, il n'eut de cesse de rechercher une reconnaissance internationale. Là encore, il se heurta tant aux oppositions nationales qu'aux limites mêmes de son organisation.

### De la reconnaissance à la paralysie

Certes la tâche première de l'OIT est, à travers le vote et la ratification de conventions, de promouvoir l'établissement d'une législation internationale du travail. Mais la conférence internationale tenue en 1920 à Gênes sur le travail des marins, comme celle sur le travail agricole, réunie en 1921 à Genève, ont été des échecs relatifs. Albert Thomas est convaincu que, pour obtenir une crédibilité indispensable, le BIT doit se faire connaître des milieux dirigeants. Le seul cénacle de l'OIT, que fréquentent des délégués souvent déjà conscients de l'importance des questions du travail, demeure un espace trop restreint.

Dès qu'il apprend la convocation pour avril 1922 d'une grande conférence à Gênes, Thomas se fixe l'objectif d'y imposer la présence du BIT<sup>54</sup>. En décembre 1921, de retour du voyage en Allemagne qui a suivi la CIT, il écrit à Lloyd George en insistant sur la nécessité d'une participation ouvrière à cette conférence. Outre-Rhin, il a rencontré le chancelier Wirth et le ministre des Affaires étrangères Rathenau qui l'ont accablé de critiques au sujet de la politique alliée. Albert Thomas, qui leur a conseillé de ne pas poser le problème des réparations lors de la conférence, est inquiet. Selon lui, la SDN se doit de ne pas faire le jeu des dirigeants allemands en se mettant à dos la classe ouvrière de ce pays, qui supporte de plus en plus mal une inflation galopante qu'elle attribue au traité de Versailles<sup>55</sup>. Dans une lettre à Briand, il met également en avant le rôle d'intermédiaire avec le monde ouvrier que peut jouer le BIT. Les hommes politiques doivent désormais prendre acte des engagements pris au sortir de la guerre<sup>56</sup> :

<sup>51</sup> Conférence au Reichstag, 29 mars 1930, AN 94 AP 474.

<sup>52</sup> Lettre à Marcel de Coppet, gouverneur général du Tchad, 14 avril 1931, AN 94 AP 379.

<sup>53</sup> Lettre au sociologue Henri Hubert, 4 janvier 1927, AN 94 AP 381.

<sup>54</sup> Sur cette question, cf. dossier CAT 6.B.1.

<sup>55</sup> Lettre à Lloyd George du 20 décembre 1921, CAT 6.B.1.1.

<sup>56</sup> Lettre à Briand, 30 décembre 1921, AN 94 AP 392 (dossier Peycelon).

“Vous me connaissez assez pour penser qu'en la circonstance, je ne cherche ni à jouer un rôle, ni surtout à faire l'important. Mais en la place où je suis, j'ai trop conscience de l'énormité du désordre où se débat le monde, j'ai trop conscience de l'importance des décisions qui seront prises pour l'institution même dont j'ai la charge et la responsabilité, pour ne pas demander aux membres du Conseil suprême de ne pas nous laisser en dehors de l'effort méthodique et vigoureux qu'ils veulent poursuivre pour la paix. C'est pour cette œuvre que nous avons été créés.”

Dans ses démarches, Thomas se heurte à un problème auquel il n'avait pas songé : les Britanniques se montrent fermement opposés à toute participation de la SDN. Dans ses sollicitations, il est donc obligé de se désolidariser de l'organisation-mère, et de mettre en avant une participation strictement technique du BIT. Il entame alors une sorte de double jeu qui le conduit à rechercher d'un côté l'accord du Conseil de la SDN et du Conseil d'administration du BIT, tout en assurant à Lloyd George, son meilleur allié, qu'il n'œuvre pas pour l'organisation dirigée par Drummond.

La participation du BIT est acquise en mars, après que le gouvernement italien ait demandé leurs avis aux grandes puissances. Albert Thomas mais aussi, au nom du Conseil d'administration, Fontaine, Jouhaux, De Michelis, Olivetti, Carlier et les Anglais Poulton et Montague Barlow, sont invités à titre d'experts à participer aux travaux d'un comité spécial pour les questions du travail, rattaché à la troisième commission de la conférence, celle des questions économiques. Dès la première séance, Thomas rappelle l'existence des conventions internationales sur le chômage et la durée du travail, votées en 1919, dont... on lui demande d'apporter les textes pour le lendemain. Il s'engage aussi au nom du BIT à fournir désormais des statistiques trimestrielles sur la situation de l'emploi. Il parvient à placer la ratification des conventions au centre des discussions. Mais ce succès se retourne rapidement contre lui. Les délégués allemands et polonais notamment en proposent la révision, et la promotion escomptée se transforme en défense. Les résolutions finales appellent néanmoins à la ratification des conventions internationales du travail et invitent les Etats à participer à l'enquête sur le chômage décidée lors de la dernière CIT<sup>57</sup>.

Si Thomas se montre déçu du résultat global de la conférence de Gênes, il se félicite de la reconnaissance internationale obtenue par le BIT. Forte de l'expérience de la conférence du travail organisée deux ans auparavant, une partie du personnel a en effet apporté son aide, appréciée, au gouvernement italien. Au milieu des rivalités nationales, l'organisation genevoise a par ailleurs acquis un certificat de neutralité à travers les études qu'elle est capable de mener. Le cas spécifique de la Russie soviétique, qu'une réunion à La Haye doit aborder après Gênes, le conforte dans cette pensée. Grâce à une enquête menée en 1919-20 par l'un de ses fonctionnaires, Pardo<sup>58</sup>, sur les conditions de travail en Russie, le BIT dispose d'une somme d'informations précieuse et unique qui indispose les Soviétiques. Mais, dès la mi-avril, les accords de Rapallo rendent caduc l'objet de la réunion.

Pour Albert Thomas, ce succès vient récompenser la priorité donnée aux enquêtes depuis les débuts de l'organisation. C'est par l'affirmation de sa

---

<sup>57</sup> Cf. *Supplément aux informations sociales*, vol. II, n° 9, “L'OIT et la conférence de Gênes”.

<sup>58</sup> Fonctionnaire italien, Guido Pardo allait mourir du typhus en février 1922, lors d'une mission en Russie pour le compte du Haut commissariat aux réfugiés de l'époque. Albert Thomas devait apprendre avec stupeur que les membres de la mission n'étaient pas assurés et que la famille du défunt demeurait sans ressources.

compétence en matière scientifique que le BIT a d'abord acquis une certaine reconnaissance internationale <sup>59</sup>. Sa neutralité originelle lui permettait théoriquement de recueillir et regrouper des informations sur les conditions de travail qui étaient jusqu'alors confinées dans un cadre national. *L'Enquête sur la production* est un exemple type d'une étude destinée à asseoir l'autorité du BIT auprès des gouvernements et des organisations patronales et syndicales. C'est un travail gigantesque. Le dernier des huit volumes paraît en septembre 1925. L'entreprise doit son existence à une résolution formulée en juin 1920 par Pirelli au nom du groupe patronal. "Les travaux d'ensemble sur la production doivent être l'objet d'études approfondies de la part des services et des commissions techniques du Bureau, écrit Thomas dans une note adressée aux chefs de section. Tout notre monde doit s'y trouver associé." L'enquête est réalisée à partir de questionnaires envoyés aux organisations patronales des pays membres. Sont demandées des données brutes sur la durée du travail, la condition économique des travailleurs, les modes de rémunération, la productivité, l'outillage, le crédit..., mais aussi des avis sur les mesures à prendre pour lutter contre la crise. Après un premier travail de dépouillement, Edgard Milhaud est chargé de la synthèse <sup>60</sup>. Mais le patronat français émet presque aussitôt de vives critiques quant à la légitimité de l'initiative. La Confédération générale de la production française (CGPF) intime à ses affiliés l'ordre de ne pas répondre au questionnaire du BIT qui, en la circonstance, outrepassa ses attributions. La portée économique de l'enquête ne fait aucun doute et les instances dirigeantes de la CGPF répugnent à livrer "des renseignements qu'il y aurait les plus grands inconvénients à fournir à un organisme qui pourra les communiquer à [ses] concurrents étrangers" <sup>61</sup>. Au Conseil d'administration, Lambert-Ribot, suppléant de Pinot, critique la prétention du BIT d'apporter des solutions économiques au problème du chômage <sup>62</sup>. Thomas a par ailleurs beaucoup de difficultés à persuader les syndicats ouvriers que l'en-

---

<sup>59</sup> Fin 1920, le BIT reçut même une demande d'enquête de la société Taylor sur le système des trois équipes dans l'industrie métallurgique. Elle porta sur les usines à hauts fourneaux, fours, convertisseurs Bessemer et laminoirs en Angleterre, France, Allemagne, Italie et Espagne. A la suite des grèves dans la sidérurgie américaine en 1919, Taylor avait fait de même aux Etats-Unis et souhaitait confronter ses résultats avec les pratiques européennes.

<sup>60</sup> Le fondateur des *Annales de la régie directe* termina son travail dans un état de dénuement extrême. Alors que Thomas espérait en égrener les bonnes feuilles lors de la conférence de Gênes, Milhaud mit cinq années à l'achever, quelque peu délaissé, semble-t-il : "C'est avec un unique collaborateur que j'assume, feuille par feuille, page par page, chiffre par chiffre, la solidité totale d'un rapport si gros de conséquences par les matières qu'il traite et par l'autorité du Bureau que, malgré tout, il engage." Lettre de Milhaud à Thomas du 13 juin 1924, CAT 6.B.6.1. Dès avril 1921, il est vrai, devant l'opposition que suscitait l'enquête au sein du Conseil d'administration, la section de la production fut dissoute. L'équipe chargée de l'enquête fut dispersée dans les différents services techniques et Milhaud lui-même perdit son statut de fonctionnaire du BIT. Lettre à Millerand, 13 avril 1921, AN 94 AP 391

<sup>61</sup> *La Journée industrielle*, n° de dimanche-lundi 27 et 28 mars 1921.

<sup>62</sup> Procès verbal du Conseil d'administration, 11e session, janvier 1922. Le 4 avril 1921, Pinot se fend également d'une lettre extrêmement vive à Thomas pour lui exprimer son désaccord : AN 94 AP 477.

quête n'a pas été décidée pour prouver que les huit heures sont la cause majeure de la baisse de la production <sup>63</sup>.

Il semble en réalité que les industriels français aient craint que la comparaison en matière de protection sociale ne soit pas en leur faveur. Pendant cette même année 1921, le gouvernement britannique a commandé au BIT une enquête sur les méthodes d'établissement des salaires par voie de commissions paritaires, que Thomas confie aussitôt à Joseph Chappey. Le Ministère du travail collabore avec le jeune normalien. Très rapidement, il bénéficie de la coopération des différents *Boards*, au point qu'il se demande quelle était la réelle motivation du gouvernement de Londres en lançant cette enquête <sup>64</sup>. Bien qu'il n'obtienne pas des autres pays des réponses aussi précises à ses demandes, ses recherches lui permettent de conclure que le système des conventions collectives, qui assure aux travailleurs un salaire minimum, n'est véritablement développé que dans les pays anglo-saxons. L'enquête demandée par les autorités britanniques n'était donc pas totalement gratuite. Elle fut ensuite utilisée comme argument pour justifier la non-ratification de la convention sur la durée du travail, le gouvernement conservateur-libéral prétendant qu'il était impossible de concilier la rigidité d'une telle convention avec la souplesse de l'organisation par branche de l'économie britannique <sup>65</sup>.

Ces évocations montrent combien le BIT apparaît aux yeux de ses membres, au cours de ses premières années d'activité, comme un instrument de connaissance des réalités nationales. En cherchant à mettre systématiquement à la disposition de tous une somme d'informations sur les conditions du travail, l'institution née du traité de paix a incontestablement participé à la création d'un espace international. Celui-ci néanmoins n'échappait pas aux réflexes nationaux et l'objectivité des enquêtes sert peut-être souvent de paravent à des règlements de compte diplomatiques. Thomas ne s'en cachait pas, qui demandait à ses services d'user des statistiques de manière très attentive. Obligés de composer dans un premier temps avec les données officielles et souvent disparates que fournissaient les gouvernements et les organisations patronales et syndicales, les services techniques du BIT contribuèrent par la suite à l'établissement de statistiques internationalement reconnues et donc comparables. Dès 1923, Thomas présenta aux membres du Conseil d'administration un projet de conférence internationale de statisticiens, en accord avec l'Institut international de statistique. La première de ces rencontres eut lieu en 1925 dans les locaux et sous l'égide du BIT, réunissant des pays exclusivement européens <sup>66</sup>.

Sa compétence technique affirmée, l'organisation dirigée par Thomas devait encore faire reconnaître l'étendue de ses champs d'investigation. L'opposition du patronat français à l'enquête sur la production montre que la tâche n'était pas facile. Le premier directeur du BIT comprit tout le danger que le Bureau courait à devenir une organisation strictement scientifique. Sa prise de conscience est définitive au moment de la Conférence économique internationale de 1927. Le BIT est certes invité à participer en décembre 1925 au comité préparatoire mis sur pied sous la présidence de Theunis, à la suite de la

---

<sup>63</sup> Sur les conclusions de l'enquête, voir ci-dessous, Chapitre III.

<sup>64</sup> Lettre de Joseph Chappey à Thomas, 14 août 1921, AN 94 AP 378.

<sup>65</sup> Rapport du directeur pour 1921, p. 24

<sup>66</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse et Tchécoslovaquie. Procès-verbal du Conseil d'administration, 18e session, avril 1923.

motion de Louis Loucheur. Mais au lieu de l'associer de plein droit à la conférence, on ne fait appel à lui que pour s'assurer du soutien des organisations patronales et surtout syndicales<sup>67</sup>, et pour participer à l'élaboration de sept documents préparatoires à la conférence<sup>68</sup>. Les membres du Conseil d'administration, choisis pour représenter non le BIT mais les groupes auxquels ils appartiennent, doivent même recevoir l'accord de la Section économique de la SDN<sup>69</sup>. Thomas eut ainsi beaucoup de mal à faire accepter Léon Jouhaux et surtout Arthur Fontaine, "parce que Français, et qu'il y a déjà trop de Français"<sup>70</sup>. Ce problème de représentation n'est pas indifférent : il est perçu par l'ensemble des membres du Conseil d'administration comme une atteinte grave au statut de l'OIT. Cela prouve de manière manifeste qu'elle n'a pas son mot à dire dans le domaine économique. Albert Thomas constate que son but — placer les questions du travail au cœur des relations économiques internationales — est remis en cause. Indéniablement, cet épisode constitue une fracture dans les relations entre le BIT et la SDN.

Dans un article paru dans *L'Europe nouvelle*, Thomas fustige par ailleurs le peu d'audace qui préside à la préparation de la conférence. Selon lui, elle ne peut se passer d'aborder de front les questions des dettes interalliées, de la répartition des matières premières, de l'organisation de la production ou de l'émigration de la main-d'œuvre — facteurs, par les dérèglements internationaux qu'ils provoquent, de chômage et de crise. Le temps n'est plus aux susceptibilités nationales, comme le suggère pourtant la querelle sur les nominations, mais à la construction d'une "économie mondiale née de l'interdépendance des économies nationales"<sup>71</sup>. Dès le début de la conférence, Thomas perçoit avec acuité que l'OIT ne peut plus rester à l'écart des prises de décisions, et que c'est précisément à elle, au nom de l'expérience internationale inégalée qui est la sienne et de la place centrale des questions du travail, qu'il appartient de diriger cet effort de construction :

[En 1919, ] le problème a été : la place du travail dans l'économie générale, la défense du travail au point de vue de la répartition des richesses produites, la part du travail, pour ainsi dire. Aujourd'hui, l'initiative de la conférence économique est une chose toute nouvelle qui ne rentre pas primitivement dans la charte constitutive de la Société des Nations. Si l'esprit avait été le même à l'égard de la Société des Nations comme à l'égard de l'Organisation internationale du travail, on aurait peut-être posé la question de compétence. On ne l'a pas posée. Nous pouvons nous en féliciter, mais il est évident

---

<sup>67</sup> Le Conseil de la SDN choisit ainsi, sur une liste proposée par le BIT, les membres ouvriers, dont Jouhaux, du Comité consultatif économique mis en place par la conférence : il se réunira une fois par an jusqu'en 1930.

<sup>68</sup> En voici la liste : l'émigration sous ses différentes formes ; rapport sur les législations relatives aux mouvements de la main-d'œuvre et aux migrations en général ; le niveau de vie des ouvriers ; l'organisation scientifique du travail ; le rapport du coût du travail agricole au coût total de la production dans l'agriculture ; le rôle des organisations coopératives dans le commerce international du blé, des produits laitiers et autres produits agricoles ; le résultat d'enquêtes comparant les prix de détail du commerce privé et ceux des sociétés coopératives de consommation. CAT 6.B.3.

<sup>69</sup> Lettre à Pierre Denis, 8 décembre 1925, CAT 6.B.3.

<sup>70</sup> Résumé des négociations pour la Conférence internationale économique , 14 décembre 1925, CAT 6.B.3

<sup>71</sup> Albert THOMAS, "Pour que la conférence internationale réussisse", *L'Europe nouvelle* du 26 septembre 1925.

qu'un problème nouveau est posé : c'est la place du travail dans la production même. Si on prend l'économie dans son ensemble, notre isolement n'est plus admissible.

Au fond, je reviens à mon idée. La Société des Nations doit être divisée en deux grandes sections : le politique et l'économique, mais c'est l'Organisation internationale du travail qui devrait devenir la partie économique.”<sup>72</sup>

Harold Butler, son directeur adjoint, est parvenu au même constat non d'échec mais d'impuissance, et le lui écrit en 1930 :

“I do not feel that we can continue to rely on convention as the principal test of our activity and progress. I think we ought to take this opportunity of shifting our centre of gravity, so to speak, from the purely social to the economic sphere, by devoting the whole of our attention to the effects on the workers of the world depression.”<sup>73</sup>

L'OIT aurait-elle eu un rôle à jouer sans la création de la Section économique et financière de la SDN ? On peut au contraire avancer qu'elle a suscité estime et reconnaissance uniquement parce qu'on savait ses domaines d'intervention limités. En 1923, Thomas pouvait encore écrire à Pierre Renaudel :

“Nous sommes aujourd'hui suffisamment connus pour qu'on mette en nous beaucoup d'espérance. Mais ce qu'on ne connaît pas, c'est notre constitution et l'impossibilité où nous sommes de faire certaines interventions.”<sup>74</sup>

Il ne doute pas néanmoins de parvenir à sortir le BIT du rôle où on l'a confiné. En 1927, il doit reconnaître qu'il avait vu trop grand. Dans un rapport présenté aux membres du conseil d'administration à la suite de la Conférence économique internationale, Thomas fait remarquer que jamais la position du Bureau n'a été clairement définie depuis 1919. Traité un jour officiellement comme une institution à part entière de l'ensemble de la SDN, le BIT apparaissait le lendemain comme “un organisme extérieur, que l'on remerciait du concours bénévole qu'il voulait bien apporter”. Il conclut surtout à la séparation radicale entre l'activité économique et l'activité sociale de la Société des Nations. “Est-ce là la politique la meilleure ?”, demande-t-il poliment<sup>75</sup>.

Le constat est amer pour Thomas, non seulement au regard des efforts déployés pour imposer le BIT sur la scène internationale, mais aussi en raison de son idée des relations entre l'économique et le social, pour lui inséparables. Son souci permanent de réunir autour d'une table industriels et ouvriers va bien au-delà de la simple méthode réformiste : il répond à une conception de la société industrielle que l'OIT n'a pas les moyens de réaliser ni de prôner. Le directeur du BIT en prend douloureusement conscience. C'est cette vision du social qu'il

---

<sup>72</sup> Note personnelle, 9 mai 1927, CAT 6.

<sup>73</sup> Lettre de Butler à Thomas citée [sans date] par Antony ALCOCK, *History of the ILO*, Londres, Macmillan Press, 1981, pp. 122-23.

<sup>74</sup> Lettre à Pierre Renaudel, 21 mars 1923, AN 94 AP 385.

<sup>75</sup> Annexe au procès verbal du Conseil d'administration, janvier 1928, p. 156. Thomas se montre quelque peu acerbe à l'égard de ce dernier : “Le directeur lui-même, écrit-il, au moment où il croyait de son devoir de soutenir certaines obligations, ne s'est-il pas senti souvent arrêté et paralysé par le sentiment qu'il n'aurait pas la pleine et entière adhésion du Conseil ?”

convient d'évoquer avant de voir comment l'homme d'action Thomas a tenté de passer outre à cette paralysie.

A l'aube des années trente, Thomas ne se fait pas d'illusions sur les possibilités de l'institution qu'il dirige. Sa "diplomatie de la présence"<sup>76</sup> n'a pas donné à l'OIT les pouvoirs de décisions qu'elle n'avait pas à l'origine. La crise économique lui confirme l'existence de l'impasse dans laquelle se débat l'organisation genevoise : à quoi bon lutter pour les huit heures journalières, quand une partie de plus en plus grande des travailleurs est au chômage ? Son engagement en faveur de solutions centrées sur le vieux continent témoigne autant de son besoin d'agir concrètement que de sa volonté de faire œuvre d'intégration européenne.

---

<sup>76</sup> Expression qu'il emploie en juillet 1925 lors d'une conférence à l'Université de Montevideo ; texte repris dans *Politique sociale internationale*, Genève, BIT, 1947, pp. 13-14.

## CHAPITRE III

### *Du travail au loisir*

Le refus d'accepter la misère ouvrière du début du siècle fit de Thomas un homme d'action. La force de cette injonction première ne sera jamais amoindrie par son réformisme. Le pari qu'il fait de la conciliation et du dialogue s'appuie au contraire sur la conviction que la lutte des classes poussée à son terme ne peut contribuer à améliorer la condition ouvrière. Son rôle durant la guerre et ses contacts avec le milieu patronal l'ont persuadé de l'importance de la bonne marche de l'économie : à ses yeux, les changements intervenus ne permettaient plus d'appréhender la question sociale dans les termes de naguère. La rationalisation est devenue la base de sa réflexion sur le travail. C'est désormais la construction d'une société industrielle de masse qui doit permettre la satisfaction de revendications sociales au besoin transformées.

#### Un réseau réformiste

L'instauration du tripartisme au niveau international a certainement été un élément important dans le choix d'Albert Thomas pour le poste de directeur du BIT. Le réformisme du socialiste français ne s'est jamais satisfait d'une simple condamnation des méthodes révolutionnaires, mais s'est caractérisé par une volonté incessante de réunir industriels et ouvriers. Sa foi dans le dialogue et la concertation aurait été, à Paris, ce qu'elle fut à Genève :

“En dehors de toute idée de solidarité de classes ou de lutte des classes, j'ai toujours professé que le principe fondamental devait être l'entière sincérité, l'entière loyauté entre les classes. J'ai toujours soutenu que, dès l'instant où les hommes se rencontraient les yeux dans les yeux et parlaient, quelle que fut l'opposition des intérêts, un grand résultat était déjà acquis pour les ententes nécessaires.”<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Lettre à Romanet, industriel grenoblois, 1er mai 1923, AN 94 AP 392. Chez Thomas, cette conception tient presque du pari pascalien : “De deux choses l'une, écrit-il à son ami Hamon. Ou nous réussissons [l'œuvre], c'est-à-dire qu'en dépit de toutes les difficultés nous sentirons un progrès constant de nos idées, ou, au contraire, nous aurons le sentiment de ne rien apporter à la pensée socialiste ni à la réalisation des aspirations ouvrières. Alors, il n'y aura plus qu'à revenir à la lutte. Mais tant qu'il y a une espérance, je veux tenter l'œuvre.” Lettre à Augustin Hamon, août 1921, AN 94 AP 389

Pour l'ancien député, concertation n'a jamais été synonyme de consensus ou d'immobilisme <sup>2</sup>. La méthode importe moins que l'objectif, et le réformisme d'Albert Thomas a toujours été subordonné à son programme. Au sein du BIT, il s'agit de la Charte du travail inscrite dans le traité de Versailles :

“Depuis sept ans, j'ai toujours fait la même propagande. J'ai toujours dit [...] que notre Organisation internationale du travail elle-même n'était pas faite pour établir entre ouvriers et patrons des compromis mensongers, des rapprochements illusoires. J'ai toujours dit : nous avons un programme. Il y a certaines réformes reconnues comme justes par tous, que nous devons chercher, coûte que coûte, à appliquer précisément parce qu'elles sont justes. Je ne sais pas si cela est ou non de la lutte des classes. [...] Si mes amis patrons ne me comprennent pas, tant pis. Je continuerai de servir ce que je crois être la vérité. Je continuerai de faire la propagande que je crois raisonnable. Peut-être un jour me rendront-ils justice ? ” <sup>3</sup>

Une de ses plus grandes difficultés aura été de conserver la confiance d'un mouvement ouvrier déçu par les traités de 1919 et les faibles avancées sociales qui les ont suivis <sup>4</sup>. Depuis l'époque de ses premiers engagements, il est resté très attaché au mouvement syndical <sup>5</sup>. Il n'a jamais hésité à prôner une attitude réformiste dans les congrès nationaux ou internationaux. En 1927, il se vante encore d'être l'un des principaux inspirateurs du programme de la CGT présenté par Jouhaux <sup>6</sup>. Deux ans plus tôt, il a écrit à Léon Blum au sujet de la réunion de la Fédération syndicale internationale (FSI) et de la IIe Internationale qui doit se tenir à Paris à partir du 3 janvier. Outre un appel à la ratification des conventions internationales, il préconise de mettre en avant “l'idéal constructif contre la

---

<sup>2</sup> Martin FINE emploie le terme de *consensus* pour qualifier le réformisme de Thomas, dans “Albert Thomas : a reformer's vision of modernization (1914-32)”, *Journal of Contemporary History* 12 (July 1977), p. 558. Nous lui préférons la formule adoptée par Patrick FRIDENSON et Madeleine REBERIOUX, qui parlent d'un “œcuménisme politique de la croissance industrielle”, dans “Albert Thomas, pivot du réformisme français”, *Le Mouvement social*, n° 87 (avril-juin 1974), p. 97. Le réformisme de Thomas est en effet imprégné de son goût pour le combat politique : “La politique actuelle de Jouhaux et des autres ouvriers d'Amsterdam ne peut être défendue et ne peut triompher que si les patrons se résignent aux concessions nécessaires. S'ils n'en veulent faire aucune, alors ce sera de nouveau pour tout le monde le front unique de bataille. Inutile de vous dire que si pareille hypothèse se réalisait, je laisserais le Bureau devenir l'organisation purement administrative et scientifique qu'il serait alors pour rentrer moi-même à mon rang dans la bataille”. Lettre à Emile Guillaumin, 22 octobre 1928, AN 94 AP 381.

<sup>3</sup> Lettre à Weitz, industriel lyonnais, 8 septembre 1927, AN 94 AP 394.

<sup>4</sup> En 1930, après une entrevue avec les responsables des *Trade Unions*, il avoue son inquiétude à Mgr Nolens : “J'ai pu maintenir jusqu'à ce jour, par une activité qui ne se lasse pas, le crédit moral, le capital d'espérance qu'il y a autour du Bureau. Mais je viens de me rendre compte à Londres même que les retards finiront par fatiguer le monde ouvrier.” Lettre à Mgr Nolens, 26 novembre 1930, AN 94 AP 384.

<sup>5</sup> En 1921, il a fortement insisté pour demeurer membre de la Fédération des syndicats d'employés. “Ma fidélité au syndicat qui m'a ‘hospitalisé’ dès les premiers jours de ma vie politique est une des choses auxquelles je tiens le plus”, écrit-il à la militante socialiste Suzanne Gibault le 26 septembre 1923, AN 94 AP 380.

<sup>6</sup> Lettre à Erik Haguénin, 23 novembre 1927, AN 94 AP 381.

volonté de malveillance” de Moscou <sup>7</sup>. Pour mener à bien sa politique, le directeur du BIT doit surtout compter sur des interlocuteurs puissants et représentatifs. Ses incessants appels à l’unité ouvrière vont dans ce sens. En 1930 à Stockholm, il est présent pour la cinquième fois en dix ans au congrès de la FSI, qui compte alors plus de treize millions de membres. S’il se félicite de l’amélioration croissante des rapports de cette institution avec le BIT <sup>8</sup>, il regrette l’insuffisante cohésion du mouvement ouvrier international, encore handicapé par les dissensions d’ordre national et trop perméable aux sirènes communistes (“les désorganiseurs”) <sup>9</sup>. De même, cinq ans plus tôt, il avait félicité son collaborateur Paul Devinat d’avoir renoué, lors de son voyage aux Etats-Unis, les relations avec l’American Federation of Labor de William Green, successeur de Samuel Gompers, à qui Thomas reprochait de s’être coupé du mouvement ouvrier européen <sup>10</sup>.

Plus encore que l’appui syndical, Thomas sait qu’il doit rechercher la confiance des organisations patronales <sup>11</sup>. Il peut compter sur la collaboration des industriels français qui furent à l’origine de sa candidature. Mais Robert Pinot contestera de la manière la plus virulente l’étendue des compétences de l’OIT. Le jeune directeur recherchera alors le soutien de Jules Carlier, de Jules Lecocq et de l’ensemble des dirigeants de l’Organisation internationale des employeurs industriels, établie à Bruxelles. Dans son argumentation, il met en avant la source unique d’informations que le BIT peut représenter pour les industriels <sup>12</sup>. Comme pour les syndicats, Thomas désire trouver en face de lui des interlocuteurs définis et représentatifs.

Les organisations internationales d’avant-guerre étaient également susceptibles d’être des alliées naturelles de la nouvelle organisation. Lui-même membre de la section française de l’Association internationale pour la protection légale des travailleurs (AIPLT), Thomas les considérait comme un relais indispensable de l’action du BIT en direction des opinions publiques. Les relations furent néanmoins difficiles jusqu’au milieu des années vingt. Dans les premières éditions de son Rapport annuel, le directeur regrette la passivité qui les caractérise depuis la fin de la guerre. En octobre 1924, la réunion à Prague, sous l’égide de l’AIPLT, d’un congrès international de politique sociale est l’occasion de révéler les dissensions. “Pourquoi tairions-nous qu’une certaine méfiance s’est manifestée à notre égard ?”, précise Thomas, pourtant président du congrès, à l’intention des participants de la Conférence internationale du travail. Ces membres d’associations nées d’initiatives privées reprochent au BIT une orientation trop exclusive de son activité vers les pouvoirs politiques, au détriment de l’affirmation absolue et désintéressée de ses principes. Ils sont les tenants d’une culture de la persuasion, opposée à un recours systématique à l’Etat, à laquelle l’OIT oppose désormais une version juridique, législative, et

---

<sup>7</sup> Lettre à Léon Blum, 17 décembre 1924, AN 94 AP 377.

<sup>8</sup> En 1921, une motion signée par les représentants d’un million de membres de la FSI avait condamné toute collaboration avec le BIT.

<sup>9</sup> Allocution de Thomas au congrès de la FSI, 8 juillet 1930, CAT 2.30.9.

<sup>10</sup> Lettre à Paul Devinat, 11 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>11</sup> Lettre à Michelin, 23 février 1920, AN 94 AP 391.

<sup>12</sup> Lettre à Jules Carlier, 24 août 1920, AN 94 AP 382

(théoriquement) efficace. Pour remédier à cette séparation, Thomas est en 1925 l'un des artisans de la fusion qui s'opère à Berne entre l'AIPLT, l'Association internationale pour la lutte contre le chômage et le Comité permanent pour le développement des assurances sociales. L'Association internationale pour le progrès social (AIPS) est ainsi créée. A sa tête, on trouve l'ancien chancelier autrichien Karl Renner, nommé président, et surtout Adéodat Boissard, grand ami de Thomas quoique élu député conservateur en 1919, qui devient secrétaire général <sup>13</sup>. Le regroupement de forces jusque-là séparées par des querelles de personnes devait contribuer à faire renaître l'écho qu'avaient leurs manifestations d'avant-guerre. Thomas estimait que leurs revendications, non uniquement centrées sur le travail, pourraient l'aider à promouvoir des ambitions qui dépassent les vœux des seules organisations syndicales <sup>14</sup>. Se réunissant pour la première fois en assemblée générale du 22 au 24 septembre 1926 à Montreux, l'AIPS ne devint pas l'instrument rêvé par l'ancien ministre, son très faible poids sur la scène internationale lui enlevant sa raison d'être.

Thomas est pourtant directement à l'origine de la création de la section française de l'AIPS. Adéodat Boissard le pousse même à en prendre la présidence. Début 1927, l'Association regroupe des industriels, dont Henri de Peyerimhoff constitue la figure de proue, des syndicalistes parmi lesquels Léon Jouhaux et Hyacinthe Dubreuil, des universitaires tels Célestin Bouglé, Charles Gide, Charles Rist, Elie Halévy, et des politiques dont Justin Godart, Joseph Paul-Boncour, Alexandre Millerand <sup>15</sup>. Selon Thomas, le programme de l'Association consiste en la définition d'une "politique rationnelle, organique, constructive, où chefs d'industrie et chefs d'ouvriers, parlementaires et techniciens pourraient s'associer." A partir d'un projet aussi vaste que flou, la question de l'intervention étatique devait susciter de vives querelles d'interprétation entre Peyerimhoff et Thomas. Mais la présentation en mars 1927 d'un rapport sur "les conséquences sociales de la rationalisation en France", établi par Ernest Mercier, fondateur du Redressement français et ancien chef des services techniques de Loucheur, traduit bien l'optique des débats <sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> Le Belge Louis Varlez, chef de la section des problèmes de chômage au BIT, en était le vice-président.

<sup>14</sup> Le congrès d'octobre 1924 avait ainsi voté une résolution indiquant qu'il était "utile que les travailleurs soient appelés à collaborer [...] à l'organisation que réclame une production meilleure et accrue [...]", et d'appeler à la "représentation des ouvriers et des employés chargés, d'accord avec les organisations syndicales, de veiller à l'exécution des clauses du contrat de travail." Martin FINE, "Un instrument pour la réforme : l'Association française pour le progrès social (1927-29)", *Le Mouvement social* n° 94 (janvier-mars 1976), p. 13.

<sup>15</sup> Boissard n'avait exclu que fascistes et communistes. Pour une étude détaillée de l'AIPS, se reporter à Martin FINE, "Un instrument pour la réforme".

<sup>16</sup> Le magnat de l'électricité concluait notamment que la rationalisation était "un moyen sûr de réaliser le progrès social tout en résolvant les graves problèmes posés par la guerre et l'après-guerre". Martin FINE, "Un instrument pour la réforme", p. 21. Ce jugement rejoignait, comme nous le verrons, les préoccupations de Thomas. En 1931, dans la série Etudes et Documents (n° 18), le BIT fit paraître un volume de plus de quatre cents pages intitulé *Les aspects sociaux de la rationalisation*.

Thomas est proche du Redressement français, ne serait-ce que par l'entremise d'Arthur Fontaine et Mario Roques, membres de l'organisation pendant une période, et surtout de Paul Devinat et de Jean Milhaud, polytechnicien et chargé de mission auprès du BIT<sup>17</sup>. Il parvient facilement à instaurer une collaboration entre les deux mouvements. Il est personnellement invité à se joindre à des assemblées où il retrouve, notamment au Comité national d'études, Loucheur ou Peyerimhoff. Il apporte son expérience et sa connaissance de la vie internationale, et fait le relais avec les organisations syndicales<sup>18</sup>. Il cherche à constituer un vaste réseau comprenant des personnalités parfois enclines à s'extraire du champ politique traditionnel<sup>19</sup>. La lettre qu'il écrit à Mercier témoigne de cette volonté :

“Vous vous êtes dit que les grandes choses dont nous rêvons : la constitution d'une pensée du XXe siècle, forte, saine, capable de rayonnement, la réalisation de la paix internationale et de la justice sociale (par elle au moins pour une part), ne peuvent être obtenues que si les méthodes sont changées, si les outils constitutionnels et politiques sont transformés. Je crois, comme vous, que de telles transformations sont sinon toujours indispensables, du moins profondément utiles. Mais je demeure persuadé que l'opinion publique, plus ou moins désemparée, ignorante ou inerte, ne peut être réveillée et orientée que si nous lui désignons d'abord avec conviction et avec puissance les buts vers lesquels nous marchons.”<sup>20</sup>

En cherchant à fédérer des volontés parfois divergentes<sup>21</sup>, Thomas prouve qu'il n'est pas dogmatique. Ses propres convictions se nourrissent de ces

---

<sup>17</sup> Stéphane RIALS, *Administration et organisation, 1910-30 : de l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française*, Paris, Beauchesne, 1977, pp. 150-57.

<sup>18</sup> Le 29 novembre 1926, il est convié à prendre la parole au sein d'une réunion à l'Union d'électricité. Son discours est suivi d'un dialogue symptomatique entre Mercier, Lucien Romier, directeur de *La Journée industrielle*, et Pierre-Etienne Flandin. Devant les louanges de Mercier et Thomas au sujet de la politique de Jouhaux, Flandin se déclare “convaincu qu'il y a le plus grand avenir dans la collaboration avec la CGT”, ce que Romier traduit ainsi : “La CGTU a sauvé la CGT.” CAT 2.26.10. — Si ces rencontres participent de démarches qu'il effectue au niveau européen, elles préparent indéniablement un retour dans la vie politique française, envisagé en 1924 sans échéance précise : “Lorsque de loin, je vois toute l'évolution politique en France, je crois que je peux être utile encore au pays. Je ne veux pas rentrer en ce moment. [...] J'ai un mandat limité : sept ans. Mon intention est d'accomplir mes sept ans. Mais j'ai parfois [...] envisagé le cas où mon retour dans la politique paraîtrait nécessaire, indispensable. Ce jour-là, je reviendrai”. Lettre à Henri Hubert, 8 janvier 1924, AN 94 AP 381.

<sup>19</sup> En septembre 1926, Thomas organise à Genève une rencontre entre Mercier et l'Américain Edward Filene, représentant du XXth Century Fund.

<sup>20</sup> Lettre à Ernest Mercier, 26 octobre 1926, AN 94 AP 391.

<sup>21</sup> Il semble qu'à la fin de l'année 1926, ces ambitions aient trouvé leur version strictement française dans les réunions d'un comité informel qui, autour de l'écrivain Pierre Hamp, réunissait Albert Thomas, Ernest Mercier, Octave Homberg, Louis Loucheur, Arthur Fontaine ou encore Robert Hecker. Loucheur et Homberg avaient notamment prévu une offensive médiatique à travers le projet d'une petite dizaine d'entretiens de personnalités influentes à paraître dans *Le Petit Journal*, et qui

rencontres. Celles-ci sont le prolongement naturel de sa politique au Ministère de l'armement et au sortir de la guerre. Car tout en prenant la tête du BIT, Thomas conserve l'ambition de ne pas subordonner son action à la poursuite de satisfactions premières pour la classe ouvrière. C'est la société industrielle dans son ensemble qu'il entend organiser.

## Rationaliser

Le 17 avril 1919, Albert Thomas défend devant la Chambre des députés française son projet de loi sur les huit heures déposé quatre mois auparavant en compagnie de Renaudel, Voilin et Louche. Son but est triple : répondre aux aspirations ouvrières ; indiquer la nécessité de reprendre d'urgence la reconstruction du pays ; marquer que la France est à la pointe du mouvement social engagé par les traités de paix. La guerre a été profitable en ceci qu'elle a permis aux industries de se perfectionner techniquement et, ainsi, d'anticiper le manque à gagner dû à la baisse du temps de travail. Et Thomas d'ajouter que "si cette guerre a véritablement été la guerre du droit, la guerre de la justice, il faut qu'au point de vue social aussi cette conception du droit et de la justice se trouve réalisée. [...] Nous demandons le vote d'une mesure utile non seulement pour la classe ouvrière, mais aussi pour l'ensemble du pays et pour sa grandeur économique"<sup>22</sup>. D'emblée, il veut concilier l'amélioration de la condition ouvrière avec le relèvement économique. A la tête du BIT, il conserve ce souci, comme il le confirme à son ancien collaborateur à l'Armement Hugoniot :

"Il n'y aura d'autres possibilités de maintenir de bonnes conditions de travail que s'il y a une organisation méthodique, rationnelle et surtout énergique de la production. Je considère que toute l'œuvre du BIT tourne autour du maintien et du développement de la production mondiale."<sup>23</sup>

Il s'agit donc d'affirmer haut et fort la complémentarité entre l'instauration des huit heures et l'accroissement de la production. Ces deux objectifs participent en effet d'une même logique : une rationalisation accrue des méthodes de travail. Au début des années vingt, le discours d'Albert Thomas s'appuie de façon non dissimulée sur les travaux d'Edgard Milhaud. Quatre années de labeur pour son enquête sur la production amènent ce dernier à

---

évoqueraient le nécessaire élan à redonner à la France. Lettre de Pierre Hamp, 12 décembre 1926, AN 94 AP 381. A celui-ci, Thomas décrivait ainsi son état d'esprit : "La vérité, c'est que le jour où nous aurons dit nettement : voici la France dans le monde d'aujourd'hui. Voici la France en face de ses voisins traditionnels, d'une Allemagne qui se refait, d'une Italie surpeuplée qui s'agite, de l'énorme collectivité américaine, du monde asiatique tourmenté de nationalismes. La voici dans la SDN avec ses défauts, avec ses insuffisances. La voici menacée de ruines ou tout au moins d'effacement. Que faites-vous ? Il n'y aura pas alors un royaliste ou un socialiste qui puisse être indifférent et chaque problème sera mis à sa place." Lettre à Pierre Hamp, 15 novembre 1926, AN 94 AP 381.

<sup>22</sup> *Journal officiel de la République française*, Chambre des députés, *Débats parlementaires*, du 18 avril 1919.

<sup>23</sup> Lettre à Hugoniot, 27 mai 1920, AN 94 AP 381.

conclure que la baisse de la durée du travail est “génératrice de progrès dans les deux directions : progrès de l’agent humain et de sa productivité propre, mais aussi progrès de l’outillage et de l’organisation du travail”<sup>24</sup>. A partir des rapports et questionnaires qui lui ont été retournés, Milhaud constate que la mise en place des huit heures dans les usines concernées s’est accompagnée d’une amélioration de la discipline et de la qualité du travail, et d’une baisse de l’absentéisme. Il entend montrer que la productivité de l’ouvrier est fonction non seulement de son état physique mais aussi de son état moral<sup>25</sup>. Comme son directeur, il conçoit les rapports entre technique et progrès social dans un mouvement dialectique : le premier est accéléré — provoqué — par l’établissement de lois sociales qui, à leur tour, sont renforcées par un recours à la mécanisation qui compense les pertes de rendement et améliore les conditions de travail.

Le voyage en Amérique du Nord que Thomas décide d’effectuer à la fin de 1922 tient autant de sa volonté de ne pas couper les Etats-Unis de l’OIT<sup>26</sup> que de son désir de se familiariser avec les méthodes de production américaines. Certes, sa rencontre avec Henry Ford à Detroit le déçoit considérablement<sup>27</sup>, mais le directeur du BIT revient convaincu du retard européen en matière de rationalisation. Au début de 1925, il détache Paul Devinat, qui l’avait accompagné en hiver 1922, de son poste à Genève pour l’envoyer aux Amériques. L’ancien chef du service des relations avec les employeurs a pour mission de promouvoir l’action du BIT aux yeux de nations hostiles à la SDN. Mais surtout, Thomas tient à renouer contact avec les industriels américains qu’ils ont rencontrés lors de leur premier voyage. Devinat voit notamment Edward Filene, du XXth Century Fund de Boston, qui se montre intéressé par l’idée de créer une organisation internationale chargée d’étudier les questions d’organisation rationnelle du travail. Pendant l’année 1926, Filene et Devinat vont sillonner l’Europe et visiter de nombreuses usines où les techniques de production les plus modernes sont mises en place<sup>28</sup>. Bien qu’à l’origine du

---

<sup>24</sup> Edgard MILHAUD, “Les résultats de l’établissement de la journée de huit heures, I. : La journée de huit heures et le progrès technique”, *Revue internationale du travail* 12 (juillet-décembre 1925), p. 876.

<sup>25</sup> Dans le *Bulletin des usines de guerre* du 2 avril 1917, Thomas notait déjà : “Les conditions de nourriture et de logement, l’aération, la disposition plus ou moins rationnelle des ateliers, le repos, la distraction succédant au travail à certains moments, augmentent la force productive du travail aussi sûrement que la chaleur dilate les corps.” Cité par Aimée MOUTET, “Patrons de progrès ou patrons de combat ? La politique de rationalisation de l’industrie française au lendemain de la première guerre mondiale”, *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978), p. 469.

<sup>26</sup> Dans un entretien paru dans le *Christian Science Monitor*, Thomas va jusqu’à affirmer la non identité du BIT et de la SDN et invite les organisations professionnelles américaines à participer aux Conférences internationales du travail. Cette déclaration déclencha la colère de Drummond : cf. Manuela TORTORA, *Institution spécialisée*, pp. 58-59.

<sup>27</sup> Edward J. PHELAN, *Albert Thomas et la création du BIT*, pp. 224-51.

<sup>28</sup> De ce voyage, Paul Devinat tira un ouvrage : *L’organisation scientifique du travail en Europe*, Genève, BIT, 1927. Dans un livre écrit en 1956, *Chemin faisant*, Jean Milhaud

projet, Thomas préfère subtilement anticiper la réaction de son Conseil d'administration en demandant à l'industriel américain d'endosser la responsabilité des premières démarches en direction du BIT <sup>29</sup>. Plusieurs mois s'écoulaient avant qu'Albert Thomas ne présente à ses membres l'éventualité d'une collaboration avec l'organisation d'outre-Atlantique, qui propose de financer l'opération à hauteur de vingt-cinq mille dollars pour la première année. Le voyage en Amérique du Nord que le directeur adjoint Harold Butler effectua pendant sept semaines, à la fin de 1926, contribue à en faire admettre l'éventualité <sup>30</sup>.

Dans le courant de 1927, l'Institut international d'organisation scientifique du travail (IIOST) entra en activité. Le Polonais Sokal, l'Italien Olivetti et le Français Jouhaux y représentaient le BIT, Albert Thomas étant membre de droit, tout comme Perry Brown, ancien président de la Taylor Society. Le Comité international d'organisation scientifique, dirigé par l'ingénieur italien Francesco Mauro <sup>31</sup> était, avec le XXth Century Fund, un des trois organismes constitutifs. Le directeur en était Paul Devinat. L'Institut avait pour principal objectif la promotion de la rationalisation du travail au moyen de l'édition d'un bulletin mensuel mais aussi de l'organisation ou d'une participation à des conférences ou congrès traitant de ces questions. En 1931, il comptait plus de 700 membres affiliés répartis dans 44 pays différents. Néanmoins, l'Institut n'atteignit jamais l'audience qu'aurait souhaitée Thomas, essentiellement en raison de difficultés financières. Peu avant sa mort, la question du statut juridique de l'IIOST fut évoquée, de nombreux membres du Conseil d'administration critiquant la participation du BIT au financement d'un organisme qui ne lui était pas officiellement rattaché <sup>32</sup>. De plus, ce dernier eut à pâtir d'un contexte économique mondial peu favorable. La rationalisation était perçue par le mouvement ouvrier sinon comme le facteur principal, du moins comme un élément aggravant de la progression du chômage. Si, dans ses dernières années,

---

raconte sa collaboration à l'ouvrage de Devinat. Cf. Stéphane RIALS, *Administration et organisation*, p. 153.

<sup>29</sup> Lettre à Paul Devinat, 11 mai 1925, CAT 7.260. Thomas lui-même prépara le terrain avec une ardeur qui put étonner certains de ses collaborateurs : "Du matin au soir, je reçois des Américains. C'est peut-être bien du temps de perdu, mais je me dis toujours que ceux qui viennent seront peut-être de bons propagandistes pour la SDN et pour la paix. Notre maison n'en est pas moins assez troublée par toutes ces visites et le travail régulier demeure difficile". Lettre à Arthur Fontaine, 6 septembre 1926, AN 94 AP 379.

<sup>30</sup> On trouve son rapport en annexe au procès-verbal du Conseil d'administration de janvier 1927, pp. 83-89. Butler y note qu'au cours des cinq dernières années s'est instaurée aux Etats-Unis "une tendance constante à la réduction du temps de travail, réduction d'ailleurs rendue possible par l'application toujours plus étendue de dispositifs mécaniques venant aider ou remplacer l'effort humain".

<sup>31</sup> Jeune expert en *management*, il allait publier *Le osservazioni di un ingegnere negli Stati Uniti d'America*, Rome, Enios, 1928, 215 p., traduites aussitôt sous le titre *Vie et industrie aux Etats-Unis*, Paris, Librairie de documentation commerciale et industrielle, 1930, 201 p.

<sup>32</sup> Annexe au procès verbal du Conseil d'administration, avril 1932, pp. 324-29. La dévaluation du dollar aidant, l'Institut international de l'organisation scientifique du travail cessa son activité en 1934.

Thomas insista tant sur l'importance des assurances sociales, c'est qu'il les percevait, en ces temps de crise économique, comme un complément indispensable à l'essor des techniques et de la mécanisation.

Pour Thomas, rationalisation ne signifie pas seulement mécanisation. La place de l'ouvrier dans la nouvelle organisation de l'usine n'a jamais cessé de le préoccuper. Dans son Rapport de 1926, il témoigne de son ambition de concilier rationalisation et émancipation du travailleur :

“Dans sa forme originale, le taylorisme aboutissait fréquemment à une telle régularisation des mouvements de l'individu qu'il faisait de celui-ci un véritable automate, le privant de tout sentiment de fierté personnelle dans l'accomplissement de sa tâche. Le système, qu'on a appelé la tyrannie du chronométrage, a manqué son but, et l'on comprend maintenant de plus en plus que les méthodes scientifiques ne peuvent réussir que si elles inspirent confiance aux travailleurs et bénéficient de leur coopération. De ce point de vue, la question tout entière de l'organisation scientifique du travail est une de celles qui offrent un intérêt évident pour le Bureau.”<sup>33</sup>

Dans cette optique, Thomas trouve en Hyacinthe Dubreuil un interlocuteur de tout premier ordre. Les deux hommes se connaissent par l'entremise de Charles Dulot, Max Lazard ou encore Auguste Keufer<sup>34</sup>. A partir de 1919-20, Dubreuil collabore à *L'Information ouvrière et sociale* ainsi qu'à *L'Atelier*, le petit hebdomadaire scientifique de la CGT, à laquelle il adhère. Puis, de février 1927 à mai 1928, il séjourne aux Etats-Unis où, avec le soutien de la Fondation Rockefeller, il étudie les relations industrielles. *Standards* est le titre du livre qu'il publie à son retour. Dès 1929, Thomas tente de le faire entrer au BIT, mais la rigidité des procédures d'admission l'empêche de parvenir à ses fins<sup>35</sup>. Il se montre néanmoins très intéressé par les propos du syndicaliste, en particulier par sa contribution aux travaux du Centenary Meeting of the British Association for the Advancement of Sciences<sup>36</sup>. “Des meilleurs moyens d'obtenir des ouvriers une activité totale” : tel en est le titre évocateur. Comment faire en sorte que l'ouvrier adopte face à son travail la même attitude que son employeur : telle en est la question centrale.

Pour Dubreuil, tous les systèmes de salaires alors en discussion sont de faux problèmes, car le point essentiel en matière de recherche de productivité, c'est l'attitude même de l'ouvrier face à son travail. Le travailleur sait pertinemment que sa rémunération est une question d'intérêt, explique-t-il. Et jamais ce “marchandage permanent de l'effort” ne sera propice à déboucher sur le

<sup>33</sup> Rapport du directeur, 1926, p. 9.

<sup>34</sup> Sur Dubreuil, voir la notice de Patrick FRIDENSON, “Hyacinthe Dubreuil”, dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1914-1939*, publié sous la dir. de Jean Maitron *et al.*, Paris, Editions ouvrières, t. XXVI (1986), pp. 223-27. Cf. également Martin FINE, “Hyacinthe Dubreuil : le témoignage d'un ouvrier sur le syndicalisme, les relations industrielles et l'évolution technologique de 1921 à 1940”, *Le Mouvement social* n° 106 (janvier-mars 1979), pp. 47-63.

<sup>35</sup> Lettre à Dubreuil, 28 mai 1929, CAT 7.269. Membre du Comité national de l'organisation française, il fit néanmoins son entrée au BIT en mars 1931, et y demeura jusqu'en novembre 1938.

<sup>36</sup> On en trouve le texte en CAT 7.269.

véritable haut rendement. “Le salaire ne libérera jamais les ressorts de l’esprit d’entreprise, car à une rémunération limitée ne pourra correspondre qu’une activité elle aussi limitée. [...] L’effort humain s’est toujours exercé à son maximum quand il avait un but non limité d’avance”, conclut Dubreuil, et le chef d’entreprise a cet avantage décisif sur l’ouvrier qu’il est constamment placé “entre la crainte de perdre et l’espoir de gagner” [de l’argent]. Même un intéressement généralisé aux bénéficiaires n’est pas considéré comme une solution souhaitable, car trop peu d’ouvriers seraient capables de “concevoir le succès global de l’entreprise comme nécessaire à leur succès personnel”.

C’est pourquoi il faut “se tourner du côté de la technique”, explique l’auteur. Jusqu’alors, la mécanisation et la rationalisation ont été perçues de façon trop étroite. Elles ne répondent qu’à un souci de meilleure organisation générale des usines. Or, selon Dubreuil, comme la technique a apporté la division du travail, elle doit également contribuer à instaurer une division des responsabilités, propice au changement d’attitude souhaité. Il s’agit en fait de diviser les entreprises en compartiments relativement autonomes dont la taille réduite permettrait à l’ouvrier de mieux saisir son propre rôle. Tout en fixant la marche générale de l’entreprise, une marge d’autonomie serait ainsi laissée au travailleur dans ces petites structures. Elles deviendraient synonymes, pour lui, d’espace où peut s’exprimer l’esprit d’initiative. Dans sa démonstration, le syndicaliste note du reste qu’en matière de rationalisation, l’empirique a bien souvent pris le pas sur le théorique, et que la subdivision dont il parle a pu déjà, peu ou prou, être mise en pratique dans certaines usines. Mais ces expériences ne se sont pas toujours accompagnées de la prise de conscience nécessaire du caractère nouveau des relations entre employeurs et employés. Ceux-ci ne seraient plus désormais exclusivement et totalement les subordonnés de ceux-là. Et Dubreuil de conclure sur la véritable motivation de son exposé :

“Il est donc réconfortant de constater que l’évolution de la technique —dont on dit tant de mal— n’a nullement fermé pour toujours devant l’être humain les voies qui conduisent au développement individuel et à la satisfaction des tendances intérieures qu’on peut découvrir souvent de la façon la plus inattendue chez le plus modeste ouvrier.”

Chez Thomas, un tel discours fait écho à sa réflexion sur ce qu’il appelle, de façon générique, les relations industrielles. Dès avant la guerre, il est persuadé de la stérilité qu’il y a à se focaliser sur la seule question de la propriété des moyens de production. Certes, il ne sait trop quelle forme doit prendre le nouveau type de rapports qu’il prône et, dans son Rapport de 1927, il ne parle précisément ni de conseils d’entreprise ni de gestion ouvrière, mais insiste sur la nécessité d’instaurer “un contact plus étroit entre la direction des entreprises et les ouvriers”<sup>37</sup>. Dans une lettre à Dubreuil, il exprime combien il est sensible à son argumentation :

“Je crois qu’à l’heure actuelle ce sont, si j’ose dire, des idées centrales. D’elles dépendent les progrès sociaux qui peuvent être accomplis dans un avenir prochain. D’elles dé-

---

<sup>37</sup> Rapport du directeur de 1926, p. 238.

pend le renouvellement des confiances ouvrières, des enthousiasmes que les purs problèmes de salaires ou de conditions matérielles de travail ne parviendraient plus à animer.”<sup>38</sup>

En privé, devant les membres du Redressement français, Thomas se dit persuadé que les huit heures, les assurances sociales ou les salaires minima sont autant de mesures qui participent d'un *trend* irréversible, et seront un jour effectives<sup>39</sup>. Il met même en garde le mouvement ouvrier contre “quelque engourdissement [de ses revendications] par des satisfactions matérielles momentanées”<sup>40</sup>. Car ce qu'il entend poser, c'est la question de la place de l'ouvrier dans la nouvelle société, dans la Cité industrielle. Le programme qu'il attribue à Louis Renault et que, selon lui, “nul homme de bon sens ne peut se refuser d'accepter : le maximum de bien-être créé en produisant le maximum avec le minimum d'effort”<sup>41</sup>, a modifié la donne des rapports entre classes. S'il croit fermement à “la possibilité de stimuler les individus en les disciplinant, en les plaçant dans l'engrenage d'une organisation industrielle solide, en les contraignant d'avoir cette activité de production par l'obligation de suivre le rythme d'un ensemble de travail bien conçu”<sup>42</sup>, ce n'est pas qu'il espère obtenir, en échange, des concessions de la part du patronat. Il est convaincu que la rationalisation du travail doit profiter aux deux parties traditionnellement opposées. Il propose, pour reprendre l'expression de Charles Maier, “un monde qui échapperait au jeu “à somme nulle”, dans lequel les classes ne se développeraient plus uniquement au détriment les unes des autres [...]”<sup>43</sup>. Il veut dépasser

<sup>38</sup> Lettre à Dubreuil, 28 mai 1929, CAT 7.269.

<sup>39</sup> Il ajoute aussitôt que de telles questions préoccupent encore quotidiennement le monde ouvrier, et qu'il se garderait bien de tenir des propos semblables en public. Exposé à l'Union d'électricité, 29 novembre 1926, CAT 2.26.10.

<sup>40</sup> Discours sur l'organisation future du travail, lors d'une manifestation au Trocadéro, 9 octobre 1931, CAT 2.31.2.7. En 1928 déjà, il avertissait : “Si les ouvriers [...] n'ont que l'immédiat souci des améliorations matérielles, s'ils ne sont pas soulevés à tout instant par le noble idéal syndicaliste d'émancipation intellectuelle et morale, s'ils ne voient pas dans des réformes comme la journée de huit heures la possibilité d'une civilisation plus haute, alors [...] ils risqueront d'être à nouveau la proie des enchaînements économiques et de voir anéantis des biens dont ils n'auront pas senti la valeur.” Discours lors de l'inauguration de la plaque commémorative de Daniel Legrand, 2 septembre 1928, CAT 2.28.22

<sup>41</sup> Lettre à Louis Renault, 17 février 1926, AN 94 AP 385.

<sup>42</sup> Lettre à Louis Renault, 17 février 1926.

<sup>43</sup> Charles S. MAIER, “Between taylorism and technocracy : European ideologies and the vision of industrial productivity in the 1920s”, *Journal of Contemporary History* 5 (1970), p. 43. L'historien américain voit dans ce trait le point de convergence entre le taylorisme et l'idéologie nationale-fasciste. En 1978, dans un *postscriptum* à la version française de cet article novateur, Maier affine cependant les termes de son analyse du taylorisme : pp. 130-34, traduction par Denise Demoy, dans *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme*, textes réunis par Lion Murard et Patrick Zylberman : *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978). — Kuisel a également bien défini ces objectifs auxquels Thomas souscrivait en grande partie : “Ce que voulaient tous les partisans de la rationalisation, c'était le développement optimal et l'utilisation la mieux calculée des ressources humaines et industrielles du pays. Ils exaltaient la valeur de l'efficacité, les

la lutte des classes aussi sûrement que les dirigeants bolchéviques voulaient la faire aboutir, d'où son anticommunisme viscéral.

L'usine n'est du reste pas le seul espace d'étude. Le projet d'Université du travail, qu'il évoque dès 1921 mais qu'il n'a certes jamais concrétisé, s'inscrit tout autant dans sa réflexion. Pour Thomas, comme il l'écrit à Charles Andler, il s'agit d' "offrir aux classes laborieuses dans l'âge adulte l'équivalent de la formation d'esprit reçue par les classes moyennes aux lycées, [...] de rétablir en l'ouvrier l'intégrité du citoyen et de l'homme"<sup>44</sup>. Peut-on dire de Thomas qu'il anticipe (qu'il souhaite?) la dissolution de la classe ouvrière ? Le premier directeur du BIT lui-même ne pose certainement pas la question en ces termes. Il peut ainsi se montrer contradictoire dans l'affirmation de ses priorités. Emancipation de l'ouvrier dans le travail et (ou) hors du travail ? Jusqu'à la fin de sa vie, il n'aura pas tranché<sup>45</sup>. Alors qu'il se montre, en 1929, très intéressé par les thèses défendues par Hyacinthe Dubreuil, sa correspondance avec Louis Renault quelque deux ou trois années auparavant témoigne au contraire d'un renoncement à l'idée d'émancipation *dans* le travail :

"J'admire autant que vous des usines comme celles de Ford. Evidemment, je souhaiterais que l'ouvrier, même le manœuvre, pût garder dans l'accomplissement de son travail un peu plus d'activité intellectuelle que chez Ford. Là, vraiment, c'est l'abrutissement. Mais je le dis tout net: s'il me faut choisir entre cette organisation vraiment productrice et la liberté d'esprit de l'ouvrier, je crois que du point de vue de la civilisation même, du point de vue des heures de loisir, de vie libre où il reconquiert sa liberté d'esprit, il vaut mieux lui demander le sacrifice momentané d'un certain asservissement au travail."<sup>46</sup>

Ces propos relèvent-ils de complaisance épistolaire ? Sont-ils la preuve que, de Renault à Dubreuil, la pensée de Thomas s'est laissée influencer par des

---

avantages d'un environnement économique bien ordonné, l'objectif de l'abondance. De plus, les ouvriers recevraient leur juste part ; les conflits de classes s'atténueraient [...]. Les apôtres de la rationalisation avaient conscience d'être des 'modernes'. Ils étaient les néos, qui proclamaient la rupture avec les pratiques du passé. Il fallait par exemple que l'individualisme économique se soumît à quelque forme de discipline collective." Richard F. KUISEL, *Le capitalisme et l'Etat en France*, p. 146.

<sup>44</sup> Lettre à Charles Andler, 5 décembre 1927, AN 94 AP 377. En février 1932, quelques semaines avant sa mort, Albert Thomas réunissait encore chez lui Milhaud et Vandervelde au sujet du projet d'Université internationale du travail dont Henri de Man pourrait prendre la direction à Genève.

<sup>45</sup> La guerre a modifié les données de la question sociale, mais Thomas demeure prudent sur l'ébauche de nouvelles priorités : "[...] Toutes les formules des résolutions prises [par l'Internationale socialiste], formules conformes à nos vieilles traditions, à nos traditions d'avant-guerre, [sont] sur bien des points dépassées par la réalité. On n'a pas encore donné aujourd'hui une vue d'ensemble de la situation de la classe ouvrière après guerre et des conceptions nouvelles qu'impose cette transformation matérielle.[...] Je crois aujourd'hui que la formation des individus, que leur culture intellectuelle et morale, a une beaucoup plus grande importance que nous ne le croyions alors". Lettre à Léon Chavenon, 16 août 1928, AN 94 AP 378.

<sup>46</sup> Lettre à Louis Renault, 17 février 1926, AN 94 AP 385.

expériences différentes ? Nous dirons plus volontiers que loin d'évoluer d'un point vers un autre, Thomas a cherché ce que pourrait être une organisation saine — c'est-à-dire, chez lui, rationnelle — de la société, sans jamais cesser d'affirmer la priorité donnée à l'amélioration de la condition ouvrière, et avec l'intuition profonde quoique non élaborée que la civilisation de masse était en train de se construire. Sa prétention à saisir l'ensemble de la société et son action en faveur des loisirs ou du cinéma en sont la confirmation.

## Vers la société de masse

*L'Information ouvrière et sociale* constitue pour Thomas, en 1918-19, une tribune où il peut s'exprimer sans aucune restriction<sup>47</sup>. Parallèlement à son action parlementaire, il est l'auteur d'articles dans lesquels il précise la portée qu'il donne à la loi sur les huit heures. Le 23 mars 1919, à un mois du débat à la Chambre des députés, il appelle ainsi à une véritable "politique des huit heures". Rappelant d'emblée les progrès que la loi ne manquera pas d'apporter en matière d'organisation du travail, il évoque l'ampleur des changements que le pays se doit d'affronter :

"Si l'on veut [...] que l'ouvrier soit capable du bon rendement que l'organisation nouvelle rendra possible, il faut que sa vie toute entière soit améliorée ; et ça, c'est le fait de la collectivité. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de donner à l'ouvrier des distractions. [...] Transformer la vie ouvrière, c'est résoudre encore un problème de production. L'usine modernisée va réclamer un travail plus intensif, quoique moins long. Si l'on ne veut pas qu'il soit épuisant, tout en restant productif, il faut protéger la santé ouvrière. Il importe donc, si les huit heures sont réalisées, que les problèmes d'habitation, d'agglomération, de ravitaillement ne soient pas abordés dans un esprit médiocre, dans un esprit d'expérimentation constante et limitée [...]. Il faudra qu'une révolution dans la vie urbaine réponde à la révolution dans l'industrie."<sup>48</sup>

Thomas pense aux "métropolitains poussés [jusqu']en banlieues", qui permettraient de désengorger les centres industriels sans rallonger la journée de travail ; aux "grands centres d'alimentation", car "dans une citée organisée, il n'est pas possible que le système du petit commerce individualiste subsiste" ; enfin aux "organisations sportives ou récréations intellectuelles" susceptibles de répondre aux aspirations du monde ouvrier. Cet article montre que le futur directeur du BIT concevait la question sociale de façon plus ambitieuse que nombre de ses contemporains socialistes et syndicalistes. Au terme de son livre, le chef de la Division diplomatique, Edward Phelan, parle avec justesse d'une différence de conception entre lui-même et son directeur au sujet des conventions internationales. Aboutissement et concrétisation d'un long processus juridique et diplomatique pour le Britannique, elles n'étaient jamais

<sup>47</sup> Le journal dirigé par Charles Dulot cessa de paraître en 1935.

<sup>48</sup> Albert THOMAS, "L'action pour les huit heures", *L'Information ouvrière et sociale*, 23 mars 1919.

qu'une base de progrès futurs pour Albert Thomas <sup>49</sup>. Son acharnement à obtenir des ratifications tenait autant de préoccupations strictement sociales que d'une volonté de bâtir une vie internationale.

Un autre article, paru dans *L'Information ouvrière et sociale* après le vote de la loi par les députés français, témoigne de la prétention de Thomas à intervenir jusque dans la vie quotidienne de l'ouvrier. "Les huit heures, en une ou deux fois ?" <sup>50</sup>, ne traite pas de la possibilité d'échelonner la mise en vigueur de la loi, mais bien de l'organisation même de la journée de travail. Les huit heures d'affilée sont envisageables, à la condition d'un bon repas chaud le matin ; mais la préférence de Thomas va à la coupure du midi :

"[...] L'ouvrier se lève à six heures. Comptons une demi-heure comme temps nécessaire à la toilette, une demi-heure ou trois-quarts d'heure pour la préparation du repas et à peu près autant pour le repas lui-même, en tout une heure trente. De la maison à l'usine supposons dans une grande région comme la région parisienne, une heure. Ce n'est qu'à huit heures et demi que le travail peut commencer. A midi et demi, le casse-croûte. A treize heures, la reprise ; à dix-sept heures, l'arrêt du travail.

C'est là que peuvent se placer les heures de distraction, qu'elles aient lieu avant le retour au logis ou après, le repas familial, la vie de réunion ou de lecture, de jeu avec les enfants. Pour la règle, fixons le coucher à vingt-deux heures. Ainsi se trouvent réalisés les trois huit. Huit heures de sommeil, huit heures de travail, huit heures de loisir."

Le caractère indicatif de ces quelques lignes ne fait aucun doute. Elles laissent néanmoins percevoir, dans leur souci extrême de l'organisation, une pente qui n'est pas sans présenter un caractère totalisant. L'ingérence dans la sphère du privé ne participe certes pas d'une volonté de tout contrôler. Il s'agit bien de répondre aux promesses révolutionnaires et d'inclure désormais les classes laborieuses dans l'idéal de construction nationale. Mais on peut dire, avec Patrizia Dogliani, que Thomas était obsédé par la recherche d'une certaine harmonie sociale qui le conduisait à vouloir agir sur l'ensemble des domaines de la société et, en matière syndicale par exemple, à n'admettre que des formes codifiées et reconnues de représentation <sup>51</sup>. Son appréciation des expériences italiennes et soviétiques est à cet égard révélatrice. En 1917, la radicalité de sa critique de la révolution russe doit autant à la condamnation de méthodes criminelles qu'au rejet de l'anarchie et du désordre sur lesquels elles débouchent. Mais après son passage à Moscou en 1928, Thomas se montre moins négatif <sup>52</sup>. Au sujet de l'Italie, si les accusations de compromission qu'il

<sup>49</sup> Edward J. PHELAN, *Albert Thomas et la création du BIT*, p. 322.

<sup>50</sup> *L'Information ouvrière et sociale*, 25 mai 1919.

<sup>51</sup> Patrizia DOGLIANI, "Progetto per un'Internazionale 'acclassista'", p. 59.

<sup>52</sup> Au retour d'Asie, il déclare ainsi : "En Russie, quels qu'aient été dans le passé les heurts violents avec les bolcheviks, quels qu'aient pu être les crimes commis par les bolcheviks, quand je vois aujourd'hui une grande collectivité comme la collectivité russe lutter avec passion pour sortir de la misère économique où elle est, pour surmonter toutes les difficultés, je dis que comme homme, comme internationaliste, je ne peux pas rester indifférent. Je le dis en homme attelé à la construction de la paix ; je ne peux pas penser que ces hommes luttent quotidiennement dans la misère et dans la peine et que toutes les

doit endurer tiennent du procès d'intentions, elles n'ôtent rien à l'attention qu'il porta aux réalisations du régime de Mussolini. Dans son journal de voyage de l'année 1928, il reconnaît dans ce dernier une tentative de réponse aux problèmes qui sont posés à l'ensemble des sociétés industrielles : les conflits du travail, la représentation syndicale de la classe ouvrière, l'impératif de la production. Ce qui lui permet de conclure :

“Et si, du côté fasciste, il n'y a pas lieu de penser qu'on a tout inventé et tout créé, s'il n'y a pas lieu de penser qu'on a donné l'exemple car partout se manifestent les mêmes phénomènes, il serait, d'autre part, stupide de nier, en raison des circonstances politiques et de la méthode dictatoriale, le fait que l'Italie a donné des formules nouvelles et plus systématiques qu'ailleurs de toutes ces constructions nécessaires.”<sup>53</sup>

Les huit heures sont en quelque sorte la face publique d'une réflexion qui se donne pour champ la société entière. La question des loisirs en est le prolongement naturel :

“Le régime des huit heures, on ne saurait trop le répéter, constitue dans le monde d'après-guerre tout un système nouveau de vie ouvrière. Il est la base d'une civilisation nouvelle. Le problème de l'utilisation des loisirs n'est au fond que l'effort pour adapter les traditions et les mœurs au système nouveau du travail industriel.”<sup>54</sup>

Dès 1923, Thomas présente aux membres du Conseil d'administration du BIT une note sur l'organisation des loisirs. Il y déplore la faible coordination entre les différentes structures nationales offertes aux masses ouvrières. L'inscription de la question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail de 1923 est alors décidée ; elle sera repoussée d'un an. Une recommandation sur l'utilisation des loisirs est votée lors de la CIT de 1924. Elle insiste sur les conditions de vie élémentaires, en appelant à des actions en faveur de l'hygiène et du logement. Elle souhaite également la création d'organismes centraux susceptibles de fédérer les différentes initiatives prises en la matière. Elle se clôt enfin sur une formule signée Thomas : “former la conscience de la nécessité d'une utilisation rationnelle des loisirs”.

L'action du BIT n'était pas destinée à se traduire en termes législatifs, et le directeur se contenta de faire le point chaque année dans son rapport sur les

---

grandes collectivités internationales assisteront à ce spectacle humain avec indifférence et mépris.” Communication devant le Comité national d'études sociales et politiques, le 4 mars 1929 ; citée par Bertus W. SCHAPER, *Albert Thomas*, p. 297.

<sup>53</sup> Journal du voyage officiel d'Albert Thomas en Italie, mai 1928, AN 94 AP 477.

<sup>54</sup> Rapport du directeur de 1926, p. 256. — Le sociologue Jacques LE GOFF a montré combien la loi française de 1919 sur les huit heures faisait droit à une “nouvelle problématique, celle du loisir, de la détente, dont le point d'ancrage ne se situe plus dans l'entreprise, mais en dehors d'elle, dans un espace vital où prévalent d'autres valeurs telles que la vie de famille, le jeu, l'échange, les activités culturelles, politiques... Autrement dit, l'ouvrier ne se définit plus seulement par son corps”. *Du silence à la parole : droit du travail, société, Etat, 1830-1985*, Quimper, Calligrammes, 3e éd., 1989, p. 82. Nous l'avons vu, Thomas n'a toutefois jamais substitué totalement cet objectif à la recherche d'une plus grande responsabilisation de l'ouvrier dans son travail.

expériences tentées dans un cadre national <sup>55</sup>. En 1930, il fut lui-même à l'origine de la création du Comité national des loisirs français, dont Paul Fauconnet et Raoul Dautry devinrent respectivement secrétaire général et vice-président. L'acte fondateur eut lieu à Royan en mai 1929, lors du Congrès national des coopératives de consommation. Thomas y prononça un discours qui, loin des propos échangés à la même époque avec Hyacinthe Dubreuil sur l'émancipation de l'ouvrier par le travail, semble prendre définitivement acte de l'essor de la civilisation des loisirs :

“[...] Est-il possible comme certains l'ont rêvé, de restaurer, dans le travail industriel moderne, et la création et la joie ? Il semble bien que l'évolution se précipite de l'autre côté et qu'au lieu d'avoir une restauration de la création artisanale ou artistique dans le travail, c'est maintenant de plus en plus le système de la taylorisation, le système du travail à la chaîne qui asservit davantage l'ouvrier. Et alors, c'est l'obligation de porter ailleurs et la liberté et la vie, c'est l'obligation de chercher dans le loisir la compensation de la journée de travail ainsi subie, c'est l'obligation d'affirmer pour ainsi dire son humanité en dehors même du travail. [...] Le loisir, c'est le moment où, après avoir été pour ainsi dire asservi par son travail, après avoir subi toute une série de contraintes au cours de la journée, après avoir [...] de plus en plus extériorisé sa propre vie, chacun éprouve le besoin d'organiser sa vie, d'affirmer sa liberté et son intelligence dans le coin de retraite et de repos qui peut être imaginé à la fin du labeur quotidien.” <sup>56</sup>

Faut-il parler de trahison d'une certaine culture ouvrière, d'une prise en compte des nouvelles réalités industrielles, ou d'un simple changement de moyens pour parvenir à la même fin, l'amélioration de la condition ouvrière ? Il demeure que Thomas a choisi de ne pas couper le monde ouvrier des tendances de son époque. En recherchant la coopération de nombreux organismes internationaux extérieurs, en multipliant la création de petites commissions réunissant experts et membres du Conseil d'administration, il a voulu que le BIT ne soit pas seulement un instrument occupé à combler les retards de la classe laborieuse, mais qu'il s'oriente vers les questions d'avenir.

Ainsi dès 1921, Albert Thomas avait essayé d'associer le BIT au développement naissant du cinéma. L'action devait être tout d'abord, comme pour les autres domaines d'intervention du Bureau, d'ordre informatif. Il s'agissait de constituer un répertoire des films pouvant intéresser les différentes organisations professionnelles, et d'ouvrir une cinémathèque où ils pourraient être visionnés. Thomas suggérait même que des documentaires puissent être produits sous la direction de l'organisation. Faute de moyens, seul le répertoire fut créé, qui demeura à l'état embryonnaire. Cet échec initial ne refroidit pas les ardeurs de

---

<sup>55</sup> Intéressé par ces questions, l'ancien chef de la Division scientifique, l'Américain Meeker, fut à l'origine d'initiatives auxquelles il tenta d'associer le BIT. Ce fut notamment le cas pour le premier congrès de l'Association internationale du bien-être ouvrier qui se tint en juin 1925 aux Pays-Bas. Le BIT reçut également une invitation pour participer au Congrès international de récréation qui eut lieu à Los Angeles en été 1932 ; Albert Thomas semblait devoir y répondre favorablement. Lettre à Royal Meeker, 23 décembre 1931, AN 94 AP 386.

<sup>56</sup> Conférence sur l'organisation des loisirs ouvriers à Royan, mai 1929, texte repris dans *Politique sociale internationale*, Genève, BIT, 1947, pp. 59-60.

Thomas qui, en 1925, profita de la création en Italie d'un Institut national pour la cinématographie éducative, pour réintroduire les questions du cinéma au sein du Bureau. Il avait un allié de choix en la personne de De Michelis, représentant du gouvernement italien au Conseil d'administration et président de l'Institut international d'Agriculture, organisme centralisant et échangeant des films sur le monde agricole. Ce dernier prit l'initiative d'une proposition invitant à la création d'une "cinémathèque sociale internationale"<sup>57</sup>. Il ne faisait qu'anticiper les vœux du Congrès international du cinéma qui se tint en septembre 1926 à Paris. Sollicité par les organisateurs, le BIT fut représenté au sein de la commission permanente chargée d'examiner la possibilité d'un Bureau international du cinéma. Dans l'esprit de son directeur, deux points étaient susceptibles d'intéresser le Bureau : la constitution d'un catalogue de films préventifs sur les accidents du travail et l'hygiène industrielle, ainsi que l'organisation de séances pour l'éducation ouvrière.

Thomas lui-même a d'emblée montré un vif intérêt pour le cinéma. En avril 1924, il fait la connaissance d'Abel Gance, avec qui il entretient une correspondance soutenue jusqu'à la fin des années vingt<sup>58</sup>. Le réalisateur de *J'accuse* est quant à lui un chaud partisan de la SDN et de l'OIT. Il sera même question qu'il signe un contrat avec la SDN en vue, dans un premier temps, de la réalisation de petits films sur l'usage nocif de l'alcool ou de la cocaïne<sup>59</sup>. Ce projet n'eut pas plus de succès que celui d'une cinémathèque sociale sous l'égide du BIT. Était-ce un nouvel échec, pour ce directeur qui ne cessa de vouloir donner à son organisation de nouveaux horizons ? A court terme, assurément. Mais Thomas percevait dans le cinéma moins l'art que le pouvoir immense de l'image. Et il lui semblait de son devoir de tenter de la mettre au service des idéaux affirmés en 1919 :

"C'est un art qui bégaie encore, mais dont les possibilités sont, j'en suis sûr, infinies. Vous ne pouvez tout de même pas ne pas être frappé par son pouvoir d'unification d'un bout à l'autre du monde. C'est le même spectacle représenté aux mêmes sociétés dans

---

<sup>57</sup> Lettre de De Michelis au président du Conseil d'administration, 11 août 1926, Annexe au procès verbal du Conseil d'administration, octobre 1926, p. 474.

<sup>58</sup> Le cinéaste sollicita notamment son appui pour le financement de son *Napoléon*. Thomas ne le dissuada pas d'aller voir Loucheur ("L'homme procède par saccades. S'il voit la possibilité de monnayer un jour politiquement ou autrement le concours qu'il vous apportera, il vous le donnera", Lettre à Abel Gance du 19 octobre 1926). Il usa ainsi de son influence auprès du directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, Horace Finaly. Celui-ci se montra sourd aux propos de Thomas, qui lui présentait la possibilité d'un financement américain comme une intrusion dangereuse sur ce marché porteur. Cet échec n'entama pas la bonne tenue des relations entre Gance et Thomas qui, en avril 1927 à Paris, fut aux premières loges pour admirer la prestation d'Antonin Artaud lors de la première diffusion du film-événement. Dossier Gance, AN 94 AP 380.

<sup>59</sup> Lettre de Gance, 3 novembre 1924, AN 94 AP 380. Thomas, qui devint ensuite membre du Conseil d'administration de la Société des films Abel-Gance, eut quelque réticence à soutenir la candidature de son ami auprès des membres du secrétariat général de la SDN. Lettre de Thomas, 4 juin 1928, AN 94 AP 380.

les mêmes conditions. [...] Pourquoi le cinématographe ne contribuerait-il pas à créer toute une sentimentalité commune ? Et puis, quelle puissance de pénétration ! ”<sup>60</sup>

Ces évocations montrent à quel point le hiatus entre Albert Thomas et quelques proches comme Fontaine d'un côté, et les membres influents du BIT et le monde syndical voire patronal de l'autre, a pu s'aggraver au fil des ans. L'état d'esprit général de 1919 était à la création d'une organisation capable de remédier aux injustices flagrantes dont était victime la classe ouvrière. Thomas n'a jamais perdu de vue la réalisation de cet objectif. Mais, après les premières années de stabilisation, il voit plus loin. Patrizia Dogliani ne s'y trompe pas : à son avis, Thomas réfléchit sur

“une figure de travailleur qui allait en disparaissant rapidement : le travailleur actif, engagé dans la compréhension des transformations techniques introduites dans son entreprise, qui a besoin de temps libre pour s'instruire, pour orienter ses propres dépenses dans une phase de reprise économique et d'amélioration de ses conditions de vie matérielles et familiales”<sup>61</sup>.

Le directeur du BIT lui-même en est parfaitement conscient et parle à son ami Charles Dulot, en 1924, du “développement nouveau que prend l'OIT” avec la part croissante accordée aux loisirs<sup>62</sup>. Au sein du Conseil d'administration, il accueille avec bienveillance les critiques de Jouhaux ou d'Olivetti qui craignent, en janvier 1926, que son projet de congés payés ne vienne retarder les ratifications de la convention sur les huit heures<sup>63</sup>. Mais toutes ces actions ont un sens : Thomas n'agit pas dans une logique de contrepartie. Il n'est pas resté douze années à la tête du BIT pour *acheter* la paix sociale. Aussi craint-il qu'en se focalisant uniquement sur la satisfaction de revendications premières, le BIT n'obtienne pas un crédit suffisant aux yeux des gouvernements et des groupes d'employeurs. Affirmer la place de l'ouvrier dans la Cité : tel est son but ultime, telle est l'interprétation qu'il donne des promesses de 1919. La crise des années trente et la montée du chômage peuvent apparaître comme un démenti flagrant de cette optique. Il appert néanmoins que Thomas, en portant le débat ailleurs que sur le seul terrain de l'efficacité, a tenté de donner sens aux efforts d'une organisation dont il avait perçu la faiblesse des moyens d'action.

---

<sup>60</sup> Lettre à M. Tortillet, instituteur, AN 94 AP 386.

<sup>61</sup> Patrizia DOGLIANI, “Progetto per un'Internazionale ‘acclassista’ ”, p. 62. — Traduction non revue par l'auteur.

<sup>62</sup> Lettre à Charles Dulot, 5 juin 1924, AN 94 AP 379.

<sup>63</sup> Lettre à Georges Denard, journaliste à *La Dépêche de Toulouse*, 25 juin 1926, AN 94 AP 388.

## CHAPITRE IV

### *Le choix européen*

Au sortir de la guerre, Thomas est convaincu qu'une paix durable passe par la construction d'une réelle solidarité entre les pays du vieux continent. Élu directeur du BIT, il conserve dans son action une nette orientation européenne, qu'accentuent encore les absences russe et américaine à la SDN. L'internationalisme des organisations genevoises n'est toutefois pas d'emblée un cadre approprié, et Thomas doit manœuvrer pour imposer son approche régionaliste. De plus, sa réflexion sur la construction européenne prenant en partie le modèle, parfois ennemi, des Etats-Unis d'Amérique, son action suscite quelquefois méfiance, si ce n'est l'hostilité. La crise enfin est l'occasion pour Thomas de faire avancer l'intégration européenne tout en proposant des solutions à la dépression économique. Contemporains de la prise de conscience de son impuissance en tant que directeur du BIT, ses projets de grands travaux publics participent néanmoins beaucoup plus de la construction d'un esprit européen que d'une réelle lutte contre la progression du chômage.

#### Organisation internationale et construction européenne

En 1930, cinquante-et-un pays sont représentés à la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale du travail. Les Etats européens en constituent plus de la moitié. Une proportion qui atteint les deux-tiers si l'on ne tient compte que des délégations complètes (39). Au sein du Conseil d'administration, la prédominance est encore plus grande puisque cinq des huit grandes puissances industrielles, parmi lesquelles sont choisis ses membres, sont européennes<sup>1</sup>. Face à cette réalité dont on peut douter qu'elle eût été radicalement modifiée par la présence des Etats-Unis, les trois grands voyages qu'effectua Thomas en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et sur le continent asiatique, devaient être la preuve officielle de la dimension mondiale de l'OIT<sup>2</sup>. Avidé de résultats, le jeune directeur sait pourtant que l'espace européen est seul à même de lui

---

<sup>1</sup> Dès 1922, la révision de la composition du Conseil d'administration fut à l'ordre du jour. Il s'agissait de porter le nombre des membres à 32 (contre 24), dont 10 non-Européens. Cette réforme qui nécessitait l'accord des membres du Conseil de la SDN alors en place, dut attendre 1931 avant d'entrer en vigueur.

<sup>2</sup> Lors de son voyage en Amérique, Paul Devinat fit également un séjour au Mexique auquel Thomas accordait la plus grande importance : "Rendez-vous compte surtout des dispositions générales à notre égard, lui écrit Thomas. Vous savez que tout ce monde est plus ou moins tourmenté des relations avec les Etats-Unis, hésitant entre les deux directions. Votre visite fait partie de tout l'effort que nous devons tenter pour empêcher les pays d'Amérique latine d'être complètement entraînés dans le sillon nord-américain et d'être ainsi plus ou moins détachés de la SDN." Lettre à Devinat, 5 mai 1925, CAT 7.260.

procurer des succès à relativement court terme. Sur cette question également, il est conscient de ne pas disposer d'un instrument capable d'imposer ses vues :

“Depuis le Traité de paix, j'ai toujours soutenu que les négociateurs de 1919 avaient été trop timides, trop peu novateurs, qu'ils n'avaient pas vu les possibilités d'entente économique ou industrielle par-dessus les frontières politiques, qu'ils n'avaient pas adapté à la vie moderne de l'Europe les méthodes déjà inaugurées par les industriels eux-mêmes entre Etats avant la guerre. On m'objectera sans doute que des expériences comme celles de la Haute-Silésie ou de la Sarre ne sont pas très encourageantes. Evidemment, il faut pour les faire aboutir un esprit de conciliation internationale et un désir de paix qui font défaut dans l'esprit de beaucoup de gouvernants. Néanmoins, je crois que là est la vérité, là est l'avenir.”<sup>3</sup>

La guerre demeure assurément le point de référence. La paix qui doit lui succéder, et dont le BIT doit apporter le versant social, ne peut être obtenue que par l'établissement d'une solidarité entre les pays européens. Les plaies du premier conflit étant encore à refermer, Thomas n'a jamais considéré les questions des réparations allemandes ou des dettes interalliées comme étrangères à sa fonction<sup>4</sup>. Dans le Rapport du directeur, il effectue chaque année le point sur l'évolution des tarifs douaniers et du cours des monnaies des pays européens. De fait, les situations sociales des pays du vieux continent sont trop différentes de celles du reste du monde pour prétendre agir sur elles de façon identique. Irréalisables et incontrôlables dans les pays asiatiques et sud-américains, les huit heures avaient une actualité en Europe. Thomas chercha à la concrétiser en encourageant le rapprochement des ministres du Travail allemand, français, anglais, belge et italien.

Néanmoins cette priorité donnée à l'Europe allait contre les statuts mêmes de l'OIT. Dans un article intitulé “Solidarité européenne et organisation internationale”, Arthur Fontaine entend répondre à l'accusation d'eurocentrisme<sup>5</sup>. Ecrit en 1928, ce texte rejoint les perceptions d'Albert

---

<sup>3</sup> Lettre à Maurice Schwob, 30 avril 1923, AN 94 AP 393. Albert Thomas parle de la Haute-Silésie en connaissance de cause puisqu'en vertu de la convention germano-polonaise signée le 15 mai 1922, il préside, en tant que directeur du BIT, un Comité consultatif du travail, qui se réunit une fois par an, chargé de s'occuper de ces questions pendant le régime transitoire de la Haute-Silésie. Il est entouré de dix assesseurs, tous nommés par son Conseil d'administration.

<sup>4</sup> Après la conclusion des accords de Rapallo, il avoue ainsi sa déception à Maurice Halbwachs : “Ce que je déplore le plus, ce sont les conditions dans lesquelles les Allemands les ont conclus. Je me suis occupé déjà depuis des mois de faire des tentatives de rapprochements entre les hommes et les groupements de France et d'Allemagne. Je me suis efforcé de chercher les moyens de créer une autre atmosphère et de trouver ainsi la solution soit d'un emprunt international, soit de toute autre opération financière pouvant assurer à la France le paiement des réparations. J'ai senti la signature du traité germano-russe non seulement comme un coup terrible porté à cette politique, mais presque comme un manquement de foi de la part des hommes que, de l'autre côté du Rhin, j'avais associé à cet effort.[...] Je me suis parfois demandé avec anxiété s'il était possible, avec les dirigeants allemands, de créer parfois de toutes pièces la politique européenne de l'avenir.” Lettre à Maurice Halbwachs, 28 avril 1922, AN 94 AP 381.

<sup>5</sup> Arthur FONTAINE, “Solidarité européenne et organisation internationale”, *Politique* 12 (décembre 1928), pp. 1057-73. Dès le début du siècle, Fontaine s'est montré un fervent partisan de solutions européennes. En septembre 1903, il évoquait déjà ce qui serait le programme de la dernière partie de sa vie dans une lettre à Paul Desjardins : “Ce serait

Thomas. Pour le président du Conseil d'administration du BIT, il ne s'agit pas d'opposer "la coopération européenne et la coopération mondiale de la SDN", mais de montrer en quoi elles se distinguent. La différence principale réside dans la spécificité du continent européen, le plus fragmenté depuis 1919 :

"Le Traité de Versailles a multiplié le nombre des Etats européens et c'est un moyen de faire droit aux aspirations nationales, de tenir compte des variétés ethniques ; c'est un moyen aussi peut-être de sauvegarder la formation démocratique qui convient mieux aux petits peuples qu'aux grands, tentés par l'impérialisme. Mais dans la vie moderne, avec les exigences vitales de l'industrie moderne, de la prospérité des peuples, ce morcellement multipliant les frontières et les douanes doit être compensé par un lien économique, une organisation commune."

Louée en tant que lieu de rencontre pour les hommes d'Etats européens, selon l'expression du Premier ministre britannique Baldwin, la SDN est perçue comme un arbitre des relations internationales, garant de la paix. Mais parce que cette dernière ne se "fonde pas uniquement par des discours, des enseignements philosophiques, moraux ou historiques", il appartient de la construire à travers des liens économiques forts que seule une approche régionaliste peut susciter. Comme la loi est la conscience de ceux qui n'en ont pas, la solidarité économique doit être l'un des éléments constitutifs d'une paix pour les Etats qui n'en ont que faire. Et Fontaine de se faire l'écho de ceux qui, comme le président du Comité français de l'Union douanière européenne Yves Le Trocquer, pensent que celle-ci doit précéder tout essai de fédération européenne. L'ancien directeur de l'Office du travail n'est toutefois pas partisan d'une simple zone de libre-échange et n'hésite pas à appeler "la souveraineté absolue des nations, dogme de formation récente, [à] s'estomper dans la notion de fédération". Prudent, il voit, dans son projet de fédération européenne encore (volontairement) flou, la mise en place non d'un "ministère unique, mais bien d'un conseil de représentants des peuples". En concluant que la construction européenne est, en même temps qu'une nécessité économique, le moyen le plus sûr d'assurer la paix, Fontaine rejoint ce qu'écrivait Edgard Milhaud à Albert Thomas trois années plus tôt. Nommé en 1925 au Conseil économique international, l'auteur de l'enquête sur la production fut chargé par Thomas de s'occuper des mouvements européens et paneuropéens au sein du BIT. Il se montrait déjà convaincu de l'étroite adéquation entre construction européenne et établissement de la paix : "La sécurité de l'Europe, c'est l'essor de l'économie mondiale. L'Europe abandonnée à son insécurité, à son militarisme, c'est une régression fatale de l'économie mondiale" <sup>6</sup>. Pour ces hommes, il n'y a donc pas d'antagonisme entre l'intégration européenne et l'action de la SDN, mais au contraire un but commun : la paix. Si Milhaud emploie l'argument économique <sup>7</sup>, il n'oublie pas qu'il est d'abord un moyen et non une fin. Nécessaire mais non suffisante, la SDN est, à elle seule, un outil

---

une grande joie pour moi de consacrer tout le reste de ma vie aux traités de travail et à la mise en harmonie humaine des forces de l'Europe par le côté qui me touche." Jean-André TOURNERIE, *Le Ministère du travail, origines et premiers développements*, Paris, Cujas, 1971, p. 210.

<sup>6</sup> Note de Milhaud pour Thomas, janvier 1925, CAT 6.B.2.1.

<sup>7</sup> Au sortir de la guerre, Thomas, qui a rapidement compris l'importance d'une réconciliation franco-allemande, est lui-même "plus que jamais convaincu que la tentative de rapprochement entre les industries des deux pays est à la base de tout effort sérieux de solution." Lettre à Erik Haguenin, 10 décembre 1921, AN 94 AP 381.

diplomatique trop vague pour prévenir définitivement tout risque de conflit. Pour Thomas, l'œuvre européenne est aussi une réponse indispensable à la faiblesse des nouvelles institutions, un moyen d'en concrétiser les aspirations :

“Voyez-vous, il est en ces matières une attitude que, pour ma part, je n'arrive pas à comprendre : c'est l'attitude de la prudence excessive, l'attitude de l'inertie et de l'attente. M. Asquith en avait adopté la formule pendant la guerre : *wait and see* — attendre et voir. Je ne puis, pour ma part, me résigner à une politique de cette nature. [...] Le monde risque de glisser à de nouvelles catastrophes si la génération présente, qui a connu les guerres, ne prend pas sur elle-même de créer les institutions nécessaires. L'Europe pourra se trouver menacée de nouveau si la génération présente ne se met pas à l'œuvre. [...] Au lieu de *wait and see*, moi je dis: “j'ai hâte”. [...] Si nous laissons passer les années [...], les dangers de conflagration apparaîtront de nouveau, les peuples, mal avertis, pourront être saisis par la psychose de guerre.”<sup>8</sup>

En mars 1926, Edgard Milhaud évoque la possibilité “d'établir, dans le cadre de la SDN et dans son esprit, des relations organiques entre les Etats européens”<sup>9</sup>. La réunion officielle qui devait se tenir au BIT fut ajourné en raison de la tension quelque peu vive qui régnait avec le secrétariat général de la SDN à ce moment-là.

La Conférence économique internationale de 1927 semble constituer un certain succès pour l'approche régionaliste que défend Thomas. Certes, nous l'avons vu, le BIT a été totalement écarté des débats, malgré une présence informelle au sein du comité préparatoire. Mais le directeur du BIT éprouve quelque stupeur et quelque satisfaction (et d'autant plus d'amertume), à constater que les idées qu'il défendait ont été reprises en commission :

“Lorsqu'aux environs de 1919 ou de 1920, j'esquissais timidement quelques idées sur des efforts internationaux pour des ententes industrielles, pour la stabilisation monétaire, pour la répartition de la population, etc..., j'apparaissais comme un peu utopiste. A la dernière réunion du comité préparatoire pour la Conférence économique, j'ai été stupéfait de voir des hommes comme Léopold Dubois, le banquier de Bâle, comme de Peyerimhoff en France, et même comme Serruys, qui acceptaient des idées de ce genre.”<sup>10</sup>

Le mémorandum sur l'Europe que présente Briand en mai 1930 ravive encore les débats autour de la collaboration avec les organisations déjà existantes<sup>11</sup>. Chargé de mission auprès du BIT, Georges Scelle présente la position officielle du Bureau sur la question dans un article paru dans *L'Europe nouvelle*<sup>12</sup>. Selon le juriste, les projets de construction européenne ne peuvent faire l'économie d'une définition des rapports avec la SDN. Il estime que “la compétence [de l'union européenne] devra se combiner avec celle de la SDN”. Quelque forme qu'il prenne, le nouvel organisme doit compter avec l'approche régionaliste déjà en vigueur au sein de la SDN, ce que Scelle appelle “le fédéralisme par matières”. Thomas, quant à lui, est plus acerbe à l'égard de

<sup>8</sup> Discours prononcé à l'Alliance française de Sofia, 26 février 1930, CAT 2.30.2

<sup>9</sup> Note de Milhaud pour Phelan, 23 mars 1926, CAT 6.B.7.2.2.

<sup>10</sup> Lettre à l'économiste Marcel Labordère, 1er juin 1926, AN 94 AP 382.

<sup>11</sup> Le texte du mémorandum du 1er mai 1930 a récemment été publié dans *Le Plan Briand d'union fédérale européenne : documents*, textes choisis et présentés par Odile KELLER *et al.*, Genève, Fondation Archives Européennes, 1991, pp. 37-49.

<sup>12</sup> Georges SCELLE, “La compétence de la nouvelle union”, *L'Europe nouvelle* du 28 septembre 1929, CAT 6.A.6.

l'initiative de son ancien chef de gouvernement. Critique envers la SDN et les pouvoirs qui lui sont conférés, son poste de directeur du BIT le conduit néanmoins à ne pas accepter ce qu'il juge comme une mise à l'écart des institutions genevoises :

“Je considère, pour ma part, comme un scandale que, lorsque que M. Briand a convoqué les Etats dans le cadre et dans l'esprit de la Société des Nations, on a commencé par laisser le secrétaire général de la SDN en dehors du banquet des Bergues. Je considère que c'est un scandale d'avoir établi un questionnaire sans consulter les organisations de Genève. Certains rapports ont été établis sans juristes, sans la responsabilité des organisations de Genève, et on a donné, dans le mémorandum, des interprétations vraiment singulières. [...]

Si on est dans le cadre de la SDN et de son esprit, on doit commencer par avoir quelques soucis de son existence et imaginer, pour la fédération européenne future, le lien organique nécessaire entre la fédération européenne et la SDN.”<sup>13</sup>

Incontestablement, Thomas n'a pas compris la démarche de Briand. Certes il a cultivé, depuis la Conférence économique internationale de 1927, quelque rancœur à l'égard de l'organisation économique et financière de la SDN. Personnellement attelé, jour après jour, à la lente construction effective d'une solidarité entre les pays (notamment) européens, il ressent la mise à l'écart initiale du BIT et de la SDN comme un faire-part de décès qu'il juge prématuré. Il est d'autant plus amer qu'au sein du BIT, il a parfois heurté le caractère pointilleux de certains membres du Conseil d'administration pour faire admettre des orientations parfois strictement européennes. Aussi ne peut-il accepter que ses idées triomphent sans lui. C'est pourquoi il s'est dépensé à partir de 1930-31 pour intégrer les instances nées du mémorandum Briand. Mais auparavant, il a développé, à partir d'une attention constante portée sur les Etats-Unis, une réflexion sur les moyens d'améliorer la situation des pays du vieux continent.

### Les Etats-Unis : un point de référence obligé

L'intérêt pour la personnalité double que constituent les Etats-Unis, pays à la fois modèle et ennemi, n'est pas propre à Thomas. Il est toutefois notable que sa

---

<sup>13</sup> Discours prononcé à l'Alliance française de Sofia, 26 février 1930, CAT 2.30.2. Dans une lettre à Léger, Thomas préfère manier l'ironie pour exprimer son amertume : “Ni la SDN ni le BIT n'ont été admis à la conversation des gouvernements européens. Aucun représentant des deux organisations n'a été invité au déjeuner historique. Cela nous fait un déjeuner de moins, ne nous en plaignons pas, dans la période où nous vivons. [...] Je me permets de penser que c'est une erreur que de nous tenir à l'écart de votre effort, même au stade présent. Mais cela vous regarde et je ne vous demande en rien d'intervenir auprès de Briand sur ce sujet.” Lettre à Alexis Léger, 16 septembre 1929, AN 94 AP 390. Un an plus tard, il s'évertue de nouveau, dans une lettre à Loucheur, à plaider la cause des organisations nées en 1919 : “Le point sur lequel nous devons porter nos efforts, tant pour vaincre certaines répugnances que pour surmonter l'opposition anglaise [...], c'est l'organisation solide avec nos institutions de Genève, j'entends la SDN et nous-mêmes. Les petits amis du Quai d'Orsay nous ont un peu oubliés et dédaignés, mais je continue de croire que Briand n'a pas eu tout-à-fait raison de nous écarter de la conversation initiale de Genève de l'année dernière.” Lettre à Louis Loucheur, 22 juillet 1930, AN 94 AP 383.

réflexion sur l'Europe prenne souvent le pays d'outre-Atlantique comme point de référence. Dès son intronisation, il évoque sa tâche en ces termes :

“Je reconnais bien volontiers que nous ne ferons notre œuvre complète que si l'organisation devient universelle. Mais tous les esprits de bonne foi reconnaîtront qu'il n'est pas négligeable d'avoir entre des Etats comme les Etats de l'Europe occidentale une réglementation du travail de plus en plus uniforme. Outre qu'elle préviendra ainsi les méfaits des concurrences fondées sur le travail mal payé ou excessif, une entente internationale leur permettra de former un front unique contre toute concurrence commerciale comme celle des Etats-Unis.”<sup>14</sup>

Au retour de son voyage en Amérique du Nord, Thomas tenta de mettre à profit les connaissances qu'il y avait faites. En compagnie de Mario Roques et de Camille Lejeune surtout, il mit sur pied un comité qui devait promouvoir les relations entre la France et l'Europe d'un côté, les Etats-Unis de l'autre. Début 1923, il insistait auprès de Lejeune pour que les quelques sénateurs américains alors en visite en France ne se contentent pas de rencontrer les hommes politiques (Poincaré, Millerand, Loucheur, Barthou,...) et les représentants du Comité des forges, mais se déplacent dans les régions dévastées, “pour qu'ils se fassent une impression vraie de nos difficultés”<sup>15</sup>. Persuadé que le repli américain était préjudiciable au continent européen, Thomas voulait créer “une institution vraiment indépendante, [...] qui ne soit pas une boutique avec l'enseigne propagande”. L'instrument principal en était la rédaction d'un bulletin hebdomadaire conçu à Paris par Camille Lejeune et envoyé à New York. Pendant un an et demi à partir d'avril 1923, le *Franco-American Bulletin* vivota avec un budget annuel avancé en grande partie par les membres du comité<sup>16</sup>, et complété par les cinq mille francs attribués par la Dotation Carnegie. Par des articles courts, il devait éclairer l'opinion des décideurs américains sur la situation politique française et européenne. A terme, Thomas espérait l'envoi de jeunes agrégés français dans les facultés américaines en vue de la rédaction future d'articles sur les Etats-Unis. Mais l'entreprise n'obtint jamais les concours financiers suffisants, ses créateurs devant compter avec l'opposition parfois sournoise des autorités françaises<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> Lettre à Emile Dupuy, chef de la rubrique étrangère à *La Journée industrielle*, sans date [vers 1920-21], AN 94 AP 388.

<sup>15</sup> Lettre à Camille Lejeune, 22 février 1923, AN 94 AP 382.

<sup>16</sup> Celui-ci était composé d'anciens Américains mêlés aux négociations de paix et demeurés depuis à Paris, tels que le colonel Bayne ou Morgan et Gamble, et, côté français, en plus de Thomas, de Noblemaire et d'Estournelles de Constant.

<sup>17</sup> Le gouvernement français, qui disposait déjà d'un bureau de propagande qu'il entretenait à grands frais pour peu de résultats, fit son possible, selon Thomas, pour que le *Franco-American Bulletin* n'obtienne pas les financements nécessaires. En juin 1924, Thomas fait amèrement le point au bout d'un an d'existence : “Cette première année est une année féconde en enseignements. Elle nous a prouvé une fois de plus, combien la vérité officielle, la vérité de propagande [...] a de puissance dans le monde. Elle nous a montré que c'est aux organes officiels, toujours, que pouvaient aller les concours ou les ressources. [...] Si un jour il est dit comment ce bulletin a vécu, par la volonté, par le travail désintéressé de quelques hommes, on sera sans doute surpris. Les historiens de l'Humanité future trouveraient des documents véritablement savoureux s'ils avaient la possibilité de connaître les dessous de pareilles entreprises, et les modestes et obscurs artisans de la paix auraient quelque fierté si la vérité était connue et établie.” *Franco-American Bulletin*, 19 juin 1924, AN 94 AP 382. Poincaré semble avoir fait son possible

Malgré l'insuccès, Thomas garda bon souvenir de ce premier contact avec les Etats-Unis. L'envoi de Paul Devinat outre-Atlantique, officiellement pour des questions intéressant la rationalisation du travail, permit de renouer, en 1925, avec les contacts établis trois années plus tôt. En tant que directeur, le Français était persuadé que les Etats-Unis avaient une position favorable à l'égard du BIT. Mais échaudé par l'accueil fait à son premier voyage par les membres du Conseil d'administration et du secrétariat général de la SDN, il préférait ne plus gaspiller d'énergie dans la recherche d'un éventuel rapprochement<sup>18</sup>. Le voyage de Devinat devait également conforter le sentiment, acquis dès 1922, de la nécessité d'associer les Etats-Unis à la reconstruction de l'Europe :

“Je crois fermement, comme vous, que c'est en parlant de la reconstruction de l'Europe et de relations internationales fondées sur cette reconstruction que l'on peut accrocher l'opinion américaine. Toute propagande directe dans l'intérêt de la France ou toute propagande SDN sont vouées à l'insuccès. L'opinion n'est pas mûre. Les débats de la Chambre de commerce internationale, toutes les interventions américaines dans la préparation et l'exécution du Plan Dawes, tout cela prouve le bien-fondé de votre appréciation. Vous savez d'ailleurs que c'est parce que nous nous étions placés sur ce terrain que nous avons eu, en 1922, le succès que vous savez. Dites bien à nos amis d'Amérique que nous sommes très fidèles à cette conception générale, et que nous sommes disposés s'ils nous en fournissent les moyens, à aider à un rapprochement avec l'opinion européenne sur cette base.”<sup>19</sup>

Devinat servit donc d'intermédiaire avec les industriels américains, notamment avec Edward Filene qui, parallèlement au projet d'institut international d'organisation scientifique du travail, se montrait favorable à la création d'un comité pour la reconstruction de l'Europe. Dans les notes confidentielles qu'il échangeait avec Edgard Milhaud ou Fernand Maurette, Thomas ne cachait pas sa préférence pour le second versant de cette collaboration<sup>20</sup>. L'initiative du représentant du XXth Century Fund était l'occasion, comme il le signale à Devinat, de mettre en branle un tissu de relations déjà étendu :

“Je reviens maintenant à une des préoccupations de vos dernières lettres, au projet de Filene qui m'a le plus tenté, je veux parler de son grand plan d'une commission internationale chargée d'indiquer le danger qui menace l'Europe si les gouvernements et les peuples persistent dans leur attitude actuelle. A la vérité, l'idée n'est pas nouvelle. Dès avant le Plan Dawes, une société hollandaise avait songé à créer un comité pour la reconstruction de l'Europe. Il était dirigé par un Hollandais. J'avais même été, à ce moment-là, sollicité de faire partie de ce comité, pour la France. Nous devions être trois : Rist, Romier et moi-même. Il y avait même eu des négociations avec Poincaré pour qu'il nous donnât, en quelque manière, son assentiment. Naturellement, il avait résisté. Tout a été abandonné lorsque la commission Dawes a été instituée.”<sup>21</sup>

---

pour saboter l'initiative, allant jusqu'à ouvrir une enquête de police à l'encontre de Camille Lejeune. Après les élections de mai 1924, Thomas écrivit au chef de cabinet d'Herriot pour obtenir une subvention de la part du nouveau gouvernement. Il n'eut pas davantage de succès. Voir “Note sur les moyens d'atteindre l'opinion publique américaine et sur un projet de correspondance franco-américaine”, juin 1924, CAT 7.473.

<sup>18</sup> Lettre à Paul Devinat, 11 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>19</sup> Lettre à Paul Devinat, 5 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>20</sup> Note pour Fernand Maurette, 6 mai 1925, CAT 7.260.

<sup>21</sup> Lettre à Paul Devinat, 11 mai 1925, CAT 7.260. L'initiative hollandaise est celle du Herstel Europa Committee. Etabli à Amsterdam, ce dernier s'était donné pour priorité la constitution d'un montage financier qui devait permettre à l'Allemagne de s'acquitter du montant des réparations.

Et Thomas d'établir une liste de noms à soumettre à Filene pour la constitution du comité. Parmi eux, les Français Rist et Peyerimhoff, ainsi que Rein, le collaborateur de Finaly <sup>22</sup>, les Anglais Sir Allan Smith et Keynes ou Layton comme économiste, les Italiens Giretti, Pirelli et Einaudi, les Allemands Moritz Bonn et Carl Melchior, le directeur de la banque Max Warburg & Cie à Hambourg, le Belge Theunis, ainsi que des Scandinaves, Hollandais, Tchécoslovaques, Suisses, Autrichiens et Polonais. Au total, le comité devait compter une vingtaine de personnes. Mais il semble que Filene ait concentré ses efforts sur l'organisation scientifique du travail et n'ait pu mener cet autre projet à son terme. Cependant, en 1927 encore, Harold Butler note au terme du rapport sur son voyage aux Etats-Unis, que

“des deux côtés de l'Atlantique, on se rend compte de plus en plus que l'Amérique et l'Europe ont beaucoup à apprendre réciproquement de leurs méthodes et de leurs expériences industrielles, et [que] l'accueil qui [lui] a été fait met en évidence le fait que le Bureau peut jouer un rôle extrêmement utile en servant d'intermédiaire pour organiser un tel échange d'informations.” <sup>23</sup>

La nécessité de l'organisation économique du continent européen, face aux Etats-Unis cette fois, n'est néanmoins pas étrangère à la pensée de Thomas. S'il tient les réticences des membres de son Conseil d'administration au sujet de ses contacts avec les Américains pour la preuve d'une certaine étroitesse d'esprit, il sait prêter attention aux arguments des industriels, qui mettent en exergue la concurrence dangereuse qu'exercent les Etats-Unis. Sans parler précisément de la mise en place d'une union douanière européenne, Louis Renault lui fait part dès 1925 de son inquiétude de voir “accepter la colonisation du continent européen par la toute puissante industrie américaine”. Le constructeur en appelle à des conditions qui permettent à “l'industrie française de l'automobile de poursuivre sa réorganisation [...] en la protégeant contre l'envahissement américain par une disposition du régime douanier.” <sup>24</sup>

Lorsqu'en 1929, Filene se fit l'avocat d'une enquête commandée au BIT sur les salaires réels et le coût de la vie dans les différents pays, Thomas put à nouveau mesurer l'hostilité des industriels européens à l'égard de la politique économique américaine. La demande officielle émanait de Percival Perry, président du siège social européen de Ford. Ce dernier précisait qu'il souhaitait élargir le champ de la vingtaine de villes européennes sur lesquelles le BIT fournissait déjà, depuis 1923, des statistiques comparatives en matière de pouvoir d'achat. Face aux 25 000 dollars que le XXth Century Fund avançait pour la réalisation de l'enquête, la discussion au sein du Conseil d'administration tourna tout d'abord sur le danger de subordination que courait le Bureau. Mais ce fut surtout la question des hauts salaires appliqués aux Etats-Unis qui provoqua le plus vif débat. Lambert-Ribot voulut démontrer que les Etats-Unis allaient utiliser le BIT pour obliger les industries européennes à relever leurs

---

<sup>22</sup> “Je crois que la Banque de Paris [et des Pays-Bas] est aujourd'hui une force dont il faut tenir compte,” explique Thomas dans cette même lettre.

<sup>23</sup> Rapport du directeur adjoint sur son voyage en Amérique du Nord, Annexe au procès-verbal du Comité d'administration de janvier 1927, p. 89.

<sup>24</sup> Note de Louis Renault sur l'industrie automobile française et la concurrence américaine, décembre 1925, AN 94 AP 385.

salaires. Selon lui, il s'agissait d'un "dumping financier inacceptable"<sup>25</sup>. Peu avant que Thomas ne rencontre Filene, Edgard Milhaud lui-même l'avertissait du sentiment de révolte qui animait les industriels européens à l'égard de l'ambivalence des pratiques commerciales américaines. L'éviction capitaliste entreprise par les entrepreneurs d'outre-Atlantique sur le vieux continent, ajoutée à l'impératif de paiement des dettes et aux contingentements des exportations européennes vers les Etats-Unis, était en train de déboucher sur une situation très dangereuse<sup>26</sup>. L'enquête fut néanmoins menée à son terme, non sans provoquer quelques heurts révélant l'atmosphère tendue du tournant des années trente<sup>27</sup>.

Au cœur des relations entre Européens et Américains, Thomas était bien placé pour comprendre le désir et la nécessité d'une organisation économique du continent européen face aux Etats-Unis. En mai 1930, il s'en ouvre à Pierre Quesnay, fraîchement intronisé premier directeur de la Banque des règlements internationaux (BRI) instituée par le Plan Young :

"BIT et BRI doivent préparer les voies à la création du grand marché européen nécessaire. Je suis de plus en plus convaincu que le problème le plus urgent est celui de nos relations avec les Etats-Unis, et que nous ne pourrions le résoudre que par une organisation européenne préalable."<sup>28</sup>

Sa position le mettait également en contact avec les milieux syndicaux. Afin d'y faire avancer l'idée d'une construction européenne, Thomas sut profiter de la crise naissante pour présenter la désorganisation du vieux continent comme un facteur majeur de chômage. Les termes mêmes du projet de programme économique présenté par les instances dirigeantes de la Fédération syndicale internationale au Congrès de juillet 1930 ne laissent pas de doute quant à son influence :

---

<sup>25</sup> Procès verbal du Conseil d'administration d'octobre 1929.

<sup>26</sup> Note de Milhaud pour Thomas, 26 juin 1929, CAT 6.B.2.1.

<sup>27</sup> L'enquête fut placée sous la responsabilité de Charles Urwick, représentant du *XXth Century Fund* en Europe et successeur de Paul Devinat à la tête de l'Institut international d'organisation scientifique du travail. Sa publicité fut la source de vives altercations puisque, sous la pression de Filene, Urwick délivra les résultats en avant-première à la presse américaine, début 1932. Thomas, qui s'était engagé à en donner la primeur aux membres de son Conseil d'administration, n'hésita pas à dire sa façon de penser aux deux hommes. Lettre à Jules Lecocq, janvier 1932, AN 94 AP 382.

<sup>28</sup> Lettre à Pierre Quesnay, 5 mai 1930, AN 94 AP 392. Non encore en fonction quoique déjà désigné, Quesnay avait d'emblée sollicité la collaboration de Thomas et du BIT, montrant une vision claire de l'Europe à construire : "J'ai la conviction que la SDN ne pourra créer le marché européen qui s'impose au point de vue économique et douanier que lorsque BIT et BRI auront dégagé pour elle le terrain : la libre circulation des marchandises, l'unification des prix qui risque d'en résulter blessent tant d'intérêts qu'on objecte toujours la différence des conditions, soit de la main-d'œuvre, soit du loyer de l'argent. Travailler à unifier le régime social dans les pays qui devraient constituer un marché, ou à favoriser la circulation des capitaux pour organiser le crédit, faire travailler ensemble des pays complémentaires à cet égard comme la France et l'Allemagne, voilà probablement les mesures préparatoires pour la création d'un grand marché européen en face du marché des Etats-Unis." Lettre de Quesnay à Thomas, 30 mars 1930, AN 94 AP 392. — Cf. les Papiers Pierre Quesnay, Archives nationales (Paris), 314 AP, *passim*.

“Constatant que l’Europe — dont la superficie est approximativement égale à celle des Etats-Unis d’Amérique— forme aujourd’hui vingt-neuf territoires douaniers indépendants, alors que les Etats-Unis forment un territoire douanier unique, considérant que ce cloisonnement douanier des Etats européens fournit une prime à toute les surenchères du protectionnisme, [...] fait échec à la mise en valeur rationnelle et au développement normal des richesses de l’Europe et par là même au relèvement des niveaux de vie de ses larges masses, la FSI demande qu’un effort systématique soit engagé contre cet état de choses. A cette fin, elle demande le développement de la coopération économique européenne et la création d’une union douanière des Etats européens. [...] [Celle-ci] ne devra être considérée que comme une étape vers la libre coopération économique de l’ensemble des peuples.”<sup>29</sup>

Le soutien du monde ouvrier à la construction européenne étant essentiellement subordonné à l’amélioration des conditions économiques au tournant des années trente, Thomas se devait de présenter les projets de grands travaux européens, qu’il concocte à la suite du mémorandum Briand, comme des solutions concrètes et immédiates à la crise. Dans son esprit, pourtant, il s’agissait moins de créer des emplois que de relancer une véritable dynamique européenne.

### Le promoteur inlassable d’actions concrètes

Le discours de Briand devant la Xe Assemblée de la SDN en septembre 1929 marque un tournant dans l’activité européenne de Thomas. Contrairement au ministre français des Affaires étrangères, il demeure jusqu’à sa mort persuadé que la crise n’a pas anéanti tout espoir de réalisations en ce domaine. Dans sa persévérance, se révèle la différence de perception majeure qu’il existe entre les deux hommes. Le directeur du BIT concède que “le mouvement suscité par le mémorandum de Briand a été [...] considérable dans beaucoup de pays”<sup>30</sup>, et il sait gré à son ancien chef de gouvernement d’avoir sorti le débat européen de la stricte hypothèse de l’union douanière, en donnant à son discours une portée politique. Mais, attaché à la réalisation de projets concrets, il reproche à Briand le caractère improvisé de son initiative :

“Ceux qui connaissent [Briand] ne s’étonneront pas qu’il ait lancé l’idée. Tout homme politique a son caractère particulier. Il en est qui, comme M. Poincaré, sont des travailleurs assidus et acharnés, qui lisent les documents, qui compulsent les dossiers et qui apportent tout un exposé documenté. Il en est d’autres, comme M. Tardieu [...], qui ont eux aussi l’habitude de l’action réglée, méthodique, ardente, fondée sur la science et sur l’information. M. Briand n’est pas de ceux-là. M. Briand est un penseur, un rêveur [...]. Il n’a pas l’habitude de travailler longuement les documents. Il ne les aime pas. Quand il nous voit, à Genève, submergés par le papier, il nous accuse quelquefois de faire une politique trop paperassière. Lui, il prépare ses discours non pas en cherchant dans les livres, non pas en cherchant dans des notes. Il regarde la fumée de sa cigarette qui s’envole, et il rêve à l’idée nouvelle à laquelle il peut s’attacher.”<sup>31</sup>

L’ironie ne doit pas faire illusion. Derrière ces propos se cache une certaine aversion pour la méthode employée. Thomas n’est pas loin de penser qu’en n’imaginant pas de prolongements concrets, Briand galvaude une idée féconde,

<sup>29</sup> Projet de programme économique de la FSI, juillet 1930, CAT 6.B.6.2.1.

<sup>30</sup> Lettre à Loucheur, 22 juillet 1930, AN 94 AP 383.

<sup>31</sup> Discours à l’Alliance française de Sofia, 26 février 1930, CAT 2.30.2.

dans le contexte d'une crise qui lui paraît psychologique aussi bien qu'économique<sup>32</sup>. L'énergie qu'il consacre à l'élaboration de solutions européennes est, tout autant que l'expression de sa volonté de réintroduire le BIT dans le jeu européen, une façon de poursuivre une action qu'il juge inachevée.

Dans un premier temps —et jusqu'à son terme officiellement— l'action de Thomas en matière de construction européenne se confond avec le programme du BIT contre la progression du chômage. En avril 1931, il présente aux membres de son Conseil d'administration un "mémoire sur les possibilités de saisir la Commission d'étude pour l'Union européenne [CEUE, née du mémoire de Briand] des propositions concernant une action pratique dans le domaine du chômage"<sup>33</sup>. À travers la création de deux sous-commissions, le directeur du BIT avance la possibilité de mettre en place une Bourse européenne du travail, chargée du placement et de la migration des travailleurs européens, ainsi que de lancer un vaste programme de travaux publics européens. Parmi ces derniers, Thomas insiste notamment sur la réalisation d'un grand réseau électrique européen de 400 000 volts, ainsi que de réseaux autoroutiers et ferroviaires. Tout en relançant l'économie, ils devraient fournir plus de cinq millions de journées de travail et concerner plus de cinq cents mille chômeurs.

Tant côté ouvrier que côté patronal, les réactions sont mitigées. Jouhaux regrette que ne soit pas abordée la question de la baisse du temps de travail. Lambert-Ribot insiste quant à lui sur la viabilité économique des travaux à engager, et affirme que le cadre national serait préférable. Devant ces critiques, on décide de communiquer le mémoire à la CEUE, accompagné du procès-verbal des débats qu'il a suscités. Pour Thomas commence alors un véritable parcours du combattant dans les dédales de la SDN. En mai, la CEUE décide de renvoyer les deux aspects du mémoire vers deux sous-commissions : la première est chargée d'étudier les problèmes du chômage en général, et la seconde, dite des crédits, doit examiner la réalisation des grands travaux.

À partir de cette date, Thomas agit moins en directeur du BIT qu'en artisan de l'union européenne. Seuls les grands travaux transnationaux l'intéressent véritablement<sup>34</sup>. En vue de la première réunion du comité des crédits, il prend notamment contact avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, en espérant que Finaly lui accordera sa collaboration. À cette occasion, il avoue le ressort de ses démarches :

---

<sup>32</sup> "Je suis de plus en plus tenté de dire et de répéter sans cesse que la dépression n'est pas économique, qu'elle est psychologique, qu'elle est morale. Nous souffrons, comme le disait Marx, non d'une impuissance à prévoir ou à imaginer, mais du crétinisme incurable des gouvernements." Lettre à Francis Delaisi, 15 décembre 1931, CAT 7.255.

<sup>33</sup> Thomas conclut sur l'évocation de problèmes qui font écho aux relations actuelles tendues entre le BIT et l'Union européenne : "Un des premiers problèmes qui se pose à propos du projet d'Union européenne consiste donc à éviter de créer une concurrence de compétences, qui serait dangereuse pour la paix internationale et pour la paix sociale, et à réaliser, au contraire, une coordination étroite entre l'œuvre de l'OIT et l'action de l'Union européenne dans le domaine de la protection des travailleurs." Voir *Informations sociales* 37 (1931), pp. 102-10.

<sup>34</sup> Le BIT reçut néanmoins des propositions de travaux publics de la part de plus d'une vingtaine de pays. Ces réponses constituèrent le corps d'un mémoire que le BIT soumit à la Conférence de Stresa en septembre 1932. Il recensait les possibilités de travaux publics en Europe centrale et orientale. CAT 6.B.4.1

“S’il ne s’agissait à la vérité que du chômage, je reconnais que le nombre d’ouvriers qui directement ou indirectement trouveront de l’emploi par la réalisation de mes grands projets sera relativement médiocre. Mais je crois vraiment qu’on ne pourra faire une Europe que si on fait travailler tous les pays qui la composent à un certain nombre de projets d’intérêts communs, que si on multiplie les moyens d’échanges et de communication, de circulation des hommes et des choses, et c’est pour cela que je veux m’attacher à mon projet et tenter d’aboutir à quelques réalisations.”<sup>35</sup>

Après l’accueil réservé de son Conseil d’administration, il est réconforté par l’attention donnée à son mémorandum. Mais lors de la première session du comité des crédits, les 24 et 25 juin 1931, il se heurte à l’opposition de ses membres<sup>36</sup>. Avenol, qui préside les débats, souligne la faiblesse des capitaux disponibles, tandis que Stoppani reprend l’argumentation de Lambert-Ribot et prône la réalisation de travaux publics dans un cadre national. Thomas, peu entendu lorsqu’il affirme la viabilité économique de ces projets, n’est pas plus écouté quand il évoque la participation à la création d’un esprit européen. Les débats de la commission dite du chômage, qui se réunit le 1er juillet, et dont les membres sont issus de la SDN et du Conseil d’administration du BIT, achèvent de le persuader des réticences qu’il rencontrera dans ce milieu. A Raoul Richard, administrateur-délégué de la Sofina à Bruxelles, qu’il a contacté pour toucher Dannie Heineman, il exprime ses nouvelles certitudes :

“Devant le comité du chômage s’est produit une petite scène bien curieuse. M. Stoppani, directeur de la Section économique de la SDN, a déclaré que les projets dont j’avais parlé dans mon premier mémoire (super-réseau électrique, autoroutes, etc...) étaient des “projets de luxe”. A son sens, on ne devait s’occuper que de l’aménagement et de l’outillage des pays les plus arriérés. Faire de bonnes routes en Roumanie pour permettre aux cultivateurs d’écouler plus facilement leur blé [*sic*] serait éminemment préférable au super-réseau électrique ! J’ai répliqué en marquant que dans notre esprit il n’y avait pas contradiction et que dans l’exécution des grands travaux et surtout des travaux européens coordonnés, on pouvait prendre en considération les besoins des pays les plus arriérés. Mais j’ai eu très nettement l’impression qu’au sein des commissions et comités de nos amis de la SDN, nous risquons d’être souvent contrecarrés et que ce n’est pas de là que viendra l’impulsion. [...]

Nous ne pourrons réussir que s’il y a de la part des techniciens et des grands groupements d’intérêts des initiatives cohérentes et efficaces.”<sup>37</sup>

<sup>35</sup> Lettre à Raoul Richard, fin mai 1931, AN 94 AP 392.

<sup>36</sup> “Les travaux publics devant le comité des problèmes de crédit”, CAT 6.B.7.3. Au cours de la session, M. Haas, directeur de la section des communications et du transit, apprend à l’assemblée l’existence d’une Commission des travaux publics et de l’équipement national, à laquelle sont transférées les conclusions de la présente séance.

<sup>37</sup> Lettre à Raoul Richard, 18 juillet 1931, CAT 6.B.7.2.3. Le désir d’associer les forces économiques et industrielles à la reconstruction de l’Europe fut une constante chez Thomas. Dès janvier 1922, il exprimait, dans une lettre à Marcel Berthelot, son désaccord avec l’orientation prise au moment de la conférence de Cannes : “Ce qui est certain, c’est qu’on est en train de gâcher à cœur joie les quelques idées fécondes qui restaient encore pour la reconstruction de l’Europe [...]. Il fallait associer l’industrie à l’effort de reconstruction, il fallait la grouper, l’orienter, l’organiser exactement comme on l’avait groupée et contrôlée pendant la guerre pour des œuvres de défense nationale. Au lieu de cela, on a convoqué un petit syndicat particulier qui apparaît fatalement comme un syndicat de profiteurs de guerre, et on convoque d’autre part une conférence internationale qui, dans ce cas, ne pourra plus être qu’une conférence académique. L’industrie, d’autre part,

A la lecture de ces lignes, on perçoit le ressentiment d'un homme qui n'a pas trouvé, depuis la conférence de Gênes de 1922 et après la Conférence économique internationale de 1927<sup>38</sup>, la collaboration espérée du côté de l'organisation économique de la SDN. Cette petite rivalité est d'autant plus surprenante que des hommes comme Salter puis Stoppani ont contribué, de 1925 à 1932 notamment, à l'ébauche d'une approche régionaliste et européenne<sup>39</sup>. Les conceptions de Thomas n'étaient pas assez rigides pour que l'on puisse avancer qu'elles aient été à l'origine de cette divergence.

Alors qu'il a lutté pour garder l'approche européenne à l'intérieur des cadres genevois, Albert Thomas se doit de constater que ses propres objectifs ne pourront pas y être encouragés<sup>40</sup>. Autour de son idée de réseau électrique, il essaye néanmoins de fédérer les compétences de plusieurs personnalités européennes. Si Horace Finaly<sup>41</sup>, Dannie Heineman<sup>42</sup> et les autres relations auxquelles il avait songé de prime abord<sup>43</sup> restent à l'écart du projet, Thomas parvient à intéresser Georges Lemaître, administrateur-délégué de la Banque générale pour l'industrie électrique fondée en 1927 à Genève, et son adjoint Francis Bolens, ainsi qu'Ernest Mercier, Auguste Detœuf, Henri Cahen-Salvador, Hecker, Ulrich et le jeune Pierre Massé. Ces hommes sont réunis à

---

se sentant la bride sur le cou, risquera de vouloir dominer les autorités gouvernementales." Lettre à Marcel Berthelot, 8 janvier 1922, CAT 7.89.

<sup>38</sup> La mise à l'écart du BIT s'ajoutait à la déception à l'égard de l'action d'hommes dont il aurait aimé posséder les leviers de pouvoirs : "[...] Je suis quotidiennement indisposé par tout ce que je sens de manque de courage, de timidité, d'inertie même dans les organisations techniques du Secrétariat. Je trouve que toute l'affaire de la Conférence économique internationale, par exemple, est conduite sans aucun entrain, sans aucune foi dans les ressources et les possibilités de la SDN". Lettre à Haguenin, 2 novembre 1926, AN 94 AP 381.

<sup>39</sup> Voir Eric BUSSIERE, "L'organisation économique de la SDN et la naissance du régionalisme économique en Europe", *Relations internationales*, n° 75 (automne 1993), pp. 301-13.

<sup>40</sup> Thomas devient même acerbe à l'égard des instances de la SDN : "Le mémorandum de Briand tendait à créer une organisation de l'Europe à côté, en dehors de la SDN. Il était sans doute aller un peu loin. [...] Un mouvement inverse s'est dessiné. Alors que la veille on voulait peut-être trop donner à l'Europe, la constituer dans une indépendance trop grande, le lendemain, on a réduit l'Europe à n'être plus que "la Commission d'études pour l'Union européenne" ! [...] Il y a une plaisanterie que j'ai faite à Genève et pour laquelle on m'en a voulu. J'ai dit : l'Europe ne peut, paraît-il, être qu'une Commission d'études pour l'Union européenne dans la SDN. Je demande alors que l'on transforme le *British Empire* en une "Commission d'études pour l'Empire britannique" dans la SDN." Exposé présenté devant le Comité national d'études sociales et politiques, séance du lundi 6 juillet 1931, CAT 2.31.14.

<sup>41</sup> Thomas redoutait "les réactions brutales dont il est coutumier". Lettre à Raoul Richard, 27 mai 1931, CAT 6.B.7.2.3.

<sup>42</sup> Thomas prit notamment connaissance de la pensée de l'Américain lors d'une conférence prononcée par ce dernier en janvier 1931, et dont Max Gottschalk lui avait rapporté les échos. Pour des extraits de deux conférences que Heineman donna en novembre-décembre 1930, voir *Les cercles économiques et l'Europe au XXe siècle*, recueil de textes réunis par Michel Dumoulin *et al.*, Louvain-la-Neuve, 1992, pp. 99-119.

<sup>43</sup> Il s'agissait notamment de l'Allemand von Siemens, ou des Lazard à Londres.

Genève le 18 janvier 1932. Detœuf et Ulrich ont auparavant eu le temps de signaler à Thomas le caractère inopérant d'un réseau de 400 000 volts, les transports n'étant pas encore au point techniquement <sup>44</sup>. Lemaître qui a déjà rencontré Thomas plusieurs fois au BIT en décembre 1931, insiste sur la connexion du réseau déjà existant en Europe. Auteur de plusieurs tentatives de rapprochement franco-allemand dans ce domaine, Georges Lemaître souhaite profiter de la légitimité du BIT. La préparation de la Conférence internationale du travail d'avril 1932, puis la mort soudaine de Thomas feront avorter tout espoir de réalisation.

Les autres projets de grands travaux publics européens n'eurent pas plus de succès. Malgré l'écoute attentive apportée par Raoul Dautry, Thomas n'obtint pas pour les chemins de fer l'audience internationale qu'il avait recueillie au sujet du super-réseau électrique. Gaston Lerverve, secrétaire général de l'Union internationale des chemins de fer, opposa même une fin de non-recevoir à la réalisation de travaux devant améliorer l'état des réseaux ferroviaires existants <sup>45</sup>. Il se montrait beaucoup plus intéressé par l'idée, développée dans un mémorandum également présenté à la CEUE, d'étendre le système d'attelage automatique à l'ensemble du parc ferroviaire européen <sup>46</sup>.

Quoique Thomas, de tous ses projets, y accordait la plus faible importance <sup>47</sup>, le versant autoroutier de ses grands travaux rencontra l'adhésion du Bureau international des autoroutes (BIAR) dirigé par Lucien Lainé, par ailleurs vice-président du Comité national des loisirs français. Le BIAR tint son premier congrès en août 1931 au siège même du BIT, sans toutefois que ce dernier ne le patronne ou ne le convoque. En avril 1932, alors que débutait la Conférence internationale du travail, Thomas ne put assister au deuxième congrès, ce qui lui occasionna quelques regrets <sup>48</sup>. Par l'intermédiaire de Paolo De Michelis, fils du représentant gouvernemental italien au sein du Conseil d'administration du BIT, il prit connaissance de l'avance de la péninsule en matière d'*autostrades* <sup>49</sup>. S'il voulut poursuivre ses investigations sur cet aspect des communications, c'est autant parce qu'il rencontrait dans ce milieu un enthousiasme qui contrastait avec l'inertie ambiante <sup>50</sup>, que parce qu'il percevait l'importance du réseau routier dans l'organisation globale future de la société industrielle <sup>51</sup>.

<sup>44</sup> Lettre à Dannie Heinemann, 29 décembre 1931, CAT 6.B.7.2.3.

<sup>45</sup> Lettre à Raoul Dautry, 15 janvier 1931, CAT 11.1.3.

<sup>46</sup> Le BIT fut favorable à cette option dès 1923 dans le cadre d'une action pour améliorer la sécurité des cheminots, après une résolution votée lors de la CIT. Mais ce n'est qu'en octobre 1928 que fut créée une commission composée de 27 membres, à laquelle l'Union internationale des chemins de fer prêta son concours.

<sup>47</sup> Lettre à Rives, son chef de cabinet, 10 octobre 1931, CAT 6.B.7.5.

<sup>48</sup> Discours de Thomas au IIe Congrès international des autoroutes à Milan, 18-20 avril 1932, CAT 11.A.1.1.

<sup>49</sup> Lettre à Paolo De Michelis, 19 décembre 1931, CAT 11.A.1.1.

<sup>50</sup> Lettre à Rives, 10 octobre 1931, CAT 6.B.7.5.

<sup>51</sup> "La vérité est que l'autoroute ne doit pas être considérée pour elle-même, mais comme une fraction des voies de communication. Tout se tient en ce domaine. Grâce à l'autoroute, les cyclistes, par exemple, se sentiront plus en sécurité sur la route ordinaire. A son tour, le trafic agricole se retrouvera à son aise sur cette dernière, sans compter que les gens de la région verront avec plaisir la majorité du trafic passer sur l'autoroute. [...] Les services qu'elle rendra profiteront à la communauté, directement ou indirectement. On a peine à se représenter un homme qui ne tire une fois ou l'autre un profit quelconque de l'autoroute, ne s'agirait-il que du pauvre citoyen qui pourrait être ainsi ravitaillé en fruits et

Sans abandonner son projet de super-réseau électrique européen, Albert Thomas comprend qu'il ne peut espérer sa mise en route dans un avenir proche. C'est pourquoi il s'attache dans la seconde partie de l'année 1931 à la diffusion du plan élaboré par Francis Delaisi, auteur d'un livre intitulé *Les deux Europes*, préfacé par Dannie Heineman<sup>52</sup>. Persuadé que la partie occidentale du vieux continent (Europe A) souffre d'une crise des débouchés, quand les pays d'Europe centrale et orientale (Europe B) manquent de capitaux, il en appelle à la mise en place d'un plan quinquennal européen permettant de résoudre les deux problèmes. Anticipant les critiques libérales, Delaisi légitime son plan dans des termes que Thomas n'aurait pas reniés : "Coordonner toutes les ressources financières et industrielles d'une vaste fédération, en les orientant vers un but bien défini, selon un plan à échéance assez lointaine pour permettre des vues d'ensemble, assez proche pour tenir compte de quelque grand événement imprévu, cela n'est pas nécessairement du bolchévisme."<sup>53</sup> Le directeur du BIT y est d'autant plus réceptif que l'Institut international d'agriculture, que préside De Michelis, présente à la même époque un mémorandum sur "la crise mondiale par rapport à l'agriculture des Etats européens". Thomas met les deux hommes en contact en octobre 1931<sup>54</sup>. Il est convaincu que les problèmes de l'Europe proviennent d'une mauvaise utilisation des crédits disponibles. Contrairement à l'avis de Georges Rabinovitch, responsable des travaux publics au BIT, Thomas recherche pour ce plan l'appui d'hommes politiques plutôt que celui d'industriels<sup>55</sup>. Début 1932, il réunit officieusement dans les locaux du BIT, autour de Delaisi, les membres du Comité fédéral de coopération européenne présidé par le Français Emile Borel. Il veut notamment agir auprès du Comité Haas de la SDN sur les travaux publics et relier les principes du plan Delaisi aux projets de travaux publics nationaux que le BIT a reçus à la suite de ses mémoranda. A Dannie Heineman, il avoue le pragmatisme qui guide son action :

"[...] Dans toute cette période de crise, j'essaie, sans obstination, et au prix de changements de résolutions, de saisir toujours ce qui peut être une occasion immédiate d'action. C'est dans cet esprit que j'ai déclaré depuis à Delaisi que j'étais prêt à l'aider. Depuis près d'un mois, je n'ai cessé de répandre partout son plan, de demander l'avis des chefs de gouvernements et des ministres des Travaux publics de tous les pays intéressés et de stimuler leur zèle. [...]. J'espère que ma propagande n'aura pas été tout à fait inefficace et que nous pourrons aboutir à (un) premier résultat."<sup>56</sup>

Le plan Delaisi s'accorde également avec sa réticence à l'égard d'ententes ou de cartels qui échapperaient aux regards des Etats. Sa volonté de faire des instances genevoises le cadre privilégié d'initiative en matière européenne participe du souci de contrôler les forces économiques<sup>57</sup>. Sa mort brutale ne lui

---

légumes frais." 'Règles générales pour l'exécution du programme Albert Thomas concernant la construction d'un réseau d'autoroutes européen', CAT 11.A.1.1.

<sup>52</sup> Francis DELAISI, *Les deux Europes*, Paris, Payot, 1929, 254 p.

<sup>53</sup> Francis DELAISI, "Un plan quinquennal européen", *Bulletin du Groupement français pour la paix par la SDN*, mai 1931, n° 4, CAT 11.C.7.3.

<sup>54</sup> Lettre à De Michelis, 28 octobre 1931, CAT

<sup>55</sup> Note à Rabinovitch, 18 décembre 1931, CAT 11.A.1.3.

<sup>56</sup> Lettre à Dannie Heineman, 29 décembre 1931, CAT 11.C.7.3.

<sup>57</sup> Dans une note interne après les premières réunions de la CEUE, Thomas évoque ce qui représente pour lui un risque : "Une des inquiétudes qu'on peut éprouver devant le projet des ententes industrielles c'est que le capitalisme se trouvera renforcé. C'est aux industriels et aux commerçants que l'initiative reviendra. [François-]Poncet, dans son

permet pas, il est vrai, de porter ce projet jusqu'au bout. Mais son volontarisme avait déjà été ébranlé par ses contemporains <sup>58</sup>.

Thomas a-t-il perdu inutilement son temps et celui de ses proches collaborateurs en s'attachant à la promotion de tels projets <sup>59</sup> ? Ces derniers ont, ainsi qu'il le suggère à plusieurs reprises, le mérite d'exister. Il est même symptomatique de les voir occuper une place importante lors des débats des différentes commissions de la SDN. Indépendamment de leur contexte, ils témoignent de la vision pragmatique de Thomas en matière de construction européenne. En juillet 1931, lors d'un débat sur la crise économique et l'Union européenne au Comité national d'études à Paris, en présence de Loucheur et Duchemin, il se veut volontariste :

“On ne fera une Europe que si on s'attache à quelques idées d'entreprises communes, d'actions communes, pour lesquelles les peuples et les opinions publiques pourront à un moment se passionner. [...] Je demande à tous ceux qui peuvent avoir une influence sur l'opinion publique ou dans les conseils gouvernementaux, d'agir au plus vite pour qu'une idée, une seule, soit choisie, vers laquelle on s'achemine afin de créer un peu de renouveau dans l'économie européenne et de créer surtout un peu d'esprit européen.” <sup>60</sup>

En matière d'intégration européenne, Albert Thomas reste le politique qu'il est dans les autres domaines. Homme d'action plus que de système, il a toujours pensé que l'élan premier serait plus décisif que toute réflexion théorique préalable.

---

discours, n'a eu qu'un mot au sujet du contrôle de l'Etat. Il n'a pas parlé de contrôle, il a parlé seulement “d'ententes constituées sous l'égide des gouvernements”. C'est peu.” Note sur la discussion de la commission d'union européenne, 18 mai 1931, CAT 10.87. Il développe la même idée, la même réticence, dans sa communication devant le Comité national d'études sociales et politiques, présentée en juillet 1931, CAT 2.31.14.

<sup>58</sup> Thomas est d'autant plus critique qu'il mesure son impuissance : “Je suscite moi-même un certain nombre de mouvements. Je groupe des initiatives. Mais comme dit l'autre (Jouhaux), je n'ai pas en main les leviers de commandes. Il est souvent lamentable de voir que ceux qui les possèdent sont misérables en volonté et même en intelligence.” Lettre à Guillaumin, 14 septembre 1931, AN 94 AP 381. — Quelques mois plus tard, il est tout aussi vitupérant : “Je suis effaré de voir la gravité de la dépression psychologique et morale qui a suivi la dépression économique. Aucun homme n'ose prendre une initiative ; aucun n'ose risquer. Jusqu'à ce jour, ils ne décidaient jamais qu'aux échéances, lorsqu'ils y étaient contraints. Et voilà maintenant qu'ils vont reculer les échéances ! C'est folie que de remettre au mois de juin la décision sur les réparations. Chaque jour qui passe enfonce davantage le monde dans le gâchis”. Lettre à Elisabeth Bibesco, 30 janvier 1932, AN 94 AP 392.

<sup>59</sup> C'est en tout cas l'avis de Patrizia DOGLIANI, “Progetto per un'Internazionale ‘acclassista’”, p. 62.

<sup>60</sup> Discours devant le Comité national d'études, 6 juillet 1931, CAT 2.31.14.

## *Conclusion*

Albert Thomas s'est tant identifié avec le BIT, pendant les douze années passées à sa tête, qu'il paraît paradoxal de conclure sur un différend entre le directeur et son organisation. Le hiatus alla pourtant croissant entre les ambitions d'un homme qui avait connu le pouvoir et une institution dont il tenta d'éviter la marginalisation.

Confronté à un horizon national limité, Thomas trouve d'abord dans son exil à Genève une aventure et un projet qui n'ont pas leurs équivalents en France. Les premières années sont celles de la lutte pour donner une existence concrète aux idéaux affirmés en 1919. C'est pourquoi, alors que le premier directeur lui-même reconnaît que le BIT a franchi ce palier en 1923, les années 1924-27 sont décisives pour juger de la dimension que prend l'Organisation internationale du travail.

L'échec de Thomas, dans sa campagne pour la ratification de la convention sur les huit heures par les grands pays européens entre 1924 et 1926, puis la mise à l'écart du BIT lors de la Conférence économique internationale de 1927, marquent un tournant dans son parcours. Convaincu jusqu'alors qu'il est possible de remédier aux faiblesses originelles de son organisation, il prend désormais conscience de l'impuissance qui est la sienne en tant que directeur. S'il renouvelle son mandat, c'est parce qu'il ne veut pas abandonner son poste alors que se profile le difficile cap des dix ans, à partir desquels doit avoir lieu la révision des conventions internationales du travail votées en 1919. Les premières manifestations de la crise économique le dissuadent ensuite complètement de se retirer<sup>1</sup>. Mais son engagement sans restriction pour des solutions européennes, au tournant des années trente, est aussi un moyen de s'extraire d'un cadre qu'il juge trop restreint.

Pour Thomas, l'étréitesse est double : d'une part, la direction du BIT ne lui apporte pas le pouvoir qu'il est en droit d'attendre. Fonctionnaire sans frontières, il éprouve quotidiennement la prédominance du national sur l'international en matière de prise de décision. Par ailleurs, il n'arrive que difficilement à concilier les priorités du BIT, et du monde ouvrier en général, avec sa propre conception d'une société industrielle où la classe ouvrière jouerait un rôle beaucoup plus important que celui qu'implique la seule satisfaction des revendications matérielles. Ces déceptions le poussent à rechercher le contact de personnalités en marge du milieu traditionnel des

---

<sup>1</sup> La décision de démissionner que prend en 1932 son homologue de la Société des Nations, Sir Eric Drummond, ne laisse pas de le surprendre : "Je n'arrive pas, pour ma part, à comprendre, quelles que puissent être ses raisons personnelles, comment un homme responsable d'une grande institution comme la SDN peut la lâcher en pleine crise." Lettre à Ernest Mahaim, 30 janvier 1932, AN 94 AP 382.

organisations internationales. Elles le conduisent également à préparer de plus en plus activement son retour sur la scène politique française. L'homme d'action demeure, à Genève, trop éloigné du concret pour pouvoir se satisfaire de son statut.

Son inlassable activité en faveur de programmes européens, pendant les années 1930-32, fait presque figure de réponse de la dernière chance. Il refuse d'accepter l'échec des solutions pour lesquelles il s'est battu. La date de sa mort est d'autant plus symbolique qu'elle clôt une période qui, s'étalant de juillet 1930 à mai 1932, enregistre également la disparition des "pro-européens" Jules Carlier, Louis Varlez, Louis Loucheur, Aristide Briand, Mgr Nolens et Arthur Fontaine.

Sa propre pensée politique, de plus, a évolué. Thomas prend acte de l'émergence d'une culture plus individualiste et moins globalisante, que l'approche internationaliste semble, selon lui, ne pas aborder correctement. Lui-même ne sait guère comment appréhender la civilisation des loisirs, qu'il anticipe quelque peu : faut-il orienter les activités jusque-là concentrées sur la sphère du travail vers celle du non-travail ? Non dogmatique, il préfère explorer les deux domaines, tout en regrettant de ne pouvoir mener à bien une réflexion qui lui permette de ne pas se disperser <sup>2</sup>.

Durant toutes ces années, Albert Thomas s'est efforcé de concilier idéal et réalisme, refus de l'existant et prise en compte des nécessités premières. Il a recherché, tant pour le BIT que pour lui-même, les collaborations susceptibles de faire connaître les plus stimulantes des expériences en cours. On pourrait appliquer à son réformisme une expression employée par le jeune Raymond Aron : "un effort d'honnêteté par consentement au réel" <sup>3</sup>. Cette injonction, il l'a mise en pratique au prix de sacrifices personnels importants, devant composer à partir de 1926 avec la maladie, mais sans jamais faire place au renoncement <sup>4</sup> :

"Si on ne luttait que pour mériter la reconnaissance des hommes, ce ne serait vraiment pas la peine d'entreprendre la bataille. Nous luttons pour le triomphe des idées elles-mêmes, nous luttons pour remplir notre devoir envers nous-mêmes, nous luttons parce que l'amour de ce qui est juste est la raison de vivre."

---

<sup>2</sup> "Vraiment, le monde souffre plus que jamais de l'impossibilité où nous sommes, nous autres hommes d'action, de pouvoir réfléchir et critiquer, bref penser comme il conviendrait." Lettre à Paul Desjardins, 2 février 1926, AN 94 AP 474.

<sup>3</sup> Raymond ARON, "Lettre ouverte d'un jeune Français à l'Allemagne", *Esprit* 1 (1er février 1933), p. 742, citée par Nicolas BAVEREZ, *Raymond Aron*, Paris, Flammarion, 1993, p. 87.

<sup>4</sup> Lettre à un ami coopérateur, 5 février 1923, AN 94 AP 387.

# Annexes

## ANNEXE A.

### Extraits de la Partie XIII du traité de paix avec l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919

**Source** : FRANCE, Ministère des Affaires étrangères, *Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, et Protocole, signés à Versailles le 28 juin 1919*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, pp. 198 et 210-11.

NB. La Partie XIII (Préambule et Art. 387 à 427) a été reprise notamment en annexe de *Dix ans d'OIT*, Genève, BIT, 1931, pp. 473-89.

#### Section I Organisation du travail

Attendu que la Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle, et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ;

Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions : par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maxima de la journée et de la semaine de travail, le recrutement de la main d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables, la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail, la protection des enfants, des adolescents et des femmes, les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger, l'affirmation du principe de la liberté syndicale, l'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues ;

Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ;

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES, mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable, ont convenu ce qui suit :

CHAPITRE PREMIER

Organisation

[Art. 387 à 399]

CHAPITRE II

Fonctionnement

[Art. 400 à 420]

CHAPITRE III

Prescriptions générales

[Art. 421 à 423]

CHAPITRE IV

Mesures transitoires

[Art. 424 à 426]

Section II  
Principes généraux

Article 427

Les Hautes Parties Contractantes, reconnaissant que le bien-être physique, moral et intellectuel des travailleurs salariés est d'une importance essentielle au point de vue international, ont établi pour parvenir à ce but élevé, l'organisme permanent prévu à la Section I et associé à celui de la Société des Nations.

Elles reconnaissent que les différences de climat, de mœurs et d'usages, d'opportunité économique et de tradition industrielle rendent difficile à atteindre, d'une manière immédiate, l'uniformité absolue dans les conditions de travail. Mais, persuadées qu'elles sont que le travail ne doit pas être considéré simplement comme un article de commerce, elles pensent qu'il y a des méthodes et des principes pour la réglementation des conditions de travail que toutes les communautés industrielles devraient s'efforcer d'appliquer, autant que les circonstances spéciales dans lesquelles elles pourraient se trouver le permettraient.

Parmi ces méthodes et principes, les suivants paraissent aux Hautes Parties Contractantes être d'une importance particulière et urgente :

1. Le principe dirigeant ci-dessus énoncé que le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce.

2. Le droit d'association en vue de tous objets non contraires aux lois, aussi bien pour les salariés que pour leurs employeurs.

3. Le paiement aux travailleurs d'un salaire leur assurant un niveau de vie convenable tel qu'on le comprend dans leur temps et dans leur pays.

4. L'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où il n'a pas été obtenu.

5. L'adoption d'un repos hebdomadaire de vingt-quatre heures au minimum, qui devrait comprendre le dimanche toutes les fois que ce sera possible.

6. La suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail

des jeunes gens des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique.

7. Le principe du salaire égal, sans distinction de sexe, pour un travail de valeur égale.

8. Les règles édictées dans chaque pays au sujet des conditions de travail devront assurer un traitement économique équitable à tous les travailleurs résidant légalement dans le pays.

9. Chaque Etat devra organiser un service d'inspection qui comprendra des femmes, afin d'assurer l'application des lois et règlements pour la protection des travailleurs.

Sans proclamer que ces principes et méthodes sont ou complets ou définitifs, les Hautes Parties Contractantes sont d'avis qu'ils sont propres à guider la politique de la Société des Nations; et que, s'ils sont adoptés par les communautés industrielles qui sont membres de la Société des Nations et s'ils sont maintenus intacts dans la pratique par un corps approprié d'inspecteurs, ils répandront des bienfaits permanents sur les salariés du monde.

## ANNEXE B.

### Bilan des ratifications par pays et par convention

Source : BIT, *L'Année sociale* 3 (1932), graphiques présentés en annexe.

Nombre de ratifications par pays (dont le nombre de ratifications conditionnelles, entre parenthèses) votées en 1920-32

Albanie	4	Irlande (Etat libre d')	21
Allemagne	16	Italie	17 (1)
Australie	5	Japon	12
Autriche	12 (1)	Lettonie	17 (1)
Belgique	21	Libéria	1
Bulgarie	27	Lituanie	5
Canada	4	Luxembourg	27
Chili	13	Norvège	10
Chine	2	Pays-Bas	13
Cuba	16	Pologne	17
Danemark	9	Portugal	8
Espagne	30	Roumanie	17
Estonie	19	Suède	16 (1)
Finlande	13	Suisse	6
France	18 (2)	Tchécoslovaquie	12
Grande-Bretagne	18 (1)	Union Sud-Africaine	4
Grèce	13	Vénézuéla	1
Hongrie	15 (1)	Yougoslavie	19
Inde	13		



Nombre de ratifications par convention (dont le nombre de ratifications conditionnelles, entre parenthèses) votées en 1920-32

28	Egalité de traitement suite aux accidents du travail
26	Chômage
25	Travail de nuit des enfants dans l'industrie
25	Age minimum des soutiers ou chauffeurs
24	Travail de nuit des femmes
23	Age minimum dans le travail maritime
23	Examen médical des enfants et des jeunes gens employés à bord des bateaux
23	Droits d'association dans l'agriculture
22	Réparation des maladies professionnelles
20	Age minimum dans l'industrie
20	Repos hebdomadaire dans l'industrie
19	Placement des marins
19 (1)	Emploi de la céruse dans la peinture
17	Indemnité de chômage (nauffrage)
16	Réparation des accidents de travail dans l'agriculture
16 (3)	Inspection des émigrants à bord des navires
15 (4)	Durée du travail dans l'industrie
15	Poids des gros colis transportés par bateaux
14	Age minimum dans l'agriculture
14	Contrats d'engagement des marins
13	Assurance-maladie (industrie etc.)
12	Réparation des accidents de travail
12	Rapatriement des marins
11	Accouchement
10	Travail forcé ou obligatoire
10	Méthodes de fixation des salaires minima
8	Assurance-maladie (agriculture)
6	Travail de nuit dans les boulangeries
3	Protection contre les accidents (dockers) (1929)
2	Durée du travail (commerce et bureaux)
1	Durée du travail (mines de charbon)

## ANNEXE C.

### Le témoignage de Pierre Waline sur la mort d'Albert Thomas

**Source** : Pierre WALINE, *Un patron au Bureau international du travail, 1922-1974*, Paris, Editions France-Empire, 1976, pp. 69-71.

[...]

Dès la clôture de cette conférence, nous reprenions, Lambert-Ribot et moi, le train de

Paris. Le lendemain, qui était le dimanche 1er mai, avait lieu en France le premier tour des élections législatives, le scrutin de ballottage - comme nous appelons le vote définitif là où le résultat n'a pas été acquis dans la première épreuve - étant prévu le dimanche suivant. Ce fut une semaine tragique, marquée, le vendredi 6, par l'assassinat du président de la République Paul Doumer. Je savais que Thomas passait la semaine à Paris, mais je ne comptais pas le voir...

Au milieu de la nuit du samedi 7 au dimanche 8, je suis réveillé par la sonnerie du téléphone. Je reconnais la voix d'un ami, Henri Ruffin, correspondant de l'Agence Havas à Genève. Il me dit que la famille Thomas est fort inquiète. On a appris là-bas, par une communication de Paris, qu'un homme, dont le signalement ressemble à celui de Thomas, a été saisi d'un malaise et s'est effondré dans le restaurant Ruc, proche de la gare Saint-Lazare, où il se restaurait légèrement. Son corps a été transporté à l'hôpital Beaujon. On aurait trouvé sur lui des papiers au nom d'Albert Thomas (parmi lesquels, si je me souviens bien, une vieille carte de syndicaliste).

Je suis bientôt dans un taxi qui, de la gare de l'Est proche de mon domicile, me conduit à cet hôpital, situé alors au croisement du faubourg Saint-Honoré et du boulevard Haussmann, dans des bâtiments occupés aujourd'hui par des services de police. Dans une demi-obscurité, un infirmier en blouse blanche me conduit à la salle de garde. Sur un brancard posé à terre, un corps est étendu sous une couverture. L'infirmier soulève celle-ci et je reconnais la figure de Thomas. Je suis accablé. Mais il me faut tout de suite confirmer aux siens que leurs craintes étaient justifiées et aussi avertir quelques-uns de ses amis et proches collaborateurs. Impossible de toucher Jouhaux. Ayant sur moi l'adresse du pied-à-terre, peu éloigné de l'hôpital, où se trouvent les Maurette, rencontrés il y a quelques jours à une exposition, je cours le long des rues désertes, jusqu'à leur porte qui s'entrebâille, pour se refermer quand mon ami, bouleversé, a reçu le douloureux message.

Plus tard, Maurette et Phelan m'expliqueront la brutalité de cette mort. Je savais bien que depuis plusieurs années, Thomas était diabétique, et qu'il avait eu, en janvier, une mauvaise grippe l'obligeant à garder la chambre pendant huit jours. Mais il avait développé tant d'activité pendant le Conseil et la conférence du printemps que je n'avais pas réalisé la somme d'énergie physique et morale qu'il y avait ainsi dépensée. Ses compagnons immédiats s'en inquiétaient : "Cramponné à la tribune, écrit Maurette, luttant contre l'épuisement, il avait de ces accents puissants et brisés où nous sentions avec angoisse le progrès du mal." Et Phelan, dans ses souvenirs sur la conférence qui venait de s'achever, nous le montre, après un discours, trempé de sueur et tremblant de fièvre, exténué... "La conclusion qui se dégage irrésistiblement de ces souvenirs, écrit-il, est que, pendant des semaines, Albert Thomas avait dû lutter et qu'au cours de cette lutte, il avait épuisé ses réserves. Ses amis, ses médecins et peut-être parfois lui-même avaient été trompés par son étonnante force de résistance. Mais à certains moments, il avait dû se sentir près de la défaite.

Ses obsèques eurent lieu le mercredi 11 mai, dans l'après-midi, au cimetière de Champigny, en présence d'une foule de Français et d'étrangers, mêlés à la population de sa ville natale.

[...]

## Remerciements

Ce travail a bénéficié du concours, de l'amabilité,  
de l'attention et des conseils de

Mme Lissillour et l'ensemble du bureau de Paris du BIT dirigé par M. Simbron  
MM. Zoganas, conservateur des Archives du BIT, et Hermann, son adjoint  
Mme Chambelland, conservateur du Musée social  
M. Bussière, professeur à l'Université d'Artois

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

## Abréviations utilisées

AFL	American Federation of Labor
AIPLT	Association internationale pour la protection légale des travailleurs
AIPS	Association internationale pour le progrès social
AN AP	Archives nationales (Paris), Archives privées
BIAR	Bureau international des autoroutes
BIT	Bureau international du travail
BRI	Banque des règlements internationaux
CAT	fonds d'archives 'Cabinet Albert Thomas', Archives du BIT (Genève)
CCI	Chambre de commerce internationale
CEUE	Commission d'étude pour l'Union européenne
CGFP	Confédération générale de la production française
CGT	Confédération générale du travail
CIT	Conférence internationale du travail
CPJI	Cour permanente de justice internationale
FSI	Fédération syndicale internationale
HCR	Haut commissariat pour les réfugiés
IIA	Institut international d'agriculture
IIOST	Institut international d'organisation scientifique du travail
OIEI	Organisation internationale des employeurs industriels
OIT	Organisation internationale du travail
SDN	Société des Nations
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière

# Sources et bibliographie

## A. Sources d'archives

### Fonds Albert Thomas

Archives Nationales (CARAN), Paris, fonds 94 AP

Un inventaire sommaire du fonds a d'abord été publié par Bertrand Gille dans *L'Actualité de l'histoire : bulletin de l'Institut français d'histoire sociale* No. 24 (juillet-septembre 1958), pp. 34-35.

Dans *Fonds divers*, ouvrage publié sous le dir. de Robert Marquant (Paris, Archives nationales, 1980 ; t. IV de *Les Archives nationales : état général des fonds*), on trouve un inventaire général du fonds Albert Thomas (p. 162).

Nous en avons examiné les dossiers suivants :

- 41 dossier Schneider - secrétariat particulier (sous-secrétariat d'Etat)
- 71 à 73 correspondance avec des industriels, 1915-20
- 77 et 78 intervention au Sénat, mars 1917
- 80 et 237 correspondance Renault / Thomas
- 155 lettres (anonymes ou signées) contre le rôle politique de Thomas, 1919
- 231 discours sur la SDN
- 232 création du BIT, 1919-24
- 362 polémique sur le nationalisme de Thomas, 1918-20
- 373 revendications sociales après 1914-18
- 377 à 394 dossiers nominaux : lettres adressées au Directeur, 1920-32
- 407 à 411 correspondance 1918-19
- 423 à 424 agendas annotés
- 470 correspondance active, 1912-30
- 473 correspondance passive, 1912-30
- 474 discours
- 477 discours - voyages
- 482 articles sur Albert Thomas, hommages

### Fonds Cabinet Albert Thomas (CAT)

Archives du Bureau international du travail, Genève

- 2.26, 2.27
- 2.30, 2.31 discours, conférences, allocutions de Thomas
- 3.25, 3.31, 3.32 articles, brochures, préfaces, entretiens de Thomas
- 6A.6 questions politiques (dossier Construction européenne)
- 6B questions économiques (conférence de Gênes, conférence de La Haye, Conférence économique internationale de 1927, conférence de Stresa, Enquête sur la production, correspondance avec Edgard Milhaud, Commission d'étude pour l'Union européenne)
- 6C.3.7 questions sociales (dossier 'Durée du travail')
- 7.32 à 7.728 dossiers nominaux de correspondants
- 11A à 11C travaux publics (moyens de communication)

## B. Sources imprimées, témoignages

FRANCE, Ministère des Affaires étrangères, *Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, et Protocole, signés à Versailles le 28 juin 1919*, Paris, Imprimerie nationale, 1919, 223 p.

La Partie XIII (Préambule et Art. 387 à 426) a été reprise notamment dans l'annexe à *Dix ans d'OIT*, Genève, BIT, 1931, pp. 473-89.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Procès-verbaux de la [première] session du Conseil d'administration*, Genève, BIT, I (1919)-XIV (1932).

—, *Bulletin officiel*, [devient *L'Année sociale*, 1 (1930)-11 (1940)]

—, *Etudes et documents*.

—, *Revue internationale du travail*, Genève, BIT, I (janvier 1921) et ss.

SOCIÉTÉ DES NATIONS, *Conférence internationale du travail, [Première] session annuelle, [1919]*, Genève, BIT, I (1919)-XIV (1932). [Outre le compte rendu de la conférence et des documents annexes, le volume comporte le "Rapport du Directeur" du BIT.]

*L'Information ouvrière et sociale*, Paris, 1918-19 [bulletin bi-hebdomadaire].

FONTAINE, Arthur, "Solidarité européenne et organisation internationale", *Politique : revue de doctrine et d'action* 12 (décembre 1928).

JENKS, C. Wilfred, "La compétence de l'OIT : examen de quatre avis consultatifs rendus par la Cour permanente de justice internationale", *Revue de droit international et de législation comparée* 64 (1937), pp. 156-83 et 586-623.

MAHAIM, Ernest, "Les avis de la Cour permanente de justice internationale au sujet de l'interprétation de certains articles de la Partie XIII du Traité de Versailles", *Revue de droit international et de législation comparée* 49 (1922), pp. 503-24.

THOMAS, Albert, "L'OIT : origine, développement, avenir", *Revue internationale du travail* 1 (janvier 1921), pp. 5-22.

—, "Justice sociale et Paix universelle : réflexions sur un texte" [Partie XIII du traité de paix avec l'Allemagne], *Revue de Paris* 31 (15 mars 1924), pp. 241-65.

—, *A la rencontre de l'Orient : notes de voyage, 1928-29*, Genève, Société des Amis d'Albert Thomas, 1959, 271 p.

—, "Préface" à *Dix ans d'Organisation internationale du travail*, Genève, BIT, 1931, 499 p.

—, *Politique sociale internationale*, Genève, BIT, 1947, 163 p. [Recueil thématique d'extraits de discours, de rapports, d'articles et de conférences, établi sous la direction de Marius VIPLE.]

[—], "Albert Thomas, pivot du réformisme français", [choix de textes publié et commenté par] Madeleine REBERIOUX et Patrick FRIDENSON, *Le Mouvement social*, No. 87 (avril-juin 1974), pp. 85-97.

ARTAUD, Denise, éd., *La reconstruction de l'Europe, 1919-1929*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 96 p. (Dossiers de Clio : 64.)

DUMOULIN, Michel et STELANDRE, Yves, éd., *L'idée européenne dans l'entre-deux-guerres*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1992, 183 p. (Pédasup : 2.)

MÜLLER, Bertrand, éd., "Problèmes contemporains" et "hommes d'action" à l'origine des *Annales* : une correspondance entre Lucien Febvre et Albert Thomas (1928-1930)", *Vingtième siècle : revue d'histoire* n° 35 (juillet-septembre 1992), pp. 78-91.

FEBVRE, Lucien, "Albert Thomas historien", *Annales d'histoire économique et sociale* 4 (juillet 1932), pp. 381-84.

*Un Grand citoyen du monde, Albert Thomas vivant : études, témoignages, souvenirs*, publiés par les soins de la Société des Amis d'Albert Thomas ; Genève, Atar, 1957,

- 337 p.
- JENKS, C. Wilfred, "La continuité du legs d'Albert Thomas", *Union : bulletin du syndicat [du personnel] du BIT*, N.S., No. 6 (décembre 1969), pp. 21-25.
- MANTOUX, Paul, "L'homme et l'œuvre", *L'Europe nouvelle* No. 744, du 14 mai 1932, pp. 620-21.
- —, "Albert Thomas historien", dans *Un Grand citoyen du monde [...]*, pp. 77-98.
- OUALID, William, "Nécrologie : Albert Thomas et Arthur Fontaine", *Revue d'économie politique*, 46 (1932), pp. 1446-53.
- PHELAN, Edward Joseph, *Albert Thomas et la création du BIT*, Paris, Grasset, 1936, 366 p. Traduit de l'anglais.
- WALINE, Pierre, *Un patron au Bureau international du travail, 1922-74*, Paris, France-Empire, 1976, 301 p.

## C. Travaux

### Articles et ouvrages généraux

- BRUN, Gérard, *Technocrates et technocratie, 1918-1945* (thèse de droit, Paris II 1977), Paris, Albatros, 1985, 324 p.
- BUSSIERE, Eric, "L'organisation économique de la SDN et la naissance du régionalisme économique en Europe", *Relations internationales*, n° 75 (automne 1993), pp. 301-13.
- FINE, Martin, "Toward corporatism : the movement for capital-labor collaboration in France, 1914-36" (thèse d'histoire, Madison, University of Wisconsin, 1971).
- —, "Guerre et réformisme en France, 1914-1918", traduit par Paule Bolo dans *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme*, textes réunis par Lion Murard et Patrick Zylberman : *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978), pp. 305-24.
- —, "Syndicalisme et réformisme : Samuel Gompers et le mouvement ouvrier français (1918-19)", *Le Mouvement social*, n° 68 (juillet-septembre 1969), pp. 3-33.
- —, "Hyacinthe Dubreuil : le témoignage d'un ouvrier sur le syndicalisme, les relations industrielles et l'évolution technologique de 1921 à 1940", *Le Mouvement social*, n° 106 (janvier-mars 1979), 45-63.
- —, "Un instrument pour la réforme : l'Association française pour le progrès social (1927-1929)", *Le Mouvement social*, n° 94 (janvier-mars 1976), pp. 3-29.
- FRIDENSON, Patrick, "Hyacinthe Dubreuil", dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1914-1939*, publié sous la dir. de Jean Maitron et al., Paris, Editions ouvrières, t. XXVI (1986), pp. 223-27.
- GEORGES, Bernard et TINTANT, Denise, *Léon Jouhaux, cinquante ans de syndicalisme*, t. I : *Des origines à 1921*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 551 p. ; t. II : *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français [1921-54]*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 486 p.
- HATZFELD, Henri, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940 : essai sur les origines de la sécurité sociale en France*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, 344 p.
- KUISEL, Richard F., *Le capitalisme et l'Etat en France : modernisation et dirigisme au XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1984, 477 p. (Traduit de l'américain par André Charpentier.)
- LECERF Eric, "Les Conférences internationales pour la lutte contre le chômage au début du siècle", *Mil neuf cent : revue d'histoire intellectuelle* No. 7 (1989), pp. 97-126.
- LE GOFF, Jacques, *Du silence à la parole : droit du travail, société, Etat, 1830-1985*, Quimper, Calligrammes, 3e éd., 1989, 374 p.
- LUCIANI, Jean (sous la dir.), *Histoire de l'Office du travail (1890-1914)*, Paris, Syros-Alternatives, 1992, 430 p.
- MAIER, Charles S., "Between taylorism and technocracy : European ideologies and the vision of industrial productivity in the 1920s", *Journal of Contemporary History* 5 (2), 1970, pp. 27-61. [Pour la version française de cet article, traduite par Denise

- Demoy, cf. *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme*, textes réunis par Lion Murard et Patrick Zylberman : *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978), pp. 95-134.]
- , *Recasting bourgeois Europe : Stabilization in France, Germany and Italy in the decade after the World War I*, Princeton, Princeton University Press, 1975, 650 p.
- MOUTET, Aimée, "Patrons de progrès ou patrons de combat ? La politique de rationalisation de l'industrie française au lendemain de la première guerre mondiale", dans *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme*, textes réunis par Lion Murard et Patrick Zylberman : *Recherches*, n° 32-33 (septembre 1978), pp. 449-89.
- PERROT, Michèle, "Note sur le positivisme ouvrier", *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle* n° 21-22 (1978), pp. 201-04 [Numéro sur "Le(s) positivisme(s)"].
- PROCHASSON, Christophe, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938*, Paris, Editions du Seuil, 1993, 354 p.
- , "Jaurès et les intellectuels du "socialisme normalien", 1900-14", *Bulletin de la Société d'études jauréssiennes* No.102-103 (juillet-décembre 1986), pp. 15-18.
- REBERIOUX, Madeleine, "La Revue socialiste", *Cahiers Georges Sorel* No. 5 (1987), pp. 15-30.
- SMITH, Robert J., "L'atmosphère politique à l'Ecole normale supérieure à la fin du XIXe siècle", *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 20 (avril-juin 1973), pp. 248-68.
- RIALS, Stéphane, *Administration et organisation, 1910-1930 : l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation*, Paris, Beauchesne, 1977, 271 p.
- RIGAUDIAT, Jacques, *Réduire le temps de travail*, Paris, Syros, 1993, 231 p.
- TOURNERIE, Jean-André, *Le ministère du Travail, origines et premiers développements* (thèse de droit, Paris, 1968), Paris, Cujas, 1971, 448 p.
- VIRALLY, Michel, "La valeur juridique des recommandations des organisations internationales", *Annuaire français de droit international* 2 (1956), pp. 66-96.

### Etudes sur Albert Thomas

- L'Actualité de l'histoire : bulletin de l'Institut français d'histoire sociale* No. 24 (juillet-septembre 1958) [numéro spécial sur Albert Thomas : articles de Guy de Lusignan, Daniel Mayer, Bertrand Gille].
- FINE, Martin, "Albert Thomas, a Reformer's vision of modernization", *Journal of Contemporary History* 12 (July 1977), pp. 545-64.
- HENNEBICQUE, Alain, "Albert Thomas et le régime des usines de guerre, 1915-17", dans *1914-1918 : l'autre front*, publié sous la dir. de Patrick Fridenson, Paris, Editions ouvrières, 1977, pp. 111-14. (Cahiers du Mouvement social : 2.)
- LAUBIER, Patrick de, "Albert Thomas (1878-1932), réformiste social", *Revue française des affaires sociales* 47 (novembre 1994), pp. 43-52. [Numéro hors série : "75e anniversaire du BIT".]
- MASSART, Sylvie, "Les voyages d'Albert Thomas, directeur du BIT" (mémoire de maîtrise, Paris I, 1993).
- R[AYMOND], J[ustinien], "Albert Thomas", dans *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1871-1914*, publié sous la dir. de Jean Maitron et al., Paris, Editions ouvrières, t. XV (1977), pp. 223-27.
- SCHAPER, Bertus Willem, *Albert Thomas, trente ans de réformisme social* (Thèse de doctorat, Leyde, 1953), Assen, van Gorcum, 1959, 381 p. Traduit du néerlandais ; seconde édition : Paris, Presses universitaires de France, 1960.

### Etudes sur l'OIT et la SDN

- ALCOCK, Antony, *History of the International Labour Organisation*, Londres, Macmillan Press, 1971, 381 p.
- ARGENTIER, Clément, *Les résultats acquis par l'Organisation Permanente du Travail, de 1919 à 1929* (thèse de droit, 1930), Paris, Sirey, 1930, 592 p.
- "Le Cinquantenaire de l'OIT, 1919-69", *Revue française des affaires sociales*, 23 (avril-

- juin 1969), 226 p.
- COX, Robert W., "The Executive-head : an Essay on leadership in international organization" , *International Organization* 23 (Spring 1969), pp. 205-30.
- Dix ans d'Organisation internationale du travail*, Genève, BIT, 1931, 499 p.
- DOGLIANI Patrizia, "Progetto per un'Internazionale "acclassista", i socialisti nell'Organizzazione internazionale del lavoro negli anni venti", dans *Esperienze e problemi del movimento socialista fra le due guerre mondiali*, Milan, Franco Angeli, 1987, pp. 45-68 (*Quaderni* della Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, No. 34).
- GERBET, Pierre, GHEBALI, Victor-Yves, MOUTON, Marie-Renée, *Société des Nations et Organisation des Nations unies*, Paris, Richelieu, 1973, 415 p.
- GHEBALI, Victor-Yves, *L'Organisation internationale du travail*, Genève, Georg, 1987, 332 p.
- JOHNSTON, George Alexander, *The International Labour Organisation : its work for social and economic progress*, Londres, Europa Publications, 1970, 363 p.
- SCELLE, Georges, *L'Organisation internationale du travail et le Bureau international du travail*, Paris, Marcel Rivière, 1930, 333 p.
- TORTORA, Manuela, *Institution spécialisée et organisation mondiale : étude des relations de l'OIT avec la SDN et l'ONU* (thèse de science politique, Genève), Bruxelles, Bruylant, 1980, 519 p.
- VALTICOS, Nicolas, "Un système de contrôle international : la mise en œuvre des conventions internationales du travail", *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye*, t. 123 / I (1968), pp. 311-408.
- —, "50 années d'activités normatives de l'OIT", *Revue internationale du travail* t. 100 (septembre 1969), pp. 219-59.

### Consultatifs

- JOLY, Jean, sous la dir., *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs de 1889 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1960-77, 8 vols.
- MAITRON, Jean, PENNETIER, Claude, sous la dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Editions ouvrières [dont en particulier :] Albert Thomas, 1871-1914, t. XV (1977), pp. 223-27 ; Hyacinthe Dubreuil, 1914-1939, t. XXVI (1986), pp. 63-66 ; Arthur Fontaine, 1914-39, t. XXVIII (1986), pp. 101-02.

## *Index des noms de personnes*

En caractères romains sont indiqués les noms des acteurs et auteurs d'avant 1932. (Cf. la bibliographie.)

**Les chiffres renvoient à l'édition sur papier.**

- Alcock, Antony* 50n  
Andler, Charles 11n, 28n, 66, 67n  
Aron, Raymond 7n, 100-101  
Artaud, Antonin 73n  
Asquith, Herbert Henry 81  
Avenol, Joseph 92
- Baldwin, Stanley 80  
Barlow, Montague 44  
Barthou, Louis 84  
Bauer, Etienne 15  
Baumont, Maurice 31  
*Baverez, Nicolas* 101n  
Benes, Edvard 19, 39n  
Berthelot, Marcel 31, 42n, 92n, 93n  
Bibesco, Elisabeth 97n  
Blum, Léon 11, 55  
Bocquet, Jules 34  
Boissard, Adéodat 56-7  
Bolens, Francis 94  
Bonn, Moritz Julius 86  
Borel, Emile 96  
Bouglé, Célestin 6n, 31, 57  
Bourgeois, Léon 6, 15  
Brauns, Joseph 41  
*Brian, Eric* 14n  
Briand, Aristide 7-8, 10, 44, 82-83, 89-90, 93n, 100  
Brown, Perry 62  
Brunschwicg, Léon 6n  
Buisson, Suzanne voir Gibault, Suzanne  
*Bussière, Eric* 93n, 109  
Butler, Harold B. 19, 23-8, 30, 49-50, 62, 86
- Cabrini, Angiolo 19  
Cahen-Salvador, Henri 94  
Carlier, Jules 22-3, 33, 44, 56, 100  
Cauwès, Paul 15  
*Chambelland Colette* 32n, 109  
Chappey, Joseph 31, 47
- Chausson, Ernest 16n  
Chavenon, Léon 3n, 28n, 67n  
Claudel, Paul 16n  
Clemenceau, Georges 18  
Colliard, Pierre 19  
Coppet, Marcel de 43n  
Curie, Marie 33n
- Dautry, Raoul 71, 94  
Debussy, Claude 16n  
Delaisi, Francis 90n, 95, 96  
Delevigne, Malcolm 19, 23, 33  
De Michelis, Giuseppe 33, 44, 72, 96  
De Michelis, Paolo 95  
Denis, Pierre 48n  
Desjardins, Paul 6, 79n, 100n  
Detœuf, Auguste 94  
Devinat, Paul 40n, 55, 58, 61-2, 78n, 85-6, 88n  
Di Palma Castiglione, Guglielmo 19, 29  
*Dogliani, Patrizia* 24, 69, 74, 97n  
Donau, Willy 35n, 38, 40n  
Drieu La Rochelle, Pierre 6n  
Drummond, Eric 24, 44, 61n, 99n.  
Dubois, Léopold 81  
Dubreuil, Hyacinthe 57, 63-5, 67, 71  
Duchemin, René 8, 12, 97  
Dulot, Charles 3, 12-3, 63, 68n, 74  
Dumoulin, Georges 32  
Dupuy, Emile 83n  
Durafour, Antoine 40n
- Einaudi, Luigi 86  
Einstein, Albert 33n  
d'Estournelles de Constant, Paul 84n
- Fabre-Luce, Alfred 6n  
Fallières, André 41  
Fauconnet, Paul 7, 71  
Febvre, Lucien 6  
Ferrero, Guglielmo 10

- Filene, Edward 58n, 61, 85-87, 88n  
 Finally, Horace 73n, 86, 91, 93  
*Fine, Martin* 2n, 8-9, 12n, 17n, 18n, 20n, 21, 22n, 26n, 54n, 57n, 63n  
 Flandin, Pierre-Etienne 58n  
 Fleury, Georges 28n  
 Fontaine, Arthur 6n, 12, 15-6, 19, 23, 26, 33, 37n, 44, 48, 58, 59n, 61n, 74, 79-80, 100  
 Ford, Henry 61, 67  
 François-Poncet, André 97n  
*Fridenson, Patrick* 11n, 54n, 63n
- Gance, Abel 73  
*Georges, Bernard* 19n  
*Ghébali, Victor-Yves* 19, 21n  
 Gibault, Suzanne 24n, 55n  
 Gide, Charles 57  
 Giretti, Edoardo 86  
 Godart, Justin 31, 57  
 Gompers, Samuel 17-20, 22, 26, 55  
 Gottschalk, Max 94n  
 Green, William 55  
 Grimshaw, Harold 30  
 Guérin, Louis 23  
 Guillaumin, Emile 38n, 39n, 54n, 97n
- Haas, Robert 92n, 96  
 Haguenin, Etienne 10n  
 Haguenin, Erik 10, 41, 55n, 80n, 93n  
 Halbwachs, Maurice 7, 78n  
 Halévy, Elie 6n, 57  
 Hamon, Augustin 54n  
 Hamp, Pierre 32n, 59n  
 Hecker, Robert 59n, 94  
 Heineman, Dannie 92, 94-96  
 Henderson, Arthur 18n  
*Hennebique, Alain* 8-9  
 Herr, Lucien 6, 17  
*Herren-Æsch, Madeleine* 14n, 15n, 16  
 Herriot, Edouard 10, 85n  
 Hodac, Frantisek 23  
 Homberg, Octave 59n  
 Hubert, Henri 43n, 58n  
 Hugo, Jean 7n  
 Hugoniot, 9, 60
- Jankélévitch, Vladimir 6n  
 Jaurès, Jean 6, 7  
 Jouhaux, Léon 12, 17-20, 22n, 23, 25-6, 33, 44, 48, 54n, 55, 57, 58n, 62, 74, 91, 97n, 108
- Keufer, Auguste 12, 63  
 Keynes, John Maynard 86  
*Kuisel, Richard F.* 9, 66n
- Labordère, Marcel 81n  
 Lainé, Lucien 95  
 Lambert-Ribot, Alfred 46, 87, 91-2  
 Layton, Walter 86  
 Lazard, Max 6n, 9, 12, 63  
*Lecerf, Eric* 14n  
 Lecocq, Jules 22, 56, 88n  
 Léger, Alexis 82n  
*Le Goff, Jacques* 70n  
 Legrand, Daniel  
 Lejeune, Camille 35, 84, 85n  
 Lemaître, Georges 94  
 Lénine, Vladimir Ilitch 11, 26  
*Lespinet, Isabelle* 16n  
 Le Trocquer, Yves 80  
 Leverve, Gaston 94  
 Lloyd George, David 43-4  
 Longuet, Jean 24n  
 Louche, Léopold 59  
 Loucheur, Louis 9, 19, 48, 57-8, 59n, 73n, 83n, 84, 97, 100
- Mahaim, Ernest 15, 19, 23, 33, 36, 39n, 99n  
*Maier, Charles S.* 66  
 Man, Henri de 67n  
 Martin, William 30  
 Martin du Gard, Roger 6n  
 Marx, Karl 90n  
*Massart, Sylvie* 34n  
 Massé, Pierre 94  
 Massigli, René 6n  
 Matisse, Henri 16n  
 Maurette, Fernand 5, 29, 31, 85, 108  
 Mauro, Francesco 62  
 Meeker, Royal 29-30, 71n  
 Melchior, Carl 86  
 Ménard-Dorian, Mme 7  
 Mercier, Ernest 57-8, 59n, 94  
 Merrheim, Alphonse 12  
 Mertens, Corneille 33  
 Merzet, Etienne 33n  
 Michelin, Edouard 56  
 Milhaud, Edgard 7, 45-6, 60, 67n, 80-81, 85, 87  
 Milhaud, Jean 31, 58, 61n  
 Millerand, Alexandre 46n, 57, 84

- Modigliani, Giuseppe Emanuele 38n  
 Monnet, Jean 24  
*Moutet, Aimée* 60n  
 Müller, Hermann 33  
 Mussolini, Benito 38n, 70
- Nachbaur, Albert 25  
 Nansen, Fridtjof 29n  
 Nierop, *voir* van Nierop  
 Noblemaire, Gustave 84n  
 Nolens Mgr, Willem Hubert 3, 38n, 39, 55n, 100
- Olivetti, Gino 22, 33, 44, 62, 74  
 Oudegeest, Jan 17, 23, 33
- Pardo, Guido 45  
 Paul-Boncour, Joseph 57  
 Perry, Percival 87  
 Peyerimhoff, Henri de 8, 12, 57-8, 81, 86  
 Phelan, Edward Joseph 23, 25-28, 30, 61n, 68-69, 81n, 108  
 Pinot, Robert 8, 9, 12, 24, 25n, 33, 46, 56  
 Pirelli, Alberto 33, 46, 86  
 Poincaré, Raymond 84, 90  
 Poulton, Edward Lawrence 44  
*Prochasson, Christophe* 16
- Quesnay, Pierre 88
- Rabinovitch, Georges 96  
*Rasmussen, Anne* 14  
 Rathenau, Walther 43  
*Rebérioux, Madeleine* 7n, 11n, 54n  
 Rein, 86  
 Renaudel, Pierre 50, 59  
 Renault, Louis 8, 12, 65, 66n, 67, 87  
 Renner, Karl 56  
*Rials, Stéphane* 58n, 61n  
 Ribot, Alexandre 8  
 Richard, Raoul 91n, 92, 93n  
*Rigaudiat, Jean* 13n  
 Rist, Charles 57, 86  
 Romier, Lucien 58n, 86  
 Roques, Mario 7, 35, 58, 84
- Salter, James Arthur 93  
 Scelle, Georges 21n, 31, 41n, 82  
*Schaper, Bertus Willem* 1n, 5n, 24, 70n  
 Schlumberger, Jean 6n  
 Schwob, Maurice 20n, 78n  
 Secretan, Jacques 41, 42n
- Seignobos, Charles 6n  
 Sembat, Marcel 10  
 Serrati, Giacinto Menotti 8, 9  
 Serruys, Daniel 81  
 Siegfried, André 6n  
 Siemens, Karl Friedrich von 94n  
 Simiand, François 7, 13, 17, 31  
 Smith, Allan 86  
 Sokal, Franciszek 19, 23, 62  
 Steel-Maitland, Arthur 41  
 Stoppani, Pietro 92, 93
- Tardieu, André 90  
 Tavenard, Charles 37n  
 Theunis, Georges 48, 86  
*Tintant, Denise* 19n  
 Tixier, Adrien 29  
*Tortora, Manuela* 21, 26n, 61n  
*Tournerie, Jean-André* 16n, 79n  
 Treves, Claudio 38n  
 Turati, Filippo 38n
- Ulrich, 94  
 Urwick, Charles 88n
- Valéry, Paul 17n  
 Vandervelde, Emile 18n, 19, 67n  
 van Nierop, Edouard 29n  
 Varlez, Louis 30, 57n, 100  
 Viple, Marius 36n  
*Virally, Michel* 19, 20n  
 Viviani, René 35n  
 Voilin, Lucien 59
- Waline, Pierre 22n, 24, 107-08  
 Wauters, Joseph 36n, 41  
 Wilson, William B. 22  
 Wilson, Woodrow 11, 18, 26  
 Wirth, Joseph 43  
 Woolf, Leonard 21n